

GUIDE DE SENSIBILISATION / UNION MIGRANT NET 2022

INCLUSION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES VILLES EUROPÉENNES





Dans le cadre du projet UnionMigrantNet & Cities Together - un projet financé par l'UE, le guide UnionMigrantNet "Inclusion des travailleurs migrants par l'économie sociale" est présenté comme l'outil parfait pour comprendre les forces et les défis du processus d'économie sociale appliqué à la population migrante souhaitant être intégrée dans la société.

L'intégration dans la société et au travail étant considérées comme étroitement liées, ce processus d'intégration est considéré comme un chemin qui ne peut être pavé uniquement de bonnes intentions. Il nécessite plutôt une approche structurée et à long terme, faite de règles, de processus et de coordination impliquant différentes étapes et plusieurs acteurs : syndicats, autorités locales, organisations de la société civile, employeurs, etc. Cela implique que les migrants doivent pouvoir accéder facilement à l'information et à des conseils afin d'améliorer leur contribution sur le marché du travail - ce qui est une priorité essentielle. Cette priorité a été mise en œuvre par la Confédération européenne des syndicats (CES) à travers la création de "UnionMigrantNet" - un réseau européen actuellement composé de syndicats et d'associations de migrants promues par des syndicats. Ce réseau vise à fournir librement des services aux migrants afin de favoriser leur pleine intégration tant sur le marché du travail que dans la société.

Depuis sa fondation en 2013 et jusqu'à aujourd'hui, UnionMigrantNet compte 186 points de contact en ligne dans 16 pays européens & donne des informations et des conseils aux migrants dans différents domaines : leurs droits et devoirs pour accéder au marché du travail, leurs droits au travail et les conditions de travail, la reconnaissance des compétences et des qualifications, les renseignements préalables à leur départ. Le portail UnionMigrantNet leur donne également la possibilité d'accéder en ligne à ces services et permet de disposer de points de contact pour partager des informations, des questions et des bonnes pratiques.

En 2022, UnionMigrantNet est le plus grand réseau européen fournissant des services spécifiquement destinés aux migrants en Europe.

Confédération Européenne des Syndicats – Mai 2022

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS

Ce Guide a été élaboré dans le cadre du projet AMIF **Union Migrant Net**, porté par la Confédération Européenne des Syndicats, et opérationnalisé à Liège grâce au partenariat de la Ville de Liège, du CEPAG ASBL et du Monde des Possibles ASBL.

Il a été rédigé par les 3 partenaires belges du projet Union Migrant Net (Confédération Européenne des Syndicats ETUC) : Gregor Stangherlin et Anne Mélice (Ville de Liège), Didier Van der Meeren et Pauline Mallet (Monde des Possibles ASBL), Robin Sprumont et Orville Pletschette (CEPAG ASBL). Il a bénéficié des conseils de nombreux opérateurs belges et européens que nous remercions ici. Les partenaires du projet remercient tout particulièrement la contribution précieuse de REVES Network, la Fédération CAIPS, le Centre d'Economie Sociale de HEC Liège, du CIRIEC de Liège, ainsi que Anne De Acetis pour les analyses SWOT/PESTEL.

Ville de Liège

Liège est une ville de migrants, caractérisée par une population qui est de plus de 50% d'origine étrangère ou étrangère (au 1^{er} janvier 2020, selon les données de STATBel, parmi les 197.217 habitants de la Ville de Liège, 34,7% ont une origine étrangère et 19,4% sont des non-belges). La motion déclarant "*Liège ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte*" adoptée à l'unanimité du Conseil Communal le 27 novembre 2017 fait figure de proue en Belgique, en engageant les services de la commune à toute une série de mesures pour accueillir sur son territoire les personnes d'origine étrangère et soutenir leur intégration sur le marché du travail.

CEPAG ASBL

Le Centre d'Education Populaire André Genot est un mouvement d'éducation permanente belge (wallon) fondé en 1975. Sur l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles, il développe avec ses 9 Régionales fédérées une dynamique de formation et d'animation auprès des publics populaires sur des thèmes en lien avec le politique, le social, le culturel et l'économique. Il propose des actions en faveur de l'inclusion des travailleurs migrants et de la lutte contre les discriminations.

Le Monde des Possibles ASBL

Depuis 2001, cette association belge située à Liège développe des initiatives citoyennes sur le terrain de l'action culturelle, de la formation et de la sensibilisation contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion. Elle propose des formations, des services et des actions destinées à l'inclusion des personnes d'origine étrangères et/ou précarisées, avec ou sans titre de séjour.

Avertissement : Dans le présent document, nous avons renoncé à la rédaction épiciène pour éviter la surcharge graphique : les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Pour faciliter la lecture, les références bibliographiques de cet ouvrage sont compilées dans la bibliographie finale, et non en notes de bas de page.

Préambule

La dynamique du projet Union Migrant Net porte l'attention sur les projets collectifs existants de personnes migrantes, avec ou sans titre de séjour, qui souhaitent s'insérer dans l'économie coopérative. Il vise à favoriser les relais nécessaires pour ouvrir les champs de l'insertion socioprofessionnelle et la création d'entreprises sous format coopératif par et pour les personnes migrantes. Bien que les freins les plus importants subsistent dans la politique migratoire et d'accueil qui dépend des niveaux nationaux et européens, ces enjeux locaux, s'ils sont rencontrés, peuvent œuvrer non seulement à une inclusion effective, mais aussi à une stabilisation du statut de séjour de ces personnes par le travail.

Le chômage systémique, couplé à l'inadaptation de certains dispositifs en insertion socioprofessionnelle au profil particulier des migrants, pousse à porter le regard sur des exemples inspirants de pratiques innovantes : **comment améliorer l'employabilité et favoriser l'accès à l'emploi des personnes migrantes via l'économie sociale et solidaire (ESS) ?**

Véritable outil pratique à destination des municipalités européennes et des syndicats, ce Guide de sensibilisation porte sur le potentiel inclusif des initiatives en économie sociale et solidaire, et sur l'importance de l'implication des municipalités dans ce processus, avec comme question focale : **comment l'économie sociale et solidaire peut-elle constituer une alternative aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle classiques pour les personnes d'origine étrangère ? Et quel rôle les politiques publiques locales ont à jouer dans ce processus ?**

Ces questions s'articulent également avec la dynamique des Villes accueillantes, qui cherche par l'innovation sociale à proposer des dispositifs de lutte contre la précarité et l'exclusion. L'objectif final étant de faire converger les services institutionnels existants ou à créer, et la montée en puissance d'initiatives originales pour faciliter une inclusion durable des nouveaux arrivants en Europe.

TABLE DES MATIÈRES

1. Contextualisation : définition des objectifs d'Union Migrant Net et du Guide de sensibilisation

- 1.1. L'emploi des personnes migrantes : état des lieux et enjeux
- 1.2. L'économie sociale : une voie alternative et complémentaire aux dispositifs classiques d'insertion socioprofessionnelle
- 1.3. Objectifs et méthodologie du présent Guide de sensibilisation Union Migrant Net
 - 1.3.1. Présentation du réseau Union Migrant Net
 - 1.3.2. Présentation des objectifs du Guide Union Migrant Net
 - 1.3.3. Méthodologie du Guide Union Migrant Net
 - 1.3.4. Définition de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 1.4. Quelle est la valeur ajoutée de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'inclusion des personnes migrantes ?

2. Possibilité d'action au niveau local : bonnes pratiques européennes et recommandations aux municipalités

2.1. Bonne pratique 1 : Coconstruction des politiques publiques et inscription dans le réseau des villes accueillantes en Europe

- 2.1.1 Inscrire sa ville dans le réseau des villes accueillantes européennes
 - 2.1.1.1. Quelques exemples de réseaux nationaux de villes accueillantes
 - 2.1.1.2. Quelques exemples de réseaux européens de villes accueillantes
 - 2.1.1.3. Quelques exemples de sécurisation des besoins de base des nouveaux arrivants par des municipalités
- 2.1.2. Coconstruire les politiques publiques d'accueil des personnes migrantes
 - 2.1.2.1. Faciliter le dialogue et le réseautage entre autorités publiques, monde des entreprises privées et personnes migrantes
 - 2.1.2.2. Faire participer les personnes migrantes à la définition des politiques qui les concernent
 - 2.1.2.3. Faciliter la coopération par la coconstruction de projets communs

2.2. Bonne pratique 2 : Engager un partenariat au sein des villes entre entreprises en économie sociale, coopératives et syndicats pour un accès durable des migrants à la formation et au travail

2.3. Bonne pratique 3 : Utiliser les outils et les réseaux d'économie sociale et solidaire existant au niveau européen

2.4. Bonne pratique 4 : Créer un "guichet unique" municipal, regroupant les services dédiés aux personnes migrantes

- 2.4.1. Mettre en place des services pour accueillir, accompagner et orienter les personnes migrantes
- 2.4.2. Aménager un point d'information sur l'innovation sociale

2.5. Bonne pratique 5 : Articuler de manière volontariste l'économie sociale et solidaire à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active des personnes migrantes

- 2.5.1. Utiliser l'économie sociale et solidaire comme outil d'inclusion sociale

2.5.1.1. Promouvoir les échanges entre les personnes migrantes et le pays d'accueil dans les municipalités comme dans les entreprises.

2.5.1.2. Trouver dans l'économie sociale et solidaire des réponses aux besoins sociaux des personnes migrantes et précarisées

- La situation administrative des personnes migrantes
- L'accès au logement
- La prise de compte de besoins spécifiques liés à la précarité sociale

2.5.2. Encourager la contribution des personnes migrantes à la citoyenneté active via l'économie sociale et solidaire

2.6. Bonne pratique 6 : Intégrer les initiatives en économie sociale et solidaire portées par les personnes migrantes dans le paysage municipal : le recours aux initiatives en économie sociale et solidaire dans les marchés publics, l'intervention publique dans la stabilité des projets

2.6.1. Intégrer dans les marchés publics des initiatives en économie sociale et solidaire portées par des personnes migrantes

2.6.2. Intervenir dans la stabilisation des initiatives en économie sociale et solidaire portées par des personnes migrantes

2.6.3. L'appel public à l'épargne, un mode de financement méconnu

2.7. Bonne pratique 7 : Les enjeux des tiers-lieux : vecteurs d'inclusion des personnes migrantes?

2.7.1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

2.7.2. Cadre méthodologique à l'émergence d'un tiers-lieu

2.7.3. Mise en œuvre du tiers-lieu : favoriser la création d'un Migration Hub, espace de coworking pour l'entrepreneuriat des personnes migrantes

2.8. Bonne pratique 8 : Soutenir l'économie sociale et solidaire comme milieu de formation à l'acquisition de compétences sociales et professionnelles : des expériences transitoires constitutives de tremplins vers l'emploi

2.8.1. L'économie sociale et solidaire et la formation des travailleurs migrants comme outil d'orientation vers l'emploi

2.8.2. L'économie sociale et solidaire et la formation des travailleurs migrants : de l'ESS vers l'entrepreneuriat ou le co-entrepreneuriat

2.8.3. Le rôle fondamental des agences conseils

2.9. Bonne pratique 9 : Combiner une approche inclusive par filière intégrant l'apprentissage de la langue à la formation professionnelle

2.10. Bonne pratique 10 : Articuler l'implication dans des initiatives en économie sociale et solidaire à la reconnaissance d'un titre de séjour légal

2.10.1. Survie des personnes sans titre de séjour et régularisation via des initiatives en économie sociale et solidaire

2.10.2. Le rôle des municipalités dans la stabilisation des statuts de séjour via l'économie sociale et solidaire : l'ouverture d'une régularisation de séjour via l'économie sociale et solidaire ? L'inspiration française et catalane

3. Cadre méthodologique sur la mesure de l'impact social des initiatives en économie sociale et solidaire

- 3.1.** La notion d'impact social (IS)
- 3.2.** Les différentes approches de l'évaluation d'impact social (IS)
- 3.3.** La démarche d'autoévaluation d'impact social en économie sociale

4. Focus sur les dynamiques de groupes constitués de personnes migrantes : la question de la gouvernance des Collectifs et des tiers-lieux

5. Zoom sur deux initiatives en économie sociale, inclusives des personnes migrantes

- 5.1.** Présentation des initiatives
- 5.2.** Quelle collaboration des municipalités avec les migrants et quelles pratiques ?
- 5.3.** Que retirer de ces expériences ?
- 5.4.** Analyses SWOT et PESTEL

6. Conclusion : l'économie sociale et solidaire en Europe et en Belgique, une opportunité pour l'inclusion socio-professionnelle des personnes migrantes

7. Recensement des projets européens sur lesquels est basé ce Guide

8. Bibliographie



1. CONTEXTUALISATION : DÉFINITION DES OBJECTIFS D'UNION MIGRANT NET ET DU GUIDE DE SENSIBILISATION

1.1. L'emploi des personnes migrantes : état des lieux et enjeux

Selon une étude récente du réseau européen des migrations, « *L'intégration effective des migrants dans la société d'accueil constitue, à l'heure actuelle, un défi majeur pour l'Europe et s'avère cruciale pour réussir à gérer les migrations* » (Guerini, 2018). D'après l'Organisation Internationale des Migrations, plus de 250 millions de personnes vivent dans un pays autre que celui où elles sont nées, soit 3% de la population humaine. Au 1er janvier 2020, 37 millions de résidents - ayant acquis ou non la nationalité de leur pays d'émigration - étaient nés en dehors des pays membres de l'Union européenne sur une population totale de 447 millions de personnes, ce qui correspond à 8,3% de la population totale de l'Union.

Tout autant que l'intégration sociale, l'intégration économique représente pour les personnes migrantes un processus primordial : la mise à l'emploi stabilise les ressources financières des individus, mais aussi la construction d'une identité sociale et l'obtention d'une certaine autonomie dans leur nouvelle vie. **Les personnes d'origine étrangère, et en particulier celles issues de pays en voie de développement, sont cependant proportionnellement moins représentées parmi les actifs occupés sur le marché de l'emploi des pays de l'OCDE.**

En effet, le taux de chômage des étrangers résidant dans l'UE est, en moyenne, deux fois plus élevé que celui des travailleurs qui possèdent la nationalité du pays d'emploi, alors même qu'un large consensus existe quant aux bienfaits pour le pays d'accueil d'une intégration réussie des migrants sur le marché de l'emploi national (*Ibid.*).

De nombreux obstacles peuvent expliquer ce constat :

- Des compétences linguistiques insuffisantes :

La barrière de la langue retarde l'arrivée sur le marché de l'emploi. Dans la majorité des configurations, des prérequis linguistiques sont exigés pour accéder à une formation professionnelle ou à un emploi. Cet obstacle empêche également aux nouveaux arrivants d'avoir accès aux informations qui les concernent, ce qui contribue à limiter leurs choix professionnels.

- Une déqualification sociale liée au problème de la reconnaissance des diplômes et qualifications :

Le défaut d'équivalence des diplômes et des qualifications, combiné à la pression exercée par les services sociaux pour entrer le plus rapidement possible sur le marché de l'emploi, poussent les personnes migrantes à se réorienter rapidement vers un emploi qui ne correspond ni à leur parcours, ni à leurs compétences/talents, ni à leurs aspirations, ce qui engendre un processus de déqualification sociale. Les procédures de reconnaissance des diplômes sont fastidieuses, longues, coûteuses et incertaines même pour les personnes les plus qualifiées.

- Des formations qualifiantes qui ne correspondent pas aux spécificités du public visé :

Selon les réalités locales, les formations types, adressées concomitamment aux publics éloignés de l'emploi et aux travailleurs migrants, ne tiennent compte ni des codes culturels, ni des difficultés sociales liées au parcours d'intégration, ni de l'apprentissage de la langue orientée métiers. Elles ne correspondent pas spécifiquement aux difficultés rencontrées par



les nouveaux arrivants en Europe, et ne permettent pas de les inclure sur le marché de l'emploi.

- L'intersectionnalité des critères de discrimination caractérisant certains profils de personnes migrantes :

Les personnes migrantes cumulent bien souvent les critères de discrimination et de vulnérabilité : origine étrangère, barrière de la langue et/ou glottophobie, religion, situation de précarité sociale et économique, niveau de scolarisation peu élevée ou défaut de reconnaissance des compétences et qualifications, réseau social limité, troubles du stress post-traumatique, etc. Ces critères sont évidemment aggravés concernant les femmes migrantes. Ils sont autant d'obstacles à l'inclusion sociale et à l'accès à l'emploi.

- La discrimination sur le marché de l'emploi :

Les obstacles à l'accès au marché de l'emploi et à l'embauche représentent un enjeu structurel majeur. Le simple fait de porter un nom à consonance "étrangère" peut constituer un obstacle pour trouver un logement ou un emploi. Les rapports à propos de l'insertion professionnelle des migrants résidant dans l'UE soulignent le caractère discriminatoire du marché de l'emploi. En effet, celui-ci ne reflète pas la diversité de la population. La discrimination dont les personnes d'origine étrangère font l'objet correspond au traitement différencié des individus en fonction de leur origine. Elle est fondée sur les préjugés de certains acteurs du marché du travail sur les travailleurs d'origine étrangère.

- Ethno-stratification du marché du travail :

Les travailleurs immigrés se butent à l'ethno-stratification du marché du travail : ils se concentrent dans un nombre limité de secteurs économiques où l'offre de main-d'œuvre autochtone est faiblement représentée (agriculture, construction, aide aux personnes, etc.). Les travailleurs migrants occupent dans ces secteurs des postes subalternes alors qu'environ un quart d'entre eux détient un diplôme d'études supérieures. En cela, les travailleurs issus de l'immigration apparaissent souvent comme l'alternative idéale dans des secteurs économiques désertés par une grande partie des travailleurs locaux. On assiste ainsi à une orientation systémique vers des métiers dits « en pénurie », qui renforce un phénomène d'ethno-stratification observable dans des secteurs comme la construction ou la restauration (dans les tâches de plonge).

- Inexistence d'un réseau social et professionnel dans un contexte nouveau :

Le fait de se retrouver dans un environnement inconnu, souvent sous contrainte (concernant les réfugiés) comporte une série de difficultés qui diminuent la capacité d'orientation des personnes : méconnaissance de l'écosystème économique et social, absence de leviers professionnels et privés pour soutenir l'installation, ou encore la découverte de codes sociaux qui régissent la société d'accueil, etc. Les nouveaux arrivants doivent reconstruire et comprendre ce nouvel environnement, tout en subissant l'isolement dû à leur exil souvent forcé.

- Freins liés à la reconnaissance d'un statut de séjour durable, et difficultés liées au parcours migratoire :

Les procédures d'obtention du titre de séjour et d'un permis de travail influencent le projet professionnel et la disponibilité sur le marché du travail de la personne. Sans statut de séjour, ou avec un statut de séjour précaire, les individus doivent assurer prioritairement leur survie, en s'inscrivant le plus souvent dans l'économie souterraine qui n'ouvre pas le champ d'un projet professionnel construit.

- Etc.



Il est évident qu'il existe donc une inégalité dans le processus d'intégration socio-professionnelle des travailleurs migrants. La majorité des dispositifs actuels ne favorisent pas réellement l'intégration, alors qu'une mise à l'emploi rapide des primo-arrivants serait bénéfique pour ceux-ci, mais aussi pour la société d'accueil.

Pour répondre à ces défis et besoins, **le dispositif d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes migrantes gagne à être plus individualisé, et à tenir compte des difficultés spécifiques et des talents de chacun**. En effet, les dispositifs classiques ne proposent qu'une solution unique, linéaire, pour toutes les personnes éloignées de l'emploi (d'origine étrangère ou non), mais aussi pour l'ensemble des travailleurs étrangers, qui ne constituent pourtant pas un groupe homogène.

La politique d'intégration des primo-arrivants comme celle de l'insertion socioprofessionnelle, pourraient davantage prêter attention aux difficultés plus particulières que connaissent les personnes migrantes, en vue de rendre plus efficace leur inclusion. Et pour ce faire, faut-il, en tout cas, que la volonté politique y soit. Cette approche est déjà adoptée par de nombreuses municipalités européennes. En effet, selon Madeleine Hersent, sociologue et fondatrice de l'Agence pour le développement de l'économie locale (ADEL), *“Le temps des administrations et des politiques est difficile à harmoniser et à coordonner avec le temps des individus et des groupes soumis de près à l'urgence de situations problématiques, mais aussi au temps nécessaire des apprentissages”* (Hersent, 2004, 113).

Partant de ces constats, il s'agit de se pencher, à travers le projet Union Migrant Net, sur les **opportunités que peut offrir le modèle d'économie sociale et solidaire en tant qu'alternative potentiellement créatrice d'emploi au marché du travail dit “classique” pour les personnes migrantes** porteuses d'idées, de compétences et d'expériences. Le projet fait suite à l'action pilote Labour-Int 1, lancée en Wallonie grâce au soutien de la CES/ETUC en 2017, dont l'objectif principal est de promouvoir des programmes visant à l'insertion des migrants, et plus particulièrement des demandeurs d'asile et des réfugiés, sur le marché du travail du pays qui les accueille.

1.2. L'économie sociale : une voie alternative et complémentaire aux dispositifs classiques d'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Les dispositifs classiques d'ISP des personnes migrantes démontrent leurs limites et leur rigidité dans la pratique. Ainsi, au sein de l'Union européenne, le taux d'emploi de la population en âge de travailler était en 2020 largement supérieur pour les citoyens de l'UE (73,3 %) par rapport à celui des citoyens originaires de pays hors UE (57,6 %).

Les personnes migrantes ne peuvent être considérées comme des demandeurs d'emploi lambda : il serait faux de croire qu'une fois leur statut de séjour régularisé, les personnes primo-arrivantes puissent s'insérer sur le marché du travail sans une approche ISP spécifique en amont, tant du point de vue des méthodes que du point de vue des contenus. Cette orientation professionnelle « préparatoire » relève en effet davantage de l'action sociale que de l'action professionnelle : aborder les codes interculturels sur le lieu de travail, les questions de permis de travail, et celles de compréhension du marché, etc. (Orianne & Beuker, 2019).

Toutes ces approches ne sont actuellement toujours pas prises en compte par la plupart des services nationaux de l'emploi, faisant courir un risque préjudiciable pour toutes les parties de catapulte ces travailleurs sur un marché de l'emploi « conformiste » sans accompagnement spécifique, ni sans savoir si la profession correspond réellement à leurs talents et à leurs aspirations. Des **voies alternatives d'accès à l'emploi** doivent donc être expérimentées.



Pour accompagner un tutorat psychosocial qui ne se limite pas à apprendre « le langage de l'employabilité », mais qui se base sur les prédispositions et appétences des individus, **l'économie sociale et solidaire semble être une voie réaliste**, en ce qu'elle priorise des objectifs sociaux. Elle peut garantir une cohérence entre les potentiels des personnes et le besoin de supervision professionnelle. Ces dispositifs ont vocation à s'étendre à un public d'origine étrangère, que des mesures publiques doivent accompagner pour garantir l'accès durable à l'emploi.

L'avis exploratoire du CESE sur **“Le rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux”** fait état de ce lien entre initiatives en ESS et création d'emplois : *“Les organisations de l'économie sociale jouent un rôle éminent pour ce qui est de créer ou de sauvegarder des postes de travail, puisqu'elles assurent plus de 13,6 millions d'emplois, correspondant à quelque 6,3 % de la population active de l'UE à 28 États membres, que le nombre de membres de coopératives, mutuelles et structures similaires dépasse les 232 millions et que celui des entreprises et organisations concernées excède 2,8 millions. Parmi ces travailleurs, 2,6 millions environ sont employés par des entreprises sociales qui répondent aux critères définis par l'initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011 ”* (Monzón & Chaves, 8 avril 2021).

Pour permettre aux personnes migrantes, quel que soit leur titre de séjour, de s'inclure réellement dans la société, en apprenant la langue, en créant un réseau parmi les natifs, en bénéficiant du support indispensable pour surmonter un état traumatique, et en subvenant par eux-mêmes à leurs besoins, l'économie sociale et solidaire peut constituer une alternative efficace. Le défi social de l'inclusion des personnes migrantes exige un investissement des municipalités, notamment financier mais également politique, dans un rapport gagnant-gagnant où le bénéfice sociétal et économique de cette approche apparaît à court terme : lutter contre le chômage systémique en accélérant l'accès des travailleurs migrants à un emploi de qualité, donc durable.

Les municipalités ont un rôle primordial à jouer dans la construction de cette voie alternative. Dans une analyse récente, en 2020, de l'IRFAM, *Pandémie : mobilisations citoyennes et modes de gestion locale de la question migratoire*, Joachim Debelder et Altay Manço font justement état du rôle fondamental des municipalités dans la prise en compte des *« besoins locaux et pour appuyer leurs initiatives solidaires envers les personnes migrantes (...) Les localités constituent les nouveaux paradigmes de la gestion des questions migratoires »* (Manço & Debelder, 2020). La prise en compte globale des besoins et des atouts spécifiques des personnes migrantes, au sein de politiques transversales d'inclusion, peut offrir des résultats en matière d'inclusion tant sociale que professionnelle. Très souvent, le primo-arrivant arrive sur le territoire avec un certain nombre de ressources et de compétences, mais **il importe aussi que la société lui accorde les moyens nécessaires pour arriver à une réelle intégration.**

À ce titre, le *“CESE estime que lorsque le rôle joué par l'économie sociale pour créer et préserver l'emploi s'exerce au profit de travailleurs défavorisés (...), il est nécessaire que les organisations concernées **bénéficient de politiques de soutien adéquates** et propres à reconnaître la mission d'intérêt général que remplissent ces structures qui, bien que relevant par nature du droit privé, assument une fonction essentiellement publique.”* (Monzón & Chaves, 8 avril 2021).

1.3. Objectifs et méthodologie du présent Guide de sensibilisation Union Migrant Net

1.3.1. Présentation du projet et réseau Union Migrant Net

L'objectif principal du projet Union Migrant Net vise à soutenir l'inclusion des personnes migrantes par le travail et une implication des municipalités membres du réseau. À Liège le projet - porté par la Ville de Liège, le CEPAG, le Monde des Possibles - a déployé un focus sur l'inclusion par l'économie sociale et solidaire : identifier des pratiques/outils/méthodes dans différentes réalités européennes, qui sont potentiellement transférables dans d'autres villes européennes.

Pour atteindre cet objectif, **plusieurs axes** ont été développés entre 2020 et 2022 :

- Un travail d'identification de projets européens en économie sociale, inclusifs ou portés par des personnes migrantes. À ce titre, le réseau déjà constitué par les 3 partenaires belges du projet a été complété par une recherche de terrain, soutenue par le réseau REVES et PICUM, et, grâce à des mobilités Erasmus+ consacrées, par la rencontre de partenaires actifs dans le domaine. Des entretiens en présentiel ou en visioconférence avec un panel de projets emblématiques ont permis de saisir le fonctionnement de ces derniers, et d'en retirer les freins et les succès. Le présent guide a été réalisé sur la base de ce travail, et alimenté par un série de relecteurs spécialisés : le Centre d'économie sociale HEC Liège, le réseau REVES, la Fédération CAIPS notamment, que nous remercions chaleureusement ;
- Des rencontres à Liège dédiées à la présentation de ces bonnes pratiques européennes d'inclusion des personnes migrantes via l'ESS et une coopération avec les villes du réseau.
- Des ateliers en droit du travail organisés à Liège pour des groupes de travailleurs d'origine étrangère, avec et sans titre de séjour, dans le cadre de l'École des Solidarités et de la formation Dazibao du Monde des Possibles ;
- Des mobilités européennes de personnes ressources des municipalités participantes, et notamment un partenariat renforcé avec la Ville de Sofia et le syndicat CITUB ;
- L'implémentation de certaines pratiques dans la réalité liégeoise, avec l'exploration autour d'un tiers-lieu et de l'ouverture des marchés publics.

1.3.2. Présentation des objectifs du Guide Union Migrant Net

Le présent Guide vise à identifier les effets démultiplicateurs de l'ESS sur l'inclusion des migrants en pointant les initiatives :

- Qui travaillent la notion de bien commun, en enclenchant des processus participatifs, dans les contrats de quartiers, par exemple ;
- Qui permettent concrètement l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs migrants par des actions territoriales en lien avec l'accès à un logement durable, à la santé, aux services à la personne, à l'économie circulaire, aux nouvelles technologies, ou à la question du statut de ces travailleurs ;
- Qui favorisent la transversalité des réponses à des problématiques communes vécues par les travailleurs d'origine étrangère ou non, comme levier de transformation sociale ;
- Qui proposent des évaluations d'impact, notamment en vue de la reproduction des projets dans d'autres contextes européens sensibles aux migrations.

La finalité de ce Guide est de pouvoir déduire de ces expériences positives les bonnes pratiques municipales, associatives et syndicales qui ont permis leur développement, et qui sont potentiellement transposables dans d'autres réalités locales.

1.3.3. Méthodologie du Guide Union Migrant Net

Dans ce Guide sont présentées de nombreuses initiatives d'ESS portées par des personnes migrantes au niveau local. Souvent de petites tailles, relativement récentes, elles restent fragiles et tentent de s'inscrire dans la durée. Notre regard s'est porté sur les processus permettant la structuration et le développement de ces projets. Notre approche se veut d'abord exploratoire : découvrir et interroger l'existant, sans toutefois toujours disposer du recul nécessaire. De nombreuses rencontres entre les partenaires belges d'Union Migrant Net et un panel de projets européens ont ainsi été nécessaires pour recenser, identifier et compiler des pratiques de terrain. En complément, des initiatives suisses et norvégiennes sont également présentées dans ce Guide, en raison de leur approche originale et inspirante.

Le projet UMN donne la possibilité de croiser les regards à l'échelle transnationale et d'interroger la faisabilité et surtout la potentialité des initiatives dans leur contexte local. Que des acteurs wallons portent des initiatives ESS dans le projet UMN est tout sauf un hasard. La Belgique, et plus particulièrement la Wallonie, est un territoire particulièrement fertile et structurant pour ce type d'initiatives. Les politiques publiques de soutien d'accompagnement et de financement y sont particulièrement nombreuses. Néanmoins, les coopératives à finalité sociale et les entreprises sociales semblent également fleurir dans de nombreuses autres régions d'Europe, malgré des réalités locales fort différentes.

Comment faire grandir ces initiatives émergentes ? Comment les rencontres et les échanges avec d'autres projets européens peuvent-ils nourrir le débat ? On constate que dans les secteurs de l'alimentation durable et de la culture, ces structures se consolident. Quelles sont dès lors les potentialités dans le secteur de l'action sociale ? Or interroger les possibles dans le champ de l'intégration sociale demeure une voie peu explorée.

1.3.4. Brève définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) connaît plusieurs définitions. Dans le cadre de ce Guide, nous retiendrons :

A. Qu'il s'agit d'une économie sociale qui se distingue du secteur privé de type capitaliste tant par sa manière d'entreprendre que par les valeurs qu'elle met en avant, à savoir l'humain et le travail au cœur de l'activité économique, plutôt que la recherche du profit.

B. Ainsi que 3 caractéristiques pour définir l'économie sociale d'aujourd'hui :

1^{ère} : Un groupe social s'organise pour répondre à un besoin de la communauté en poursuivant des objectifs de production de biens ou de services ;

2^{ème} : La réponse à ce besoin est déliée de tout but de profit ;

3^{ème} : Le groupe fonctionne en toute autonomie et développe un modèle décisionnel démocratique.

L'économie sociale se compose d'activités économiques, productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants (Cf. Décret wallon du 20 novembre 2008, et ordonnance bruxelloise de 2012) :

- 1^{er} : Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt qu'une finalité de profit ;
2^{ème} : Autonomie de gestion, notamment d'acteurs publics ;
3^{ème} : Processus de décision démocratique ;
4^{ème} : Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

C. Et, enfin, 9 critères relevant de 3 types d'indicateurs pour définir une initiative d'économie sociale:

1. Indicateurs économiques :

- Une activité continue de biens ou de services ;
- Un niveau significatif de prise de risque économique ;
- Un niveau minimum d'emploi rémunéré.

2. Indicateurs sociaux :

- Un objectif explicite de service à la communauté ;
- Une initiative émanant d'un groupe de citoyens ;
- Une limitation de la distribution des bénéfices.

3. Indicateurs de gouvernance :

- Un degré élevé d'autonomie ;
- Un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital ;
- Une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité.

1.4. Quelle est la valeur ajoutée de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'inclusion des personnes migrantes ?

Le **primat de l'individu et de ses droits** se veut capital dans l'économie sociale, ainsi que l'importance du collectif, de la mutualisation des savoirs et des ressources, et que la participation et la solidarité. Ces apports partagés donnent à l'ESS la capacité de percevoir les multiples besoins de la personne : dans le processus de décroïsonnement, de même que dans le développement des politiques publiques, l'ESS a quelque chose à apporter. Elle a une capacité d'estimer, de reconnaître et de réveiller par le collectif les capacités et le potentiel de chaque personne, la capacité de construire sur ce potentiel, dans une optique « d'empowerment » plutôt que d'assistanat. Nous parlons de personnes, de concitoyens - même si ce n'est pas officialisé par un titre de séjour, de nos voisins, nos amis, nos collègues qui s'investissent dans notre société. Ces personnes détiennent des droits fondamentaux, ce qui n'est pas toujours reconnu dans les politiques migratoires et de l'intégration. La valeur ajoutée de l'ESS est aussi sa **mission d'intérêt général**, qui relie sur un territoire des acteurs publics, des organismes de formation, des PME, etc. L'ESS a cette capacité de mobiliser différents types de ressources par ses partenariats et son approche.

De nombreuses municipalités se sont aperçues de ce potentiel et coopèrent avec l'ESS dans différents domaines : accès au logement, aux services de la ville, à l'alimentation durable, etc. Une multitude d'initiatives de soutien aux personnes migrantes lient ces différents domaines. Pour perdurer, elles doivent s'inscrire au-delà des mandats électoraux. Cette approche de valorisation des compétences des exilés correspondant également à une narration plus positive des migrations, comme développée dans le projet AMIF MAX.

2. POSSIBILITÉS D' ACTIONS AU NIVEAU LOCAL : BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES ET RECOMMANDATIONS AUX MUNICIPALITÉS

Des voies alternatives d'accès à l'emploi et d'inclusion via l'ESS sont déjà expérimentées partout en Europe, notamment en Norvège, aux Pays-Bas, en France, en Italie, en Autriche, en Suède, en Allemagne, en Belgique, etc. De plus en plus de projets de ce type émergent ces dernières années, dans le cadre de recherches-actions ou autres projets-pilotes. Ces activités se développent sur des domaines très variés : coopérative agricole de fruits et légumes, revalorisation et vente de vêtements de seconde main, réutilisation de matériel informatique, fabrication de yaourts bio, réparation de voitures, entretien des espaces verts, restauration et service, atelier de confection textile, et encore beaucoup d'autres.

Il ne s'agit pas cependant pour les pouvoirs publics de promouvoir des projets humanitaires, car le **succès commercial et la viabilité économique** sont primordiaux pour assurer la survie économique dans ces initiatives et des travailleurs qui les mènent. La dynamique présentée ici s'inscrit bien dans **l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes**, via la mise en œuvre d'activités potentiellement productrices de richesses, et ne se limite pas à une offre de services ou d'accompagnement. De plus, au-delà de l'offre de biens et services potentiels liés à ces activités en ESS, ces initiatives peuvent également **répondre aux besoins des villes en termes de services comme de renforcement du lien social**. Ces entreprises peuvent ainsi constituer de véritables dispositifs de lutte à la fois contre le chômage systémique et contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils assurent ainsi des débouchés professionnels alternatifs à des personnes précarisées, luttant ainsi à la fois contre le chômage structurel et l'exclusion sociale, non seulement pour les personnes migrantes, mais aussi pour toute une série de personnes précarisées et éloignées de l'emploi. Notons qu'elles peuvent en outre, au-delà de ces aspects, faire figure de précurseurs à travers la mise en œuvre d'activités liées à la transition écologique.

Pour promouvoir le développement d'initiatives en ESS en lien avec l'inclusion des personnes migrantes, il faut une **volonté politique forte au niveau communal**, et ce notamment afin de créer les conditions d'un dialogue et d'une coordination entre les politiques d'intégration et d'emploi. En adoptant une approche locale qui tienne compte des besoins spécifiques des personnes migrantes, les pouvoirs publics reconnaissent la particularité de ce public.

Dans cette optique, de nombreuses expériences de terrain en économie sociale dédiées aux travailleurs migrants et développées dans différents pays d'Europe ont été étudiées, avec comme question focale : **comment l'économie sociale peut-elle constituer une alternative aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle classiques pour les personnes d'origine étrangère ?** A laquelle s'ajoute la question de savoir quel rôle les politiques publiques locales ont à jouer dans ce processus ?

Cette recherche approfondie a permis de dégager une dizaine de pratiques inspirantes (non-exhaustives), citées ici et développées dans la suite du Guide :

Bonne pratique 1 : Coconstruction des politiques publiques et inscription dans le réseau des villes accueillantes en Europe ;

Bonne pratique 2 : Engager un partenariat villes/syndicats pour un accès durable des migrants à la formation et au travail ;

Bonne pratique 3 : Utiliser les outils et réseaux existants pour favoriser l'inclusion par l'économie sociale ;

Bonne pratique 4 : Créer un “guichet unique” municipal, regroupant les services dédiés aux personnes migrantes ;

Bonne pratique 5 : Articuler de manière volontariste l'économie sociale et solidaire à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active des personnes migrantes ;

Bonne pratique 6 : Intégrer les initiatives en économie sociale portées par les personnes migrantes dans le paysage municipal : le recours aux initiatives en économie sociale dans les marchés publics, l'intervention publique dans la stabilité des projets ;

Bonne pratique 7 : Considérer les enjeux des tiers lieux, comme vecteurs d'inclusion des personnes migrantes ? ;

Bonne pratique 8 : Soutenir l'économie sociale comme milieu de formation à l'acquisition de compétences sociales et professionnelles : des expériences transitoires constitutives de tremplins vers l'emploi ;

Bonne pratique 9 : Combiner une approche inclusive par filière intégrant l'apprentissage de la langue à la formation professionnelle ;

Bonne pratique 10 : Articuler l'implication dans des initiatives en économie sociale à la reconnaissance d'un titre de séjour.

2.1 Bonne pratique 1 : Coconstruction des politiques publiques et inscription dans le réseau des villes accueillantes en Europe

2.1.1 Inscrire sa ville dans un réseau de villes accueillantes européennes

L'adhésion de municipalités européennes au réseau des villes accueillantes permet de construire un **socle de droits pour les personnes migrantes**. Face à la carence de nombreux États dans l'accueil des personnes migrantes, de nombreuses villes européennes se sont positionnées en se déclarant accueillantes, avec la portée symbolique d'insister sur l'importance d'une politique migratoire humaine, mais surtout la visée concrète de proposer des dispositifs d'accueil au niveau local.

Les dynamiques développées autour des villes accueillantes trouvent une déclinaison variée de réalisations, qui dépendent autant des contextes locaux que des sensibilités politiques : accès au logement des réfugiés, cartes d'identité communale pour les personnes précarisées, adaptation de l'enseignement pour les mineurs étrangers, lutte contre le “profilage ethnique”, sont autant de thématiques et d'exemples inspirants de mesures destinées aux nouveaux arrivants en Europe. Les gouvernements municipaux détiennent un pouvoir de résistance face au pouvoir fédéral ou européen, et peuvent véritablement participer à réduire les violations des droits humains dont peuvent souffrir les personnes d'origine étrangère. C'est au sein de ces communes que s'inscrit déjà la mobilisation des diasporas locales, dans la recherche de solutions d'inclusion (logement, santé, formations, emploi, etc.) que requièrent les personnes migrantes dans les différentes temporalités de leur parcours (demandeurs d'asile, de régularisation, réfugiés reconnus, séjour étudiant, etc.).

La sanctuarisation et la résistance des villes exigent un courage politique fort face au pouvoir fédéral et à une partie de l'opinion publique, que souhaite valoriser le projet Union Migrant Net. Le mouvement des communes/villes accueillantes est par ailleurs vecteur d'inclusion, puisqu'il permet la mise en place d'un écosystème suffisamment stable et sécurisé pour accompagner notamment des projets professionnels portés par les personnes migrantes.

2.1.1.1. Quelques exemples de réseaux nationaux de villes accueillantes

- Lancé en 2017 par le CNCD 11.11.11, le mouvement des Communes Hospitalières a largement essaimé en **Belgique**, se traduisant par le vote par des Conseils

Communaux de motions engageant les différents services de la ville à plusieurs niveaux, comprenant a minima : la sensibilisation de la population sur les migrations et l'accueil de l'autre ; l'amélioration de l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains ; la solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrants. Certaines communes, comme Liège, sont allées plus loin, et s'engageant sur la formation du personnel municipal, la mise à disposition d'hébergements pour les personnes sans-papiers, ou encore la prise en charge de soins médicaux pour des grossesses de femmes en séjour précaire.

- En **France**, le réseau ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants) réunit les élus et les collectivités engagés pour une *“politique d'accueil inconditionnelle des exilé.es et pour l'hospitalité sur nos territoires”*. Il réunit de nombreux élus et contribue à la diffusion de pratiques d'inclusion expérimentées au niveau local. Avec l'Organisation pour une citoyenneté Universelle (O.C.U.), Anvita a créé l'Alliance Migrations, dont l'objectif est de fédérer autour d'une gouvernance alternative des migrations, en collectant sur le terrain des pratiques inspirantes.
- L'association Suisse Seebruecke lutte contre la criminalisation du sauvetage en mer Méditerranée (Suisse) et travaille à *“fournir des voies légales et directes pour venir en Europe”*. Elle œuvre à ce que des villes suisses se déclarent *“villes refuge”* ; Berne a été la première en 2020. Le site comprend une carte des villes qui se sont déclarées solidaires. Citons à ce propos un extrait de l'article *« Les petites communautés se déclarent réceptives », 23 novembre 2020 :*
“Après que dix grandes villes suisses se soient déjà déclarées prêtes à accueillir des réfugiés dans les camps des îles grecques au cours des derniers mois face à la catastrophe humanitaire, de plus en plus de petites villes et de villages se déclarent maintenant également prêts à accueillir des réfugiés” (Cf. Les petites communautés se déclarent réceptives)

2.1.1.2. Quelques exemples de réseaux européens de villes accueillantes

- **Eurocities**
 - Eurocities travaille dans tous les domaines d'intérêt pour les villes (culture, mobilité, environnement, affaires sociales, développement économique, apprentissage, etc.) ;
 - Eurocities influence le développement de la politique européenne dans l'intérêt de ses membres ;
 - Eurocities offre une plateforme internationale pour les villes tournées vers l'extérieur, qui permet de présenter leurs réalisations à leurs pairs ainsi qu'à des parties prenantes influentes.

Cf. http://members.eurocities.eu/eurocities/members/why_join

- **Solidarity cities**

Il s'agit d'un réseau pour l'intégration des réfugiés dans les villes européennes.

Cf. <https://solidaritycities.eu/>

- **C-mise (Compas)**

C-mise est un programme d'échange de connaissances qui aide les villes européennes à partager leurs connaissances sur les pratiques et politiques des villes en réponse à la présence de migrants en situation irrégulière dans leur région. Il a

notamment rédigé un guide de bonnes pratiques à destination des municipalités pour l'accueil des personnes sans titre de séjour, [disponible en ligne](#).

- **Cités interculturelles**

- Le réseau des Cités interculturelles met des outils à disposition des villes adhérentes, et propose des conseils de spécialistes internationaux ;
- Des échanges intensifs avec d'autres villes via des événements thématiques et des visites d'études sont également organisés, tout comme une exposition internationale des villes adhérentes au sein du Conseil de l'Europe.

Cf. <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/how-to-join->

- **Urbact**

Il s'agit d'un programme qui contribue à la mise en réseau de villes sur différentes thématiques. Urbact met en place un processus structuré d'échange et d'apprentissage avec des pairs à travers l'Europe en vue d'améliorer les politiques locales par une planification d'actions concrètes, dont la méthode de travail est axée sur les échanges transnationaux, activités orientées vers l'action et les outils de renforcement des capacités.

Cf. <https://urbact.eu/all-networks?topic=1066>

- **Cities and Regions for Integration of Migrants** (European Committee of the Regions)

Le réseau œuvre via la mise en place de différents types d'actions:

- Organisation de tables rondes politiques et de conférences ;
- Élaboration/promotion de propositions de politiques d'intégration de l'UE ;
- Échange et collecte de bonnes pratiques (certaines seront également affichées sur le site européen sur l'intégration, géré par la Commission européenne) ;
- Fourniture et diffusion d'informations sur l'intégration (possibilités de financement, événements, etc.) ;
- Mise en réseau avec d'autres membres à travers l'UE, maires et dirigeants régionaux, pour présenter des exemples positifs d'intégration des migrants et des réfugiés.

Cf. <https://cor.europa.eu/en/our-work/Pages/cities-and-regions-for-integration.aspx>

- **Human Rights Cities Network :**

Cf. <https://humanrightscities.net/contact-us/>

- **Carte interactive des villes accueillantes**

L'adhésion des villes à des réseaux nationaux et européens de villes accueillantes permet d'intégrer une politique d'accueil au fonctionnement communal.

Cf. <https://europewelcomes.org/>

La qualité de l'accueil des personnes migrantes dans les villes européennes est déterminante pour la suite de leur parcours d'inclusion. Offrir un accueil digne aux nouveaux arrivants sur le territoire communal suppose pour les principaux concernés d'**identifier des interlocuteurs communaux** capables de les informer et de les orienter dans leurs démarches. De même,

peut s'avérer efficace de désigner, au sein des municipalités, un **fonctionnaire chargé de coordonner l'accueil** des personnes migrantes, ainsi qu'un **comité de suivi** des différentes mesures envisagées afin d'assurer les besoins vitaux minimaux des personnes migrantes sur le territoire.

Les villes détiennent un rôle dans la garantie de l'accès aux services de base, concomitamment à la recherche d'emploi des personnes migrantes, en adoptant des dispositions destinées à lever les freins structurels : traduction des informations et des procédures, apprentissage de la langue, politique de lutte contre les discriminations, etc.

2.1.1.3. Quelques exemples de sécurisation des besoins de base des nouveaux arrivants par des municipalités

- À **Utrecht (Pays-Bas)** et **Zurich (Suisse)**, une carte d'identité citoyenne a été mise en place pour faciliter l'accès aux services de base des personnes précarisées, pouvant inclure les personnes migrantes, avec ou sans titre de séjour. Sur place, la municipalité prend en charge le logement des personnes migrantes sans-abri. Un projet pilote inspiré de l'expérience d'Utrecht est en cours de développement à **Anvers (Belgique)**.
- À **Liège (Belgique)**, la ville a mis à disposition - par le biais d'un bail d'occupation temporaire - des habitations appartenant à la commune, à un groupe d'une soixantaine de personnes sans titre de séjour présentes depuis plusieurs années sur le territoire. L'objectif consiste à sortir ces personnes issues de la "Voix des Sans-Papiers de Liège" de la grande précarité et du système d'occupations de bâtiments privés vides, ainsi qu'à soutenir - indirectement - une politique inclusive des personnes migrantes, avec ou sans titre de séjour.
- À **Barcelone (Espagne)**, la municipalité a mis en place le programme **Nausica** pour l'accueil et l'hébergement des migrants déboutés de l'asile. L'idée est de leur offrir un abri et des conseils juridiques tout en travaillant leur insertion sociale et professionnelle. Les résultats sont spectaculaires, avec plus de 36% d'insertion professionnelle des participants.
- Le projet européen **REGAL** (porté notamment par GRDR France et EAPN Portugal), travaille "*l'articulation des temps de vie pour les femmes en situation de précarité*". Les déclinaisons françaises et portugaises du projet s'adressent spécifiquement aux femmes migrantes, et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée chez les personnes vulnérables. La publication en ligne, liée au projet préconise une approche "*à l'intersection d'une diversité d'acteurs et d'appartenance institutionnelle*", incluant ces questions dans les politiques migratoires. (Cf. publication)

2.1.2. Coconstruire les politiques publiques d'accueil des personnes migrantes

La coopération entre les institutions publiques, les syndicats, le monde des entreprises et les organisations de la société civile est fondamentale pour assurer un accès durable des migrants à la formation et au travail. Les pouvoirs publics doivent voir les acteurs de l'ESS non seulement comme des prestataires de service, mais surtout comme des partenaires pour coconstruire les politiques publiques. Ce cloisonnement des services publics est cependant un obstacle identifié : il est nécessaire de déployer la coopération interinstitutionnelle et le travail en réseau.

2.1.2.1. Faciliter le dialogue et le réseautage entre autorités publiques, entreprises privées et personnes migrantes

Pour permettre aux personnes d'accéder aux informations pour faciliter leur accès aux droits économiques, sociaux et culturels, la proactivité des municipalités est fondamentale. Pour



cela, créer des synergies en encourageant les liens et le dialogue avec d'autres acteurs est capital : il s'agit de contribuer à élaborer un écosystème propice au processus d'inclusion, associant autorités publiques, organismes de l'emploi, secteur de l'intégration, employeurs et personnes migrantes.

La mise en place de collectifs associatifs et citoyens de vigilance dans le cadre des villes accueillantes est aussi à noter : à Liège (Belgique), le **Collectif Liège Hospitalière** assure le relai entre les difficultés et leviers observés sur le terrain et les autorités communales. Ce collectif, constitué d'associations et de citoyens assure également une veille sur l'application de la motion "Liège, ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte" votée par le Conseil Communal en 2017. Des concertations régulières ont lieu afin de dégager des solutions correspondant aux constats de première ligne, dans un esprit collaboratif. Ce Collectif s'est mis en place à l'initiative de la campagne Rendons notre commune hospitalière, lancée par le CNCD 11.11.11, en Belgique.

Une expérience italienne du côté de **Prato** en Toscane peut être tout à fait inspirante. Elle associe la municipalité, la magistrature, les syndicats (notamment le syndicat CGIL) et les coopératives (membres de la Fédération Legacoop), qui, ensemble, assument un travail de veille, d'assistance et in fine d'intégration et de régularisation des personnes migrantes qui se trouvaient en situation d'exploitation dans le travail irrégulier (cf. Bonne pratique 10 pour plus de détails).

2.1.2.2. Faire participer les personnes migrantes à la définition des politiques qui les concernent

Dans une approche inclusive, les villes ont tout intérêt à considérer les personnes migrantes comme des concitoyennes, car elles sont capables d'apporter leur contribution au développement des territoires locaux. La reconnaissance de l'entièreté de leurs potentiels suppose de ne pas les réduire à une charge pour les pouvoirs publics, à des individus qu'il faudrait accompagner ou assister. Cette vision est un choix idéologique qu'adoptent déjà de nombreuses municipalités dans leurs orientations politiques. Elle permet d'oser davantage d'expérimentation dans la conception de certains services publics, notamment dans une perspective de coconstruction, de co-citoyenneté avec les premiers concernés et les associations qui les accueillent.

Le prérequis de cette approche est - pour les acteurs publics - de s'assurer que les personnes migrantes aient accès à toutes les informations nécessaires pour pouvoir participer, qu'elles soient "équipées" pour la prise de décision.

Le secteur de l'ESS s'inscrit dans ce processus participatif, en se positionnant en incubateur de projets d'innovation sociale capable de tirer à partir des constats de terrain, des recommandations utiles aux autorités dans la définition des politiques d'inclusion.

L'exemple de **Diomcoop** à Barcelone (cf. bonne pratique 10) démontre l'influence que peuvent avoir les acteurs de l'ESS sur les politiques publiques, et plus largement le rôle que l'ESS peut jouer dans la facilitation du dialogue avec les responsables politiques. Ces espaces de délibération que sont les entreprises et les institutions peuvent s'inspirer des constats de terrain que font remonter les acteurs associatifs et de l'ESS, pour légiférer sur la base d'expérimentations et d'innovations.

À Bruxelles, l'un des objectifs de l'initiative Collectactif est également de "*renforcer l'émancipation et la participation citoyenne des personnes se trouvant dans une situation administrative précaire*". Elle vise à promouvoir les sans-papiers bruxellois comme acteurs de changement.

2.1.2.3. Faciliter la coopération par la coconstruction de projets communs

Décloisonner les politiques publiques de l'insertion, de la culture et de l'emploi suppose de faciliter la communication entre ces secteurs. Ce decloisonnement implique également de faire réseau avec l'environnement économique et social local, de créer des terrains communs, afin de mettre en lien les différents intérêts : la création d'un dialogue entre les autorités publiques, le monde de l'entreprise, le secteur associatif et les citoyens peut trouver sa place dans le développement de projets communs d'innovation sociale.

Au-delà de ces connexions entre acteurs, il est également indispensable qu'au sein même du monde des entreprises "classiques" et sociales collaborent dans un objectif d'inclusion des personnes migrantes :

"La collaboration entre les entreprises ordinaires et les entreprises sociales constitue le fondement essentiel pour une économie inclusive. Les entreprises sociales ont une importance cruciale au niveau de l'emploi des groupes défavorisés et sont un acteur puissant du changement social. Nous constatons, d'une part, que les entreprises sociales, par les besoins sociaux qu'elles satisfont, sont devenues incontournables sur le terrain, et que, du fait de leur implantation locale, elles ont acquis une influence importante dans la gestion locale. D'autre part, nous voyons que les entreprises d'économie sociale restent vulnérables, et, tout comme les entrepreneurs ordinaires, elles se doivent de rechercher tous les jours des partenariats innovants et durables. Selon les experts, l'économie post-corona sera locale, inclusive et circulaire. Pour cela, l'économie sociale a des atouts idéaux en main, et ce certainement en partenariat avec l'économie régulière. N'est-ce pas là l'élan nécessaire pour mettre l'économie sociale sur la carte une bonne fois pour toutes ?" (Single Market Forum, Social Economy and Social Entrepreneurship Pioneer for a new inclusive and sustainable economy? 9.3.21 : cf. <https://economie.fgov.be/fr/evenements/single-market-forum-social>)

Pour faciliter ces coopérations, le **Projet R.E.R.** (Réseau d'Échanges et de Restauration) de Sarcelles (France) propose dans un même lieu un restaurant d'insertion, un espace de coworking, des événements associatifs et culturels, etc. Situé dans la gare de Garges-Sarcelle, le lieu est ouvert aux futurs entrepreneurs sociaux de la restauration. La commune de Goussainville a en partie financé le projet (avec la Région notamment), mais a également mis à disposition du projet son ancienne cuisine centrale. La Communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France a assuré un tutorat du projet, comprenant la facilitation vers un réseau professionnel et de soutien en "*animant un écosystème favorable à la mise en relation d'acteurs et partenaires pour le développement du projet*". Les objectifs sont multiples, mais il s'agit d'abord d'offrir des perspectives d'emploi à des femmes éloignées du marché du travail. Il s'agit ainsi véritablement d'associer les politiques d'insertion et de l'emploi par un projet solidaire et innovant impliquant à la fois les autorités locales, le monde de l'entreprise et le secteur associatif. Le Réseau d'Échanges et de Restauration a été développé dans le cadre de l'appel "Gare partagée SNCF" à destination des entreprises et des associations.

Les associations, les syndicats et les coopératives qui accompagnent les migrants peuvent ainsi renforcer une politique d'ISP, notamment par :

- Leur grande capacité d'identifier, en 1^{ière} ligne, l'urgence des besoins sociaux rencontrés au quotidien ;
- Leur réactivité et les solutions qu'ils proposent sur des nouveaux modèles économiques qui permettent de générer des flux financiers ensuite mutualisés ;
- Leur capacité aussi à mobiliser la société civile sur des questions sociétales que la municipalité locale souhaite adresser.

2.2. Bonne pratique 2 : Engager un partenariat au sein des villes entre entreprises en économie sociale, coopératives et syndicats pour un accès durable des migrants à la formation et au travail

Les sociétés coopératives contribuent au changement sociétal, notamment en matière d'inclusion des personnes migrantes. Les syndicats s'étant également emparés de ces questions, l'impulsion d'un dialogue entre mouvements coopératifs et syndicaux en vue de soutenir et renforcer ces alternatives est nécessaire.

Depuis quelques années, nous constatons un **intérêt mutuel entre des mouvements coopératifs et des syndicats** à comprendre leurs différences et leurs spécificités respectives, et à chercher à identifier quels seraient leurs points de convergences et revendications communes sur des enjeux de société. En Belgique, de nombreuses entreprises coopératives et d'économie sociale, notamment à Liège, proposent de belles réalisations entrepreneuriales, propres au mouvement coopératif et à sa recrudescence ces vingt dernières années.

Concernant les initiatives d'ESS portées par les personnes migrantes en particulier, les syndicats peuvent et doivent y apporter leur attention et les soutenir, car elles permettent - comme évoqué tout au long de cet outil - **d'expérimenter une autre approche de développement économique et social pour les personnes migrantes**. En effet, tout l'intérêt transversal entre la reconnaissance du statut de travailleur migrant et les initiatives d'ESS par et pour les personnes migrantes est celui de permettre leur inclusion réelle par le travail et l'acquisition de nouveaux droits, tout en les rendant acteurs de leur propre émancipation.

Le soutien syndical à ces dynamiques en ESS peut prendre différentes formes :

- Implication du secteur syndical dans des initiatives en économie sociale portées par des personnes migrantes : travail sur un modèle économique, valorisation de l'économie sociale et solidaire en opposition à l'ubérisation de notre société via l'économie de plateforme - qui emploie de nombreux ressortissants étrangers -, et comme levier d'accès à de nouvelles voies d'octroi du séjour légal par le travail (sur ce dernier point, cf. Bonne pratique 10) ;
- Identification d'articulations avec les centrales professionnelles des syndicats et les métiers où les personnes migrantes sont souvent engagées (secteur du bâtiment, soin aux personnes, nettoyage, restauration, etc.) pour répondre à des questions techniques diversifiées concernant le statut des travailleurs en séjour précaire ou sans titre de séjour ;
- Réflexion sur les statuts des travailleurs migrants dans leur accès au marché du travail (freins et blocages institutionnels), spécificité de l'ESS dans la protection des travailleurs, identification de recommandations ;
- Lutte politique en faveur de certaines modifications légales qui amélioreraient l'employabilité du public migrant :
 - Ouverture de la procédure du permis unique aux personnes sans-papiers déjà présentes sur le territoire européen (cf. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_22_2655) ;
 - Amélioration des règles en vigueur dans le cadre des procédures d'équivalence des diplômes et facilitation du processus de reconnaissance des compétences acquises au pays ;

- Régularisation des personnes étrangères sans titre de séjour : adoption de critères clairs dans la loi et instauration d'une commission de régularisation indépendante et permanente ;
- Veiller à baliser les critères liés à l'emploi, pour éviter les abus éventuels d'employeurs peu scrupuleux ;
- Sensibilisation au sein des centrales professionnelles pour éviter la mise en concurrence entre travailleurs locaux et étrangers (et notamment ceux qui se trouvent en attente d'une décision sur une demande de protection internationale) ;
- Mise à disposition de locaux syndicaux pour que les personnes puissent réfléchir à leur condition de travailleurs, préparer des plans d'action, stocker du matériel ;
- Offre d'un accompagnement syndical adapté dans la mise en place d'initiatives d'économie sociale que les travailleurs souhaiteraient développer (question du statut des travailleurs, de leurs droits, etc.), à travers un protocole dans lequel interviendrait une agence-conseil en économie sociale qui pourrait former les participants à la définition d'un modèle économique, d'une étude de marché, d'une étude de faisabilité, aux soft skills sur les produits/services proposés à la collectivité ;
- Dans la même optique, mener des réflexions sur l'amélioration de la capacité des travailleurs migrants à s'organiser et à définir des mécanismes démocratiques de validation des décisions (« une personne, une voix », sociocratie, etc.), et élaborer la cartographie des acteurs en présence (sociaux, culturels, formateurs, économiques) en vue de constituer une base de relais/soutiens solides pour le développement de nouveaux projets d'interpellation articulés à l'ESS, doivent pouvoir être envisagés ;
- Soutien à l'accès à des formations spécifiques pour les personnes migrantes relatives aux domaines de l'ESS et aux coopératives de travailleurs ;
- Participation à de nouveaux projets d'innovation sociale (actions avec les associations, les citoyens, les municipalités) qui décroissent les politiques liées à la culture et celles liées à l'emploi ;
- Identification de la manière dont l'écosystème numérique peut intégrer adéquatement des profils de personnes migrantes qualifiées.

Parallèlement, subsiste un important manque de contacts entre le monde des entreprises et les organismes organisant le processus d'intégration (dont la forme varie selon les États), ce qui freine la mise au travail du primo-arrivant ayant dû suivre un parcours d'intégration. Les entreprises ne sont pas assez impliquées dans la création et la mise en œuvre des dispositifs d'intégration. Dès lors, il faut pouvoir sensibiliser davantage ces acteurs aux avantages inhérents à l'emploi des primo-arrivants, moteur essentiel à l'intégration de ces derniers. Les syndicats ont également un rôle à jouer à cet égard.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais de nature à démontrer les larges potentialités d'action des acteurs syndicaux dans l'amélioration de l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes via l'économie sociale et solidaire. **La structure syndicale est en effet essentielle dans le combat pour les droits des travailleurs, avec ou sans papiers, pour dénoncer et participer à l'amélioration d'un système qui ne prend pas suffisamment en considération les catégories les plus précarisées de la population.**

2.3. Bonne pratique 3 : Utiliser les outils et réseaux d'économie sociale et solidaire existant au niveau européen

À partir des années 1990, des réseaux d'acteurs professionnels se sont réellement développés au niveau européen, concomitamment à l'économie sociale et solidaire, et à l'eupéanisation des politiques sociales.

Plusieurs systèmes formels, c'est-à-dire socialement reconnus comme tels, de chaînages connectés, existent ainsi aujourd'hui à l'échelle européenne, systèmes dont la force est la diversité. Le *Think & do tank* européen Pour la Solidarité a réalisé en 2016 une note sur les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe, sur laquelle se basent en partie les lignes qui suivent. Nous présenterons cinq des principaux réseaux formels d'économie sociale à l'échelle européenne, ainsi que d'autres outils participant aux mêmes objectifs.

- **DIESIS**

DIESIS est l'un des plus vastes réseaux européens spécialisés dans le soutien au développement de l'économie sociale et des entreprises sociales. Elle constitue la seule structure organisée sous forme de coopérative. Elle agit à travers la mise en œuvre d'activités basées sur la connaissance, telles que la formation, la conception de projets, les services de consultance et de conseil, l'assistance technique et la recherche. Une part importante de ses activités vise au montage de projets européens transnationaux, impliquant membres nationaux et régionaux.

Créé en 1997, DIESIS couvre plus de 13 pays de l'UE et plusieurs milliers d'entreprises, par le biais de grandes fédérations nationales et de réseaux de soutien nationaux.

Le réseau fait partie du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, assistant à ce titre la Commission dans la mise en œuvre d'initiatives pour les entreprises sociales. Il fait également partie du réseau d'économie sociale du Fonds social européen. DIESIS travaille en partenariat avec d'autres réseaux thématiques européens et plateformes, dont notamment, REVES et Social Economy Europe.

- **REVES**

REVES - Réseau Européen des Villes et Régions de l'Économie Sociale - est une organisation européenne basée sur le partenariat entre d'une part des collectivités locales et régionales et d'autre part, des organisations privées de l'économie sociale territoriale.

Le réseau qui a été fondé en 1996, prend la forme d'une ASBL. Il a pour but de promouvoir l'économie sociale et les valeurs qu'elle véhicule à travers le partenariat avec les collectivités locales et régionales. Ceci implique d'aller au-delà des relations contractuelles existant par exemple via les marchés publics, en recherchant plutôt la co-construction des politiques et des stratégies. Cet objectif est réalisé via des échanges, des expérimentations dans les domaines professionnels historiquement fort investis par l'ESS (recyclage, services sociaux formation professionnelle, etc.), et le dialogue politique avec les décideurs politiques au niveau national, mais surtout au niveau européen. Une partie significative des expérimentations et des recherches-actions du réseau visent à explorer le potentiel de secteurs moins investis, liés par exemple à la transition verte, aux énergies, aux plateformes coopératives, etc.

C'est l'idée d'une valeur ajoutée qui fonde cette recherche de coconstruction entre les deux acteurs. Ils poursuivent tous deux des objectifs semblables, fondés sur les principes d'inclusion sociale, de lutte contre la discrimination et de développement local durable. De



plus, les entreprises et les organisations de l'économie sociale sont profondément ancrées à un niveau local, et disposent d'une large connaissance des besoins et de l'environnement locaux. Par ailleurs, elles sont profondément innovantes dans leurs méthodes de participation et d'entrepreneuriat, qui gagneraient à être prises en considération et soutenues par d'autres acteurs locaux, et notamment les autorités politiques.

Le réseau organise tous les 2 ans le REVES Excellence Award, concours organisé pour récompenser les initiatives exemplaires de partenariats entre ESS et les collectivités locales et régionales. En 2017, le jury composé de représentants de l'OIT, du Parlement européen, de la Commission, du Comité économique et social européen, mais aussi d'acteurs de l'ESS, a récompensé deux initiatives portant sur la défense des droits fondamentaux des personnes migrantes, dont le projet Univerbal du Monde des Possibles. Dans les activités des régions et des villes avec qui REVES travaille, le réseau constate une reconnaissance croissante non seulement de l'importance et de l'urgence d'agir pour l'intégration des personnes migrantes, mais aussi du rôle que l'économie sociale et solidaire peut jouer en tant que partenaire des acteurs publics. Une partie importante des membres du réseau travaillent également directement avec des personnes migrantes, ou indirectement quand elles s'adressent à un public précarisé.

Par le rassemblement de ces partenariats locaux en un réseau commun, ce sont des acteurs de 18 pays européens qui partagent leurs bonnes pratiques en la matière et les mettent en exergue en vue d'en élargir l'application.

- **EMES**

Réseau européen des Centres de recherche sur l'économie sociale né en 1996, le réseau EMES a pour objectif de construire progressivement un corpus européen de connaissances théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social. Sa principale activité n'est donc pas la mise en réseau d'acteurs de l'économie sociale à proprement parler, mais plutôt la recherche et la réunion d'informations touchant au "tiers-secteur", malgré la diversité des traditions et visions nationales que recouvre la notion.

- **RIPESS**

Le Réseau Intercontinental de Promotion de l'ESS en Europe, ou RIPESS, vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'engagement dans des actions communes qui peuvent élargir et améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire.

Ces objectifs sont réalisés à travers la fédération au niveau européen d'acteurs et d'organisations de 16 pays européens œuvrant dans le secteur (réseaux nationaux ou régionaux, collectivités, chercheurs ou universitaires), promouvant d'autres modes de production, de consommation, d'épargne et d'échange pour la construction de régulations économiques plus justes et d'un développement plus solidaire.

- **Social Economy Europe (SEE)**

Créé en 2000, le réseau Social Economy Europe (SEE) présente la particularité d'être lui-même quasi-exclusivement composé de "sous-réseaux". Il se veut ainsi le représentant de l'économie sociale dans sa globalité au niveau européen. Social Economy Europe joue en quelque sorte le rôle d'interface entre les 2,8 millions d'entreprises d'économie sociale et les institutions européennes qu'il aide à définir la politique européenne en matière d'économie sociale. Il est par ailleurs le secrétaire de l'Inter groupe du Parlement européen sur l'ES.



Malgré les diversités dans les champs d'actions, catégories de membres et types d'activités, ces différents réseaux membres de SEE ont un projet global unifié, celui de promouvoir un projet politique et collectif en faveur de l'économie sociale. Il ne s'agit pas ici de tenter d'unifier le concept d'économie sociale, dont la signification demeure très différente d'un État membre à l'autre comme nous avons pu le voir, mais plutôt d'orienter la politique des États dans lesquels ces réseaux sont présents en vue d'intégrer au mieux les revendications des acteurs de l'ESS, tout en préservant la diversité du champ de ses acteurs, caractéristique cruciale du tiers-secteur. En définitive, ces réseaux participent à la reconnaissance juridique, institutionnelle et politique d'une économie "plurielle", distincte de l'économie de marché. Ils sont aujourd'hui présents dans la grande majorité des États européens.

- **IBM-MORE**

Le projet IBM-MORE est soutenu par le programme Erasmus+ (KA2 - AEF), et recense des initiatives européennes en ESS, ainsi que des outils pratiques à destination spécifiquement des entrepreneurs migrants, afin de renforcer les compétences en entrepreneuriat.

Le projet IBM-MORE a démarré en septembre 2019 pour deux ans. Il regroupe quatre organisations : le Monde des Possibles ASBL en Belgique, KIST en l'Autriche, MIA en Norvège et INFODEF en Espagne. Le projet IBM-MORE vise à développer des outils et des méthodes innovants pour stimuler les compétences numériques, interculturelles et entrepreneuriales des apprenants grâce à l'apprentissage appuyé sur des applications web. L'ambition est double : apporter des outils aux professionnels des formations destinées à l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes. Et plus spécifiquement, soutenir les migrants dans leurs démarches d'entrepreneuriat social.

IBM-MORE a lancé son site Web, qui rassemble une base de données numériques de bonnes pratiques et des ressources diverses pour les entrepreneurs migrants. La base de données renverra à des informations pertinentes sur les projets ou initiatives visant à soutenir l'entrepreneuriat des migrants. À titre d'exemple, des projets qui sont menés avec succès comme Univerbal du Monde des Possibles, sera référencé dans la base de données. Le site Web offrira la formation à l'entrepreneuriat avec un accent sur l'économie sociale. Cette formation est basée sur des applications web et se présente sous forme de jeux, ceci permet de former les gens aux différents aspects de l'entrepreneuriat en s'amusant. Le projet débouchera sur un manuel pédagogique pour les professionnels sur la mise en place de cette formation.

- **PIONEERS**

Le projet européen PIONEERS – développé dans le cadre d'un financement européen – s'adresse aux formateurs et éducateurs professionnels qui œuvrent dans le champ de la formation professionnelle dédiée à l'entrepreneuriat.

L'objectif du projet est « de proposer aux acteurs de la formation professionnelle des outils innovants ainsi que des méthodes de travail concernant des programmes de services communautaires, aussi appelés « Service Learning » qui impliquent une expérience dans un contexte professionnel. Le projet PIONEERS vise ainsi à stimuler la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat parmi les étudiants engagés dans une formation professionnelle ». Il promeut l'entrepreneuriat social et a donné naissance à une base de données en ligne sur l'entrepreneuriat social et des outils de formation pour les entrepreneurs sociaux.

- **Migration Policy Group - Agenda MEGA (Migrant Entrepreneurship Growth Agenda)**

Dans le cadre d'un partenariat européen réunissant 5 villes européennes (projet <https://migrant-entrepreneurship.eu/>), le Migrant Policy Group (think-and-do-tank basé à Bruxelles) a rédigé l'agenda MEGA, pour soutenir les différents niveaux de pouvoir en vue de "renforcer les politiques qui soutiennent les entreprises internationales". À travers cet agenda, 50 organisations européennes exigent la mise en place de programmes de soutien à un entrepreneuriat plus inclusif des personnes migrantes, et à la diversité en entreprise. Il est possible de s'associer à la démarche via un formulaire en ligne.

Extrait de l'agenda MEGA :

MEGA appelle à l'adoption des politiques efficaces suivantes afin que les acteurs de l'entrepreneuriat puissent travailler ensemble pour soutenir les entreprises ayant des racines internationales :

- Visibilité pour les migrants des services existants de soutien à l'entrepreneuriat ;
- Mise en réseau entre entrepreneurs migrants ;
- Sensibilités linguistique et culturelle dans la prestation de services de soutien à l'entrepreneuriat aux immigrants ;
- Conseils juridiques et réglementaires pour la création et la gestion d'une entreprise ;
- Formation commerciale ciblée ;
- Accès au financement pour les entreprises migrantes potentielles et établies ;
- Fourniture d'installations et de services d'incubation ;
- Critères de diversité des fournisseurs dans les achats ;
- Collecte de données, analyse d'impact et évaluation des mesures.

Le projet MEGA contribue à mesurer les réalisations et les besoins des villes en matière de soutien à l'entrepreneuriat des migrants, à développer des recommandations et des dialogues politiques avec les institutions nationales et européennes, et à mettre en place une plateforme transnationale pour promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances.

2.4. Bonne pratique 4 : Créer un "guichet unique" municipal, regroupant les services dédiés aux personnes migrantes

Le guichet unique pour migrants de **Lisbonne** peut être considéré comme le modèle idéal à atteindre. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses villes européennes s'empressent d'ailleurs d'aller découvrir le projet sur place, et tentent d'importer la bonne pratique, avec un succès parfois mitigé. Il est impressionnant de réunir dans un même bâtiment tous les services publics et privés facilitant l'accès au territoire et l'intégration de migrants. Ces services ont notamment trait au travail salarié, au permis de séjour, à la sécurité sociale, aux demandes de nationalité, à l'accès au cursus scolaire ou aux soins de santé, etc. Interroger la faisabilité d'un tel projet permet de mettre en lumière les conditions politiques, institutionnelles et pratiques d'une telle entreprise. Dans beaucoup de pays, régions et villes européennes ces conditions font défaut : clivages politiques, cloisonnement institutionnel, démultiplication de dispositifs et d'opérateurs constituent hélas les réalités locales dans bien de pays qui empêchent souvent l'évocation de l'idée même.

Pourtant, la mutualisation des lieux est un moyen efficace pour dépasser le cloisonnement institutionnel. La complexité administrative empêche la majorité des migrants de comprendre ce qui leur est demandé, et pas seulement à cause de la langue.

2.4.1. Mettre en place des services pour accueillir, accompagner et orienter les personnes migrantes

Regrouper de la sorte, tous les services publics et associatifs dans des secteurs comme l'emploi, la formation, l'apprentissage de la langue, la reconnaissance des diplômes, l'accès au territoire et au travail, à la sécurité sociale et à la santé, etc., a permis dans les villes où ce concept est mis en œuvre de faciliter l'accès des migrants aux droits et aux services, mais aussi la création de projets de partenariat inédits.

- Dans un programme d'études **EURICSE** lancé par le gouvernement antérieur à celui de Matteo Salvini, qui visait à décentraliser la gestion des activités d'intégration avec le soutien financier au niveau national et des municipalités, une coopération entre **communes italiennes sur l'ESS** a été mise en place. La diversité des projets qui ont vu le jour sur cette base est très riche. Certaines villes, régions, provinces sont même allées plus loin : la Province du Trentino a développé un "guichet unique" comparable à l'exemple du Portugal. Un centre d'étude en coopération locale vient de publier une étude sur les bénéfices de ce type d'approche qui influence aussi les syndicats. Le changement de gouvernement dans la Province a cependant mis un terme à ce projet. Cet exemple est néanmoins inspirant, sur le potentiel d'éducation/formation/orientation professionnelle des personnes migrantes.
- **Leuven** (Belgique), ville progressiste et dotée d'une communauté très sociale, était, entre 2014 et 2017, la deuxième ville à accueillir le plus grand nombre de nouveaux arrivants en Région flamande. Les initiatives d'accueil de la ville se divisent en deux piliers : la promotion de la solidarité et la prise de position par rapport aux autorités gouvernementales (partie importante de la politique globale locale) ; des initiatives concrètes pour l'accueil des réfugiés et leur intégration. La maison d'accueil pour les "nouveaux arrivants parlant d'autres langues", **De Nomade**, accueille de jeunes réfugiés (18-35 ans) autour d'un véritable guichet unique municipal. Ils peuvent y trouver tous les services et informations en un seul endroit, concernant l'ensemble de la vie quotidienne : emploi, logement, école, loisirs, santé, etc. L'originalité du lieu est sa dimension accueillante, qui permet aux nouveaux arrivants de se l'approprier et d'y faire volontiers appel.
- À **Liège (Belgique)**, les personnes migrantes qui obtiennent un titre de séjour sont accueillies par le **SADA** (Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile). Ce service communal organise l'accompagnement financier lié à l'installation, ainsi que durant le parcours d'intégration obligatoire. Pour les réfugiés, cet accompagnement dure deux ans.

2.4.2. Aménager un point d'information sur l'innovation sociale

Dans la même veine, centraliser les informations et services liés à l'innovation sociale au sein d'un même guichet semble faire ses preuves, à condition que le label "économie sociale" soit balisé. Ces plateformes collaboratives peuvent regrouper syndicats, associations, citoyens, entreprises et services publics, pour soutenir l'identification des besoins d'un territoire et les articuler à des projets en économie sociale en incubation, ainsi qu'aux dispositifs existants.

L'avantage de ce type de guichets est également de faire connaître l'offre de biens et de services des initiatives en ESS, et les possibilités de soutien existantes. Ils contribuent à une meilleure reconnaissance de ces initiatives dans le paysage institutionnel des villes : recenser les projets en faveur de l'accès au logement, à la santé, à la formation par exemple, et en faire la promotion publique via des campagnes d'information sur les réseaux de la ville notamment, ou encore faire appel officiellement à ces initiatives dans le cadre des activités organisées par la ville. L'idée est donc d'associer les initiatives locales à la cohérence des politiques publiques.

Pour cela, il est indispensable de faire connaître les points de soutien à l'entrepreneuriat, à l'inclusion, à l'emploi aux personnes migrantes qui ignorent que des soutiens existent.



Cependant, cette tendance à cadrer l'économie sociale dans des réglementations pour la faire entrer dans le champ formel fait courir un risque aux petites structures émergentes d'être « écrasées » par ces règles, faute d'être concurrentielles. En effet, ces structures informelles ne sont pas encore assez solides et nécessitent un accompagnement spécifique, pour les connecter à des canaux officiels ; les municipalités peuvent également jouer ce rôle de porteur.

2.5 Bonne pratique 5 : Articuler de manière volontariste l'économie sociale et solidaire à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active des personnes migrantes

2.5.1. Utiliser l'économie sociale et solidaire comme outil d'inclusion sociale

Au-delà des questions d'insertion socioprofessionnelle, l'économie sociale peut constituer une réelle valeur ajoutée en vue de l'inclusion des personnes migrantes. En effet, le primat de l'individu et de ses droits, l'importance du collectif, de la mutualisation des savoirs, des ressources, la participation et la solidarité y sont des valeurs capitales.

L'ESS, à travers sa capacité à percevoir les multiples besoins de la personne et de la société et, sur cette base, à reconnaître et activer par le collectif ses capacités et son potentiel, peut par conséquent être considérée comme un outil particulièrement adapté à ces fins. Dans ce cadre, l'utilisation par les municipalités d'initiatives en économie sociale et solidaire afin de servir de levier à l'inclusion sociale des personnes migrantes constitue un choix politique cohérent. Celui-ci peut se décliner de plusieurs manières, ce que nous allons considérer maintenant.

2.5.1.1. Promouvoir les échanges entre les personnes migrantes et le pays d'accueil dans les municipalités comme dans les entreprises

Plusieurs exemples d'initiatives au sein du tiers-secteur destinés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes migrantes peuvent notamment être cités pour illustrer cette tendance :

- À Athènes (Grèce), le **Welcommon Hostel** a été créé suite au constat d'un besoin commun de disposer d'un bâtiment capable d'accueillir différents services d'accueil pour les personnes précarisées, migrantes ou non. En coopération avec la municipalité, des entreprises et des acteurs de la société civile, une coopérative sociale s'est installée dans une ancienne clinique pour proposer un hébergement d'urgence, des services sanitaires et sociaux, d'information, d'orientation, etc. pour les personnes précarisées. Cette mixité sociale est capitale, dans un projet basé sur l'échange et la création de liens sociaux.
- Dans différentes municipalités en **Allemagne**, des femmes d'origine étrangère jouent le rôle de médiatrices sociales entre familles migrantes et communes en vue de favoriser l'intégration sociale des personnes de même langue, culture et origine qu'elles. L'association des "Mères de quartiers" (**Stadtteilmütter**), soutenue par les acteurs institutionnels locaux, est née à l'initiative de l'association d'aide sociale des Églises protestantes et structure leur intervention. Ces médiatrices, de par leurs contacts privilégiés avec les personnes faisant partie du même groupe social qu'elles, disposent de la confiance de ces dernières. Né à Berlin, le projet a ensuite été repris dans d'autres villes allemandes.

- La start-up finlandaise **Startup Refugees** est une entreprise sociale dont la mission est d'offrir aux demandeurs d'asile, réfugiés reconnus ou autres personnes migrantes, un soutien en vue de développer des compétences, et trouver un emploi ou créer une entreprise. Ce soutien est proposé à travers la mise en lien des personnes avec des partenaires de l'entreprise en fonction des besoins des premiers. Le réseau est composé de divers acteurs, allant des coopératives aux fonctionnaires en passant par les associations. Les potentialités d'inclusion sont ainsi développées grâce au développement de soft skills, d'un réseau public et privé et de la participation à des initiatives d'ESS locales.
- Aux Pays-Bas, **OpenEmbassy** (société à responsabilité limitée) organise la rencontre et la création d'un réseau entre nouveaux arrivants et résidents/professionnels néerlandais, autour de "communautés d'apprentissage". Ses activités s'adressent conjointement aux primo-arrivants, comme aux résidents du pays, en s'appuyant sur les talents et les ambitions des participants :

Les Maaksessies (ateliers pratiques) organisent le partage d'expériences entre les personnes migrantes et les locaux, et favorisent la conception collective de réponses aux besoins sociaux urgents des primo-arrivants. En complément, l'application Welcome permet d'adresser des demandes d'informations individuelles en lien avec l'intégration, avec une couverture sur différentes régions du pays.

La plateforme "Het Fundament" est un incubateur de projets portés par des entrepreneurs migrants, pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'auto-entrepreneuriat, qui dégage de ces expériences individuelles des recommandations concrètes pour impulser un changement systémique en faveur de l'inclusion.

OpenEmbassy propose des ateliers pour travailler la responsabilité sociale des entreprises, dont la mise en place d'une "politique diversité". Concernant spécifiquement les municipalités, le projet dispense des formations sur les compétences en communication pour les employés municipaux impliqués dans l'élaboration du Plan Inburgeren in Participatie (Plan d'intégration et de participation citoyenne).

- À Liège (Belgique), plusieurs projets contribuent notamment à créer le lien entre les personnes migrantes, la société d'accueil et les entreprises : l'association **Live in Color** promeut l'interculturalité en mettant au service de jeunes migrants un réseau d'entreprises accueillantes. L'association **Interra**, qui s'est constituée en 2019 avec l'objectif de favoriser les rencontres entre migrants et Liégeois, a mis en place en 2020 **l'Interlab**, premier incubateur pour entrepreneuses et entrepreneurs issus de l'immigration, avec l'appui de la Région Wallonne. Le projet **Sirius Hub** du Monde des Possibles, formation et agence numérique composée de développeurs informatiques tant belges qu'issus de l'immigration, propose de former et de capitaliser les compétences des participants pour trouver des clients et des débouchés économiques communs. Il s'inscrit dans la continuité du **Projet 109** de l'association, qui met en place des binômes seniors/migrants, en vue de lutter contre l'exclusion en créant des liens interculturels et intergénérationnels.
- À Strasbourg, Paris, Rennes et Tours (France), **Kodiko** est une association d'intérêt général qui propose un accompagnement des réfugiés (ou bénéficiaires de la protection subsidiaire) vers l'emploi, par la mise en contact avec les entreprises. Kodiko crée des binômes entre salariés d'entreprises et réfugiés. Un suivi individuel permet de définir le projet professionnel des personnes, dans le cadre de deux rencontres par mois avec l'entreprise partenaire, pendant 6 mois. L'accompagnement théorique collectif permet de transmettre les codes culturels, de réaliser un CV, de s'exercer à un entretien d'embauche, de réaliser un profil LinkedIn ou encore de «

pitcher » son projet. Créé en 2016, Kodiko a accompagné plus de 950 réfugiés, avec un taux important de débouchés vers l'emploi. Le projet bénéficie du soutien d'entreprises privées notamment, mais également de certaines des villes partenaires.

Plus largement, l'inclusion des travailleurs migrants dans des structures en économie sociale - et plus généralement sur le marché du travail - implique le développement d'une "politique diversité" au sein des entreprises. Ceci suppose un travail en amont de conscientisation sociale sur les inégalités, les stéréotypes, l'intersectionnalité, etc., ce qui nécessite une politique globale de valorisation de l'interculturalité.

2.5.1.2. Trouver dans l'ESS des réponses aux besoins sociaux des personnes migrantes et précarisées

Si l'on veut favoriser l'inclusion des personnes migrantes en œuvrant de façon plus ou moins active à la création de liens entre elles et les municipalités, ainsi qu'avec les acteurs privés à objectif social, il nous faut évoquer ici d'autres initiatives originales. Celles-ci, ayant également pour vocation de favoriser l'inclusion sociale d'un public migrant précaire, présentent par ailleurs l'avantage supplémentaire de remédier à d'autres problèmes constatés chez des catégories particulières de migrants.

- **L'accès à une information de qualité pour les personnes migrantes :**

Focus sur le service Univerbal (Liège, Belgique) :

Univerbal est un projet agréé d'économie sociale porté par Le Monde des Possibles qui a pour but de valoriser le potentiel des connaissances linguistiques des personnes migrantes, et se structure autour de 2 axes :

- L'organisation de **sessions de formation à l'interprétation en milieu social** inscrites dans une démarche de préprofessionnalisation des futurs interprètes permettant de poser un cadre aux interventions d'interprétation, avec, notamment la signature du code de déontologie.
- L'organisation d'un **service d'interprétation et de traduction en milieu social** qui met à disposition les interprètes formés aux services publics travaillant en première ligne avec des personnes migrantes ne maîtrisant pas ou peu la langue française.

Le projet a été lancé en 2015 grâce à un soutien du FSE AMIF et de la Région wallonne en 2015/2016. A la fin de ce financement, le service a continué à recevoir des demandes de prestations de la part du secteur associatif liégeois a choisi de poursuivre le projet pour répondre aux besoins des hôpitaux liégeois, de Caritas, de la Croix-Rouge, de Fedasil, et d'autres associations pour pouvoir honorer leurs missions et les droits des nouveaux arrivants.

Univerbal qui vise à susciter la reconnaissance institutionnelle des savoir-faire des travailleurs migrants et de renforcer leur insertion socioprofessionnelle. Tout en proposant un espace de création dans le domaine de l'interprétation en milieu social, où, il manque des solutions innovantes. Il s'agit de faire reconnaître la profession d'interprète en milieu social comme une profession requérant une formation, une évaluation et un accompagnement constant avant et après toute séance d'interprétation et pour cela revendiquer une rémunération juste et une reconnaissance pour les interprètes.

Le projet compte actuellement 45 interprètes proposant au total 30 langues d'intervention comme l'arabe, le somali, le pachtou, le russe, l'albanais, entre autres.

Statut des travailleurs : actuellement, les interprètes impliqués dans le projet signent un contrat de bénévolat qui leur permet de prêter à ce titre, avoir une assurance et pouvoir être défrayés, à condition de ne pas dépasser la limite annuelle d'indemnisation de 1388,40 euros. Ce statut présente ses limites pour la personne qui ne peut pas dépasser ce plafond annuel, ce qui pose également problème pour la professionnalisation du service d'interprétation. Récemment, certains interprètes ont pu être engagés sous contrat « Article 60 », un régime limité soutenu par les CPAS (centres publics d'action sociale).

Néanmoins, ce défraiement constitue un micro-revenu pour les interprètes. Une étude d'impact social dirigée par CALIF a été réalisée en 2022, qui démontre d'une part l'importance de ces rentrées financières et d'autre part l'impact d'Univerbal sur la resocialisation des participants.

<https://univerbal.be/>

- **La situation administrative des personnes migrantes :**

- À Barcelone (Espagne), le projet **Diomcoop** (cf. encart – “bonne pratique 1”) a vu le jour grâce à la rencontre entre un groupe informel de vendeurs ambulants primo-arrivants sans titre de séjour et la municipalité. À la faveur d'un soutien financier temporaire (3 ans) et décroissant (de 95% de financement public de l'activité à 0% après trois ans), une coopérative est née, dont les activités sont diversifiées (outils de sensibilisation aux migrations à destination des citoyens, événementiel, atelier textile) et axées sur les compétences propres des membres. À travers la formation de ses membres, elle a pour objet de leur permettre de régulariser leur situation de séjour et ainsi, leur assurer un accès pérenne au marché du travail.
- À Genève (Suisse), c'est un projet appelé “**Opération Papyrus**” qui a été mis en place, en vue de lutter contre le travail non-déclaré de personnes migrantes en situation de séjour irrégulière. Il s'agissait dans ce cadre, non seulement d'intensifier la lutte contre les effets économiques négatifs engendrés par le phénomène - via notamment le renforcement des contrôles d'employeurs -, mais également de normaliser en droit des situations irrégulières, à travers l'assouplissement des critères de délivrance des permis de travail pour les personnes sans-papiers travaillant sur le territoire depuis plusieurs années ; et ce en vue d'améliorer leurs conditions de vie et valider leur intégration dans la société. Le processus s'est fortement appuyé sur l'aide apportée par les associations et les structures de soutien liées à la thématique migratoire. Ce sont finalement près de 3000 personnes sans titre de séjour qui ont vu leur situation régularisée en moins de deux ans. Si “*Opération Papyrus*” ne constitue pas un projet en ESS, il n'en reste pas moins un exemple inspirant pour ces initiatives, qui peuvent également contribuer à l'octroi d'un titre de séjour à leur niveau.

Pour en savoir davantage sur ce point : cf. “Bonne pratique 10”.

- **L'accès au logement :**

Le logement, élément central de stabilisation de l'individu, est bien évidemment également moteur d'inclusion. Néanmoins, malgré ce constat et le fait qu'il soit reconnu comme un droit fondamental, il est fréquent que des difficultés d'accès au logement soient constatées auprès des personnes migrantes.

Partant, divers acteurs ont décidé de créer des initiatives innovantes visant à faciliter l'accès au logement pour un public migrant, et ce à travers des méthodes originales :

- En Belgique, nous pouvons notamment relever le projet **Kologa**, initiative bruxelloise, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'habitat de personnes reconnues réfugiées en leur proposant d'intégrer des colocations déjà existantes. De cette façon, la dimension "diversité" est ajoutée à l'aspect logement. Cette activité a récemment été reprise par la communauté **Singa Belgium**, qui proposait déjà des activités de rencontres entre locaux et nouveaux arrivants avec un objectif d'inclusion, auquel s'est donc greffé cet aspect logement.
- De l'autre côté de la frontière franco-belge, l'organisation **Caracol**, *colocations mixtes et solidaires*, propose aux propriétaires dont le logement est temporairement inoccupé (pour cause de vente, projet urbain, remise aux normes, etc.) mais habitable, d'y créer des colocations solidaires, engagées et écologiques, avec l'objectif de créer du lien entre résidents aux parcours de vie et cultures différents. Collaborant avec un certain nombre de partenaires publics et privés à travers la France, le projet s'étend sur tout le territoire.

- **La prise de compte de besoins spécifiques liés à la précarité sociale :**

Quand on parle de "besoins spécifiques" des travailleurs d'origine étrangère, il s'agit tout autant des aspects liés à l'insertion socio-professionnelles (connaissance du marché du travail, équivalence des diplômes, etc.), que des réalités liées à la précarité sociale dans son ensemble.

Concernant la lutte contre l'illectronisme, **Emmaüs Connect** (Paris) agit depuis 2013 pour permettre aux personnes en situation de précarité sociale et numérique d'accéder aux outils en ligne devenus indispensables. L'association propose notamment le reconditionnement de matériel informatique, mis à disposition ou vendu à bas prix à des personnes précarisées. Le système repose sur les dons (généralement d'entreprises) de matériel et l'engagement de bénévoles, majoritairement retraités. L'accès au numérique constitue actuellement une condition essentielle pour l'accès des travailleurs migrants à l'emploi, les démarches étant désormais digitalisées. Plus largement, les activités d'Emmaüs permettent de créer des emplois ouverts aux personnes éloignées de l'emploi (dont font partie les travailleurs migrants) en répondant à des besoins sociaux par la mise en place de services solidaires ouverts à tout public.

Une attention particulière doit également être apportée à la situation des femmes migrantes, surtout les femmes seules avec enfant, concernant les questions d'inégalité d'accès à l'emploi mais également de garde d'enfant, qui peuvent constituer un obstacle à la formation et à l'emploi.

2.5.2. Encourager la contribution des personnes migrantes à la citoyenneté active via l'économie sociale et solidaire

L'implication dans un projet d'économie sociale et solidaire est porteuse d'inclusion, en ce qu'elle suppose de se comporter et d'être considéré comme acteur d'une collectivité solidaire, donc de prendre une place à part entière dans la société d'accueil. Ces projets en ESS, porteurs de valeurs, sont autant de lieux potentiellement accueillants pour les personnes migrantes, mais qui peuvent également faire office de bannière contre les discriminations, en faisant la promotion de la contribution de ces citoyens au développement local.

Il est capital que les actions développées contribuent à l'inclusion sociale. Cet aspect est présent de facto quand il s'agit de formations. Il doit l'être également pour encourager les personnes migrantes à répondre aux appels d'offres des autorités publiques.

Quelques exemples de participation des personnes migrantes à la citoyenneté active et au développement communautaire :

- L'association bruxelloise **Collectactif** (Belgique), créée par des personnes migrantes avec et sans titre de séjour, veut sensibiliser la population à la question du gaspillage alimentaire et matériel, en organisant des collectes de nourriture et d'objets, et en les transformant/recyclant avant de les redistribuer ou les vendre. Son objectif est de créer un système de solidarité horizontale en mettant en place une structure de récupération de transformation et de partage. Une partie des membres sont aujourd'hui régularisés. Leurs actions de lutte contre la pauvreté - dont des distributions de colis alimentaires - leur ont permis d'obtenir une reconnaissance et une coopération avec la ville.
- Le **Community Land Trust de Bruxelles (CLTB)**, (Belgique) est un organisme qui vise à favoriser l'accès au logement et à la propriété, problématique qui concerne tout particulièrement les personnes d'origine étrangère. Il crée des liens entre les membres d'une communauté précarisée très diversifiée, par des activités de lutte contre la précarité à Bruxelles, dans des quartiers défavorisés. Les montages hypothécaires innovants employés permettent de sortir de logiques spéculatives, en luttant contre le sans-abrisme et le mal-logement, et s'appuient sur des dynamiques collectives qui impliquent une proactivité des membres.

Pour en savoir davantage sur ces initiatives : cf. <https://www.citizendev.be/ressources.html>

- À **Gênes** (Italie), la municipalité tente de valoriser la contribution des personnes issues des migrations dans la revitalisation de son centre-ville. L'idée est de laisser à des personnes migrantes dans le besoin la possibilité d'occuper dans le cadre de baux de longue durée des bâtiments abandonnés pour des loyers modiques, voire gratuitement, en échange d'une contribution active à la communauté : des activités d'école de devoirs, de sensibilisation, etc. s'y sont ainsi développées. Une dynamique similaire est à l'œuvre en France, avec Plateau Urbain, "coopérative d'urbanisme transitoire (...) qui propose la mise à disposition d'espaces vacants pour des acteurs culturels, associatifs et de l'économie sociale et solidaire". L'originalité de l'initiative génoise réside dans le fait qu'elle provient de la municipalité elle-même, dans un esprit "win win" : trouver un lieu d'accueil pour des activités portées par des personnes migrantes, tout en redynamisant des quartiers défavorisés.
- À Bruxelles (Belgique), l'initiative de **Communa ASBL** travaille également à l'occupation temporaire de locaux vides, à destination d'activités à finalité sociale. À l'origine, Communa est un collectif qui récupérait des bâtiments vides pour des événements ; il s'est progressivement institutionnalisé pour faire occuper des bâtiments dans des délais courts, dans le cadre de conventions de baux précaires, grâce à un partenariat privilégié avec les municipalités (dont des subsides, mais qui ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des activités).

2.6. Bonne pratique 6 : Intégrer les initiatives en ESS portées par les personnes migrantes dans le paysage municipal : le recours aux initiatives en ESS dans les marchés publics, l'intervention publique dans la stabilité des projets

Pour assurer la pérennité de projets en économie sociale émergents, et donc fragiles, les municipalités européennes déploient différents modes de soutien direct à ces structures.

2.6.1. Intégrer dans les marchés publics des initiatives en ESS portées par des personnes migrantes

Les marchés publics peuvent jouer un rôle dans la reconnaissance de l'existence d'initiatives en ESS, tout comme dans leur stabilisation, en faveur de l'inclusion des personnes migrantes :

- En prévoyant **des clauses “diversité” ou de lutte contre les discriminations** au sein même des contrats. À ce titre, la ville de Gand a expérimenté des testings anti-discrimination inspirants.
- En **conventionnant directement avec des projets en ESS portés par des personnes migrantes** dans le cadre de marchés publics, pour des services de catering, de cleaning, etc. L'exemple barcelonais est original : la ville fait appel à Diomcoop pour le gardiennage de centres hospitaliers, ou encore pour le montage et démontage de scènes de festivals.

La prise en considération de ces projets au sein des départements et services de la ville est capitale pour leur permettre d'exister dans le paysage municipal, mais elle suppose une proactivité de la part des pouvoirs publics : en effet, ces structures sont potentiellement moins concurrentielles que des entreprises classiques ou portées par des professionnels qui maîtrisent déjà les codes du secteur. La transposition en Belgique de la Directive 24/2014/UE du Parlement européen et du Conseil, sur la passation de marchés publics, donne la possibilité aux municipalités de réserver certains marchés publics à des groupes socialement défavorisés (la ville de Bruxelles-Capitale en a fait par la suite une obligation), dans un but d'insertion :

Considérant 36) : **“L'emploi et le travail contribuent à l'insertion dans la société et constituent des éléments essentiels pour garantir l'égalité des chances pour tous. Les ateliers protégés peuvent jouer un rôle considérable à cet égard. Cela vaut également pour d'autres entreprises sociales ayant pour objectif principal de soutenir l'intégration ou la réintégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ou défavorisées telles que les chômeurs, les membres de minorités défavorisées ou de groupes socialement marginalisés pour d'autres raisons.**

Toutefois, de tels ateliers ou entreprises pourraient ne pas être en mesure de remporter des marchés dans des conditions de concurrence normales. Dès lors, il convient de prévoir que les États membres aient la possibilité de réserver le droit de participer aux procédures de passation de marchés publics ou de certains lots de ceux-ci à de tels ateliers ou entreprises ou d'en réserver l'exécution dans le cadre de programmes d'emplois protégés.” Cette disposition est déjà rendue possible par la Directive.

Le rapport de la Commission européenne “*Making Socially Responsible Public Procurement Work, 71 good practice cases*” (2020) souligne que **“L'approvisionnement public socialement responsable vise à obtenir des résultats sociaux positifs dans les marchés**

*publics”. “En achetant judicieusement, les **acheteurs publics peuvent promouvoir des possibilités d’emploi, un travail décent, l’inclusion sociale, l’accessibilité, le design pour tous, le commerce éthique, et chercher à obtenir un plus grand respect des normes sociales. Pour certains produits, travaux et services, l’impact peut être particulièrement important, car les acheteurs publics détiennent une grande part du marché dans des secteurs tels que la construction, les soins de santé et les transports.”***

Dans la même veine, l’avis exploratoire CESE du 8 avril 2021 intitulé « **Le rôle de l’économie sociale dans la création d’emplois et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux** » (CESE, INT/925 – EESC-2020-05266-00-00-AS-TRA (IT) 1/1212) souligne : “Parmi les mesures spécifiques de **soutien aux activités des organisations et entreprises de l’économie sociale**, l’une des plus pertinentes consiste à leur donner la possibilité de **prendre part aux marchés des appels d’offres et des concessions**, à propos de laquelle la directive 2014/24/UE a déjà proposé des instruments qui, pour importants qu’ils soient, n’ont pas bénéficié d’une mise en œuvre appropriée dans tous les États membres. **S’agissant d’encourager des marchés publics socialement responsables, la Commission européenne devrait donner l’exemple** et tirer tout le parti possible de ses propres procédures d’appel d’offres pour poursuivre des objectifs de politique sociale.”

À titre d’exemple, ce défi de faire entrer les acteurs de l’ESS dans les marchés publics de la ville est déjà lancé par le département de l’ESS de la ville de Paris, ainsi qu’à Barcelone, ville pionnière dans ce domaine en Europe, ainsi que dans certaines villes d’Italie et du Portugal.

2.6.2. Intervenir dans la stabilisation des initiatives en économie sociale et solidaire portées par des personnes migrantes

La soutenabilité économique est difficile pour des structures en économie sociale récentes, et portées par des personnes qui doivent encore comprendre et intégrer les codes et mécanismes du marché de leur pays d’accueil. Pour leur permettre de se lancer et de capter des leviers pour assurer leur durabilité, certaines municipalités fournissent un support financier ou matériel indispensable.

Au niveau collectif, il peut s’agir de faire appel aux biens et services fournis par ces structures, comme évoqué ci-dessus avec les marchés publics, mais plus généralement de fournir un local pour le déploiement de ces activités, de mettre à disposition des ressources matérielles (terrains, bâtiments, locaux, matériel informatique, outils, etc.) ou humaines (personnel de la ville en détachement pour une mission dans la structure, lien facilité avec un “super utilisateur” pour communiquer facilement avec la ville, etc.). Il peut également s’agir pour les municipalités de verser un subside unique ou régulier à la structure. À titre d’exemple, plusieurs mairies françaises sont intervenues d’une manière ou d’une autre dans le lancement du projet de colocation multiculturelle solidaire Caracol. Sans que cet argent provienne nécessairement de fonds communaux, le soutien financier des municipalités peut aussi être sollicité auprès de fonds structurels européens, qui peuvent pousser à la programmation d’activités en faveur de l’inclusion des personnes migrantes.

L’intervention municipale peut également concerner les personnes migrantes au niveau individuel : en maintenant, par exemple, les ressources économiques issues de l’aide sociale quand une personne s’implique dans une initiative en économie sociale, et en reconnaissant ce projet professionnel comme un véritable tremplin vers l’emploi. Cela peut concerner un passage transitoire dans une structure en ESS, comme dans un projet d’entrepreneuriat.

2.6.3. L'appel public à l'épargne : un mode de financement méconnu

La mobilisation de capitaux pour démarrer une activité économique propre, comportant, qui plus est, une finalité sociale, en somme s'inscrivant dans l'économie sociale, n'est pas toujours si aisé. Pourtant, certaines législations nationales permettent un mode de financement peu connu : l'appel public à l'épargne.

Les coopératives et ASBL ont souvent des besoins de financement, auxquelles elles tentent de répondre par différents moyens : investir sur fonds propres, obtenir des subsides, demander des crédits bancaires ou encore des prêts subordonnés. L'appel public à l'épargne permet de s'adresser directement aux citoyens pour financer et répondre à ces besoins, permettant ainsi de diversifier les sources de financement et de ne pas se tourner immédiatement vers un prêt bancaire.

Les coopératives peuvent émettre des parts de coopérateur, à travers un appel à souscriptions qui implique le public et le sensibilise aux projets menés par la coopérative. Les ASBL, quant à elles, peuvent se financer par emprunt en émettant des obligations, à un taux d'intérêt plus avantageux et pour une plus longue durée que si elles se tournaient vers les banques, ne payant l'intérêt qu'au terme de l'emprunt. C'est aussi l'occasion de mobiliser l'épargne d'investisseurs individuels afin de réaliser leurs missions et de communiquer à leur propos auprès du public. De la part de ces investisseurs, il y a là une opportunité de mettre leur épargne au service d'un projet porteur de sens.

2.7. Bonne pratique 7 : Les enjeux des tiers-lieux : vecteurs d'inclusion des personnes migrantes ?

Dans le cadre de la réflexion sur les potentialités de l'économie sociale et solidaire en tant que vecteur d'inclusion des personnes migrantes, il convient d'accorder une attention particulière à la notion de tiers-lieu, encore peu connue à l'heure actuelle, mais porteuse d'innovation sociale.

2.7.1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Ray Oldenburg, à l'origine du concept, le définit comme « *un espace de rencontre favorisant les échanges, la socialisation, la communication et les actions ou interactions réciproques, susceptible de faire émerger une communauté, basée sur des liens de complicité intellectuelle, mais sans pour autant supposer une similarité complète entre les membres* » (**The Great Good Place** Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community, Ray Oldenburg, 1989, Da Capo Press).

Le tiers-lieu est donc un lieu de partage de l'espace, dont les caractéristiques sont notamment les suivantes :

- Il favorise la coexistence de travailleurs, la coopération et le partage de connaissance sur des compétences données ;
- Il permet d'expérimenter une nouvelle forme de coopération, d'emploi, d'organisation des travailleurs et de leurs activités ;
- Il réinvente la manière de défendre un modèle de société : des valeurs d'émancipation, le respect des droits fondamentaux ;
- Il interroge la manière dont les pouvoirs publics peuvent soutenir la dynamique (logiques tarifaires différenciées, statuts des travailleurs) ;
- Il investit de nouveaux espaces potentiels ;
- Il est ouvert à toutes et à tous dans une démarche de créativité en économie collaborative.

Il existe différents types de tiers-lieux :

- Les **fablab**, dont l'approche est orientée sur l'échange de pratiques entre fabricants ;
- Les **living lab**, plus orientés vers la rencontre pour développer un projet innovant en commun avec une approche réflexive (cf. par exemple, le projet Univerbal) ;
- Des espaces de **coworking** : sans obligation de résultats ; les « coworkers » peuvent ne pas coopérer ensemble, la viabilité de l'espace de travail n'en est pas dépendante. Il s'agit plutôt ici d'une communauté de réseautage.

2.7.2. Cadre méthodologique à l'émergence d'un tiers-lieu

Il convient d'insister sur la **nécessité d'un soutien des autorités locales ou régionales pour le développement de ce type de dispositif**, notamment pour des publics qui détiennent des potentialités qui ne demandent qu'à s'exprimer mais qui ne disposent pas nécessairement des outils pour ce faire, comme c'est le cas des personnes migrantes qualifiées dans leurs pays d'origine. Un tel soutien pourrait se présenter sous de nombreuses formes, comme notamment la mise à disposition de locaux ou l'octroi de subventions. Il convient néanmoins dans ce cadre d'éviter de tomber dans une tendance à ce qu'ils soient considérés comme une extension des services publics.

Au-delà de la nécessité d'un tel soutien de sa part, une municipalité devrait en réalité y trouver elle-même de l'intérêt, dans la mesure où le tiers-lieu tend à une **régénération du territoire, au développement d'innovations sociales**.

Un des effets du soutien public réside dans la capacité d'un tiers-lieu à attirer de nouvelles compétences, savoir-faire et ainsi développer l'attractivité d'un territoire en lui procurant une image positive et dynamique. Il s'agit ici de cibler des travailleurs mobiles, qui constituent souvent les publics des tiers-lieux. Et aussi, si la municipalité tend vers un réel changement de modèle systémique pour répondre aux nouveaux défis de son territoire, de voir comment les intégrer dans la gestion de la ville comme partenaire à part entière. En somme, de réfléchir à la manière le tiers-lieu peut devenir un interlocuteur de la gouvernance locale qui permettrait de dégager une réelle innovation sociale structurellement inscrite.

Par ailleurs, une régulation entre pionniers, autorités locales et entreprises classiques ou de l'ESS, - qui constituent les trois acteurs principaux de ce type d'initiatives-, devrait également être présente étant donné la diversité des motivations de chacun : création/expérimentation pour les premiers, répartition/diffusion territoriale des initiatives pour les seconds et standardisation économique à des fins de rentabilité pour les troisièmes.

Au-delà, bien qu'un tiers-lieu puisse a priori constituer un outil particulièrement adéquat pour permettre aux personnes migrantes de **travailler à leur insertion socioprofessionnelle**, il s'agit également de s'accorder sur certains points au moment de l'émergence du lieu, ce qui permettra d'éviter que certains écueils surviennent par la suite. À savoir :

- La **gouvernance** des dispositifs, l'instauration de mécanismes de régulation démocratique du pouvoir décisionnel (au niveau microéconomique), ainsi que le développement de lieux de concertation entre tiers-lieux sectoriels ou non (macro) ;
- L'**articulation des tiers-lieux avec les formes classiques d'entrepreneuriat**, les logiques de concurrence qui peuvent apparaître, la régulation par la chose publique ;
- **La façon dont les porteurs du projet pensent le lieu.**

Pour qu'un tiers-lieu fonctionne en tant qu'espace d'innovation, il est également nécessaire de :

- Sortir d'un entre-soi professionnel : opérer un décroisement professionnel des usagers pour élargir à d'autres compétences, disposer de plus de réseaux et de connexions ;
- Dépasser les clivages liés aux diplômes/au niveau d'instruction ;
- Œuvrer à une co-construction du projet avec les autorités communales/régionales ; s'inscrire dans une perspective d'impact sur le territoire en reposant impérativement sur une communauté, d'où l'importance de la cocréation « *bottom-up* » (du bas vers le haut) ;
- Disposer d'une infrastructure technologique performante (connexion internet, bande passante, etc.) ;
- Réfléchir à son environnement proche et à la réduction des nuisances liées aux mobilités (écologie durable et économie solidaire).

Pour en savoir davantage, cf. Didier Van der Meeren, "*Les enjeux des tiers lieux. Economie, travail, territoire. Une réflexion sur la gouvernance du projet d'interprétation en milieu social Univerbal*", Le Monde des Possibles ASBL, septembre 2021 (sur demande).

2.7.3. Mise en œuvre du tiers-lieu : favoriser la création d'un Migration Hub, espace de coworking pour l'entrepreneuriat des personnes migrantes

La pratique nous démontre que les dispositifs du champ de l'insertion socioprofessionnelle « généraliste » en Belgique ne sont généralement pas grevés de structures particulières dédiées et connectées aux spécificités du public issu de l'immigration. Ils ne disposent pas d'un « prisme migrant » dans le développement de leurs espaces liés à l'entrepreneuriat. Ce manque ne peut que renforcer la discrimination systémique des publics issus des migrations sur le marché du travail, malgré la volonté politique et les investissements effectués sur le terrain.

Il est ainsi nécessaire que des organismes spécialisés dans l'inclusion coopèrent avec ceux de l'insertion socioprofessionnelles, dans des projets pilotes d'innovation, de façon à produire un changement paradigmatique en leur sein. Le processus de « learning by doing » peut rendre pérennes ces expériences par leur incorporation, à terme, dans ces structures généralistes.

Les Pays-Bas s'illustrent par une politique volontariste d'aide à l'entrepreneuriat parmi les migrants. Quant à l'Allemagne, elle intègre rapidement des dizaines de milliers de travailleurs récemment réfugiés dans son industrie. Les entreprises y sont fortement impliquées dans la formation et la préparation de ces travailleurs au sein des structures locales d'insertion, une partie de la formation ayant lieu dans les entreprises elles-mêmes. Ce constat positif doit néanmoins être mis en balance avec de bas salaires qui « encouragent » à engager des travailleurs migrants.

Apprendre de ces expériences et voir qu'autre chose est possible par rapport, d'une part, à la linéarité (du type : « Apprenez la langue du pays d'accueil. On verra après pour le travail »), coûteuse en temps, en motivation et en argent et, d'autre part, à l'absence de connaissance mutuelle dans laquelle se trouvent entreprises et structures d'insertion, est fondamentalement vital pour l'économie européenne. Ceci permettrait par ailleurs d'améliorer les articulations entre ces acteurs, fondamentaux dans le paysage économique tel que nous le connaissons.

La question se pose de savoir avec quel outil ?

Nous soulevons ici l'opportunité d'œuvrer à un projet de type **“Migration Hub”**, consacré à la création de nouvelles opportunités d'emploi pour les migrants, et soutenant l'esprit d'entreprise, l'innovation et le développement d'entreprises commerciales inspirées par les compétences des migrants développées dans le pays d'origine. Ceci par la mise en place :

- D'actions concrètes entre entreprises et organismes d'ISP ;
- D'actions qui accompagnent l'entrepreneuriat des personnes migrantes via des projets d'inclusion formelle ou d'économie sociale (ESS).

L'idée serait ainsi de développer des outils et des méthodologies afin de soutenir et de promouvoir les procédures de placement, ainsi que l'esprit d'entreprise parmi les migrants en proposant des services d'incubation, de mentorat, de conseil et de formation aux migrants, aux indépendants, aux étudiants et aux gestionnaires socioculturels, etc.

Le “Migration Hub” peut servir de véritable **intermédiaire** entre les organismes ISP et les entreprises pour les amener à coopérer davantage. **Les objectifs d'un tel outil** seraient les suivants :

- Permettre la rencontre entre entreprises, organismes ISP et chercheurs d'emploi migrants afin de permettre des prises de conscience et des collaborations effectives

qui visent l'insertion à l'emploi des migrants dans le respect des besoins des entreprises ;

- Réduire la méconnaissance entre les chercheurs d'emploi et le monde du travail, ainsi qu'entre les entreprises et les organismes d'insertion ;
- Apprendre d'autres modèles européens (notamment allemands et néerlandais) de coopération entre entreprises et organismes d'insertion afin d'innover en la matière.

Les activités concrètes du "Migration Hub" pourraient notamment être les suivantes :

- Identification d'entreprises susceptibles de collaborer au projet ;
- Identification des centres d'insertion socioprofessionnelle volontaires pour l'initiative ;
- Identification du profil des demandeurs d'emploi (primo-arrivants) correspondant aux entreprises partenaires ;
- Échanges de pratiques, visites et rencontres avec les partenaires locaux et internationaux afin de se former à leur contact (learning by doing) ;
- Accompagnement des acteurs locaux désirant mettre au point des coopérations rapprochées entre entreprises et centres d'insertion socioprofessionnelle au bénéfice de chercheurs d'emploi migrants ;
- Accès à une salle de travail et de rencontre partagée, lieu pour identifier les talents des migrants, des freelances, faciliter la constitution d'équipes sur les projets d'inclusion des migrants ;
- Expertise pour transformer une idée d'inclusion d'un entrepreneur migrant en une entreprise rentable (que celle-ci soit une entreprise « classique » ou d'économie sociale) ;
- Conseil professionnel, mentorat et formation, services de formation spécifiques dans l'incubateur (gestion des ressources humaines, gouvernance du groupe, définition du modèle d'entreprise, gestion du temps, compétences en matière de communication et de présentation, gestion commerciale et financière) ;
- Accès à un manuel pour les projets/entreprises ou les initiatives d'économie sociale des migrants ;
- Accès au soutien des médias, marketing par le biais de canaux de partenariat, facilitation de l'organisation d'événements pour promouvoir le MigHub ;
- Soutien des personnes issues de l'immigration qui ont réussi à s'intégrer dans le marché du travail et/ou qui sont actives en tant qu'entrepreneurs.
- En bout de course, capitalisation de l'expérience, par exemple via l'accueil d'étudiants stagiaires.

À ce titre, le projet **Migrapreneur** de Berlin, issu de l'expérimentation de Migration Hub, démontre un succès certain.

Focus sur la Fabrique Nomade (Paris)

Fondée en janvier 2016, l'association œuvre à valoriser et favoriser l'insertion professionnelle des artisans migrants et réfugiés en France dans le domaine pour lequel ceux-ci disposent d'une expérience et de compétences acquises dans leur pays d'origine : menuiserie, couture, bijouterie, tapisserie, etc.

Il s'agit de favoriser l'insertion en partant de la personne et de son parcours, en identifiant ses compétences acquises, ainsi que par l'étude des possibilités d'adaptation et de transfert dans le contexte économique et culturel français. La fabrique propose un programme adapté dédié aux artisans. D'une durée de 9 mois, ce programme favorise leur montée en compétences, leur adaptation au contexte économique et culturel français et leur autonomie. Il vise à permettre aux artisans de reprendre leur métier en main et être aptes à répondre aux besoins des entreprises. En parallèle, leurs compétences sont mises en valeur auprès des professionnels afin de faciliter leur insertion dans les entreprises.

2.8. Bonne pratique 8 : Soutenir l'ESS comme milieu de formation à l'acquisition de compétences sociales et professionnelles : des expériences transitoires constitutives de tremplins vers l'emploi

En amont des obstacles que rencontrent les travailleurs migrants pour accéder au marché de l'emploi, l'accès à la formation peut également s'avérer difficile dans certaines réalités nationales. Les activités en ESS peuvent répondre en partie à ces problématiques, en constituant des espaces transitoires et formatifs vers l'emploi : une première expérience professionnelle valorisable, où déployer ses talents dans un cadre bienveillant, en conformité avec une politique « diversité » au sein des entreprises. Les municipalités peuvent ainsi faire appel au secteur pour accueillir en son sein des travailleurs d'origine étrangère.

2.8.1. L'ESS et la formation des travailleurs migrants comme outil d'orientation vers l'emploi

Afin que le secteur de l'ESS constitue un lieu de formation des futurs travailleurs, il est essentiel pour les municipalités de parvenir à mobiliser les secteurs privé et public pour ouvrir la possibilité d'employer des migrants regroupés dans des initiatives d'ESS. À ce titre, le **cofinancement de projets d'inclusion des migrants, dans le cadre de partenariats public-privé**, peut apporter une valeur ajoutée sociale à ces projets.

De même, le financement de projets de **mentorat/parrainage** se révèle efficace pour accélérer l'inclusion de ces personnes. Le projet **Duo for a Job** (Belgique) peut être cité à ce titre, puisqu'il *“met en contact des jeunes chercheurs d'emploi issus de l'immigration avec des personnes de plus de 50 ans, expérimentées, du même secteur professionnel, afin que ces dernières les accompagnent dans leur recherche d'emploi”*. Cet accompagnement débouche pour 3 jeunes sur 4 sur la mise en stage, en formation ou à un emploi.

Il est néanmoins indispensable de pouvoir identifier en amont les **compétences et qualifications des migrants**, avant d'envisager un cursus de formation, qu'il soit en entreprise ou non. Ainsi, le **GRDR de Lille** (Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural, France) a développé un outil à cet effet, nommé “le radar de compétences”. Il permet de mettre en place un mécanisme pour évaluer et développer les compétences personnelles pour l'entrée sur le marché du travail. L'idée est aussi de se baser sur les compétences et savoir-faire des migrants - développés dans le pays d'origine -, et non plus sur la correspondance à des secteurs qui peinent à recruter.

Le radar de compétences (Lille, France) :

Cet outil du **GRDR Hauts-de-France** (Lille) travaille explicitement l'ESS comme « levier d'insertion sociale et professionnelle des primo-arrivants ». Dans ce cadre, le projet **ACME** (accompagnement à la création des migrants entrepreneurs) est notamment dédié à l'identification de potentialités en ESS, avec un radar d'expériences qui pointe les compétences et connaissances techniques, le parcours de vie, l'utilité sociale du projet, son inscription potentielle dans les réseaux professionnels, etc.

Ces expériences temporaires permettent d'élargir les champs de compétences des participants et, par-là, d'augmenter leur employabilité.

De nombreux projets proposent, d'autre part, une formule transitoire, **véritable tremplin vers l'emploi**. L'idée est de donner la possibilité aux personnes d'être confrontées au milieu professionnel, afin d'acquérir une première expérience, si difficile à obtenir autrement.

Quelques exemples de projets de formation, d'orientation professionnelle et de mentorat en ESS :

- À **Göteborg (Suède)**, le projet **Mamas Retro** vise à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes éloignées de l'emploi via une coopération avec la municipalité et le service public de l'emploi suédois. Initialement, cette initiative ne s'adressait pas spécifiquement aux personnes migrantes, mais elle s'est spécialisée au fil du temps, faisant place à une entreprise d'ESS dans laquelle les femmes se retrouvent co-entrepreneuses. Le succès fut tel que le projet est devenu un lieu de formation et d'insertion socioprofessionnelle, utilisé comme tel par les institutions publiques. Le potentiel de l'ESS y est reconnu : notamment sa flexibilité et sa capacité d'adaptation aux besoins des personnes en modulant ses offres et activités. De même que sa capacité à réunir des personnes qui ne feraient pas nécessairement appel aux services publics, parce que plus à l'aise dans une prise de contact avec le secteur associatif.
- À **Kokkola (Finlande)**, sur la base du constat que les services de mise à l'emploi et formations de la ville n'étaient pas suffisamment adaptés aux besoins des personnes migrantes, la Fondation Kokkotyö a créé, en coopération avec le bureau de l'Emploi et du Développement Économique municipal, le programme **INTEGRA**. Un des problèmes constatés était celui de la langue, entraînant une forte défection des participants au programme classique. Le projet consiste à cocréer avec les personnes migrantes un programme de cours qui associe la formation professionnelle et l'apprentissage de la langue. Grâce au succès de cette initiative, la fondation a approfondi sa coopération avec les bureaux de l'emploi et contribué au développement économique de la ville. Ce dispositif n'est plus porté par la Fondation, la ville l'ayant réintégré dans ses propres structures.
- À **Pantin (France)**, dans le cadre du programme **Migracoop** (cf. ci-dessous), un groupe de femmes migrantes s'est réuni autour de la coopérative **Sunucoop** pour proposer des prestations culinaires dans un restaurant "associatif et mutualisé". Neuf entrepreneuses en devenir ont ainsi pu expérimenter leur activité culinaire en situation professionnelle réelle, en plus de tester l'entrepreneuriat coopératif.
- La restauration constitue également un lieu de formation intéressant pour les personnes migrantes, comme dans les projets en économie sociale développés à Bruxelles (projet **Green Cantine**, focus en fin de Guide) ou le **Grenzeloos** de **Maastricht (Pays-Bas)**. Dans une démarche d'apprentissage par le travail, le restaurant **Grenzeloos** vise à renforcer les compétences linguistiques en néerlandais des participants, à maximiser leurs chances d'obtenir un travail rémunéré, et à construire un réseau social en dehors du réseau linguistique des réfugiés. Le restaurant renforce les compétences des réfugiés dans l'hôtellerie, mais aussi en gestion et en maîtrise des outils numériques, dans le but d'autonomiser ces futurs travailleurs et de maximiser leur employabilité. Si le projet vise une autonomie financière à terme, il est actuellement soutenu financièrement par la municipalité de Maastricht, en complément de fonds privés. Le projet fait partie du réseau solidaire "**Serve the City**", qui connecte des personnes en difficultés à des offres de services gratuits.
- À **Lyon (France)**, le restaurant et service traiteur **Cannelle et Piment**, structuré en association depuis 1997, a reçu le label "*Lyon ville équitable et durable*" et l'agrément "*Entreprise solidaire*" en 2011. La ville de Vaulx-en-Velin a facilité le développement des services de l'association en leur permettant de s'installer dans des locaux adaptés ; la région a versé 10 000€ pour financer les locaux, et la ville 80 000€ pour les

aménager. Le projet comprend une dimension territoriale, et est inscrit dans la vie de quartier. Depuis, 14 emplois ont été créés et 30 stagiaires accueillis, parmi lesquels 14 nationalités sont représentées. Les villes de Lyon métropole continuent à passer des commandes à l'association pour le catering de ses événements. Les travailleuses sont engagées en CDD puis en CDI ; le développement de leurs compétences se fait dès l'embauche, à côté d'un accompagnement social, une formation professionnelle et en langue française. De nouvelles travailleuses sont intégrées chaque année, qui restent dans la structure ou y transitent dans leur parcours formatif. Les travailleuses sont généralement peu diplômées mais disposent chacune d'un savoir-faire qu'elles partagent. La passion de la cuisine est le critère de leur embauche, ainsi que la volonté de travailler en équipe, en sociocratie, volonté fondamentale dans l'association. L'association fonctionne comme une entreprise sociale classique, en autofinancement, avec un organigramme horizontal et des référents. L'harmonie de l'équipe prime sur l'exigence de rentabilité. De l'extérieur, l'association ne se différencie pas d'autres entreprises ; en interne, c'est l'accompagnement individuel et collectif offert à ces femmes qui singularise la structure. Cet accompagnement vise à ce qu'elles s'engagent pleinement dans Cannelle et Piment. Le projet vise à s'exporter dans d'autres villes.

- L'**ASIFA** (Association Interculturelle des Femmes Actives) de **Rouen (France)** travaille également les compétences culinaires (ainsi que textiles).
- Le projet liégeois **Univerbal** du Monde des Possibles (**Belgique**) forme des interprètes en milieu social, et leur permet d'expérimenter leur apprentissage dans un cadre professionnel, en allant assurer des séances d'interprétation dans des hôpitaux, des associations, des cabinets de psychologues, etc. Ce type d'initiatives permet aux personnes de valoriser leurs acquis par la suite sur le marché du travail, et d'acquérir des codes professionnels, tout en renforçant l'estime de soi. Le projet est en partie subsidié par la Région Wallonne.
- C'est le cas également dans l'association liégeoise de confection textile **Atemos (Belgique)**, où des femmes - avec et sans-papiers - réalisent et commercialisent des créations textiles et culinaires dont les bénéfices sont utilisés pour assurer la survie des femmes sans-papiers. Le projet accueille débutants et confirmés, dans un esprit de mutualisation afin de faire monter en compétence l'ensemble du groupe. L'objectif est aussi de démontrer leur ancrage local durable et leur employabilité dans le but de renforcer leurs demandes de régularisation de séjour en cours. La ville de Liège souhaite soutenir ce projet ; une réflexion sur la mise à disposition d'un tiers-lieu à finalité sociale pour accueillir les activités des personnes migrantes et précarisées est en cours (cf. Bonne pratique 6).
- L'**Ateliere Fără Frontiere** est une association de **Bucarest (Roumanie)**, qui propose des activités d'insertion à travers l'activité économique. Parmi les ateliers proposés, l'atelier "Reconnexion" repose sur la collecte de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), qui sont transformés en équipements informatiques reconditionnés et distribués ou revendus dans tout le pays. Cette activité de réinsertion s'inscrit dans une démarche solidaire, pour la réhabilitation des compétences professionnelles de ses participants. Un accompagnement vers le marché du travail est assuré par l'association en fin de parcours. Les subsides de l'initiative proviennent à hauteur de 2% seulement de la municipalité, le reste étant couvert par le sponsoring privé (53%, banques, entreprises, chaîne de télévision, etc.) et l'activité économique de l'association (Cf. rapport d'activités 2019).

Focus sur l'association Sandwiches Brothers et Sorbet Sisters (Oslo – Norvège)

À Oslo (Norvège), l'association **Sandwiches Brothers** et **Sorbet Sisters** commercialise des crèmes glacées et des sorbets livrés à vélo électrique. En 2021, 18 jeunes réfugiés, entre 18 et 25 ans, travaillent, à temps partiel pour une durée limitée, dans la structure pour

obtenir une première expérience professionnelle qui leur permet d'augmenter leur employabilité, et de s'inscrire plus facilement ensuite, dans une formation classique ou de trouver un emploi. Dans une structure à organigramme plat, basé sur la coopération, ils travaillent le service clientèle, la logistique, les compétences en restauration, en gestion et en comptabilité, etc. La structure veille à respecter des standards suffisants pour que ces compétences correspondent à celles recherchées sur le marché de l'emploi. En fin de programme, les participant(e)s peuvent bénéficier d'une transition en travaillant dans une épicerie et un hôtel, partenaires du projet.

Les participant(e)s sont recruté(e)s directement par 4 districts de la municipalité d'Oslo, qui procèdent à une sélection en fonction des intérêts individuels des candidats, de leurs aspirations et de leur contact commercial. La ville d'Oslo finance partiellement le projet, en complément de fonds privés, jusqu'à ce que le projet devienne économiquement indépendant.

Sandwiches Brothers et Sorbet Sisters s'appuient sur une communication positive autour des réfugiés et de la plus-value que peut apporter la migration. L'association dispose d'un vaste réseau d'entreprises et de partenaires, qui solidifient la structure. Elle se base sur la théorie du « **super utilisateur** » : il est indispensable de nouer une relation directe avec un représentant identifié de la municipalité, pour développer une relation privilégiée. Ce représentant contribue à conserver à l'ordre du jour les questions d'inclusion à la ville.

Ces rencontres directes entre Sandwiches Brothers et la municipalité d'Oslo permettent de faire remonter les difficultés de terrain : cet espace de dialogue participe indirectement au plaidoyer en faveur de l'inclusion. L'association se veut une entreprise intermédiaire, transitoire, vers l'emploi. Pour sa stabilité, elle bénéficie d'une consultance gratuite pour sa gestion.

Cf. <https://sandwichbrothers.no/>

« Det er rett og slett integrering som smaker godt! » « L'intégration qui a bon goût ! »

Focus sur Migracoop (Paris, France) : coopératives éphémères de personnes migrantes.

“Des solutions coopératives et interculturelles pour entreprendre”

Le programme **Migracoop** a été créé en 2018 par l'association Meltingcoop et le Collectif REVEIL, qui travaillent tous deux sur la question de l'insertion des migrants sur le marché du travail local. Il a pour objectif de tester de nouveaux modes d'accompagnement par l'activité, avec une vision inclusive et interculturelle de l'entrepreneuriat. Il s'agit ainsi de mettre en réseau des entrepreneurs par secteurs d'activité, à travers la création de coopératives éphémères mutualisées.

Migracoop part du constat que les personnes migrantes manquent généralement de connaissances du système entrepreneurial dans les secteurs tels que la restauration ou le textile, dans lesquels elles choisissent fréquemment de se lancer et qui sont, par ailleurs, fortement concurrentiels. Les schémas de formation classiques pour entrepreneurs, très théoriques, ne sont pas toujours adaptés à un public qui ne maîtrise pas encore la langue ni les codes culturels. Par ailleurs, le secteur de l'ESS et son écosystème sont eux-mêmes plutôt méconnus par ce public, qui ne peut donc pas bénéficier de ses avantages.

Sur la base de ces constats, Migracoop a fait le pari de partir de la vie et de l'expérimentation concrète des personnes, dans une optique de mutualisation des moyens et des compétences, afin de leur permettre de surmonter les freins et de concrétiser un projet professionnel.

La solution prend la forme de coopératives éphémères, avec l'idée de permettre à des femmes migrantes de tester au sein d'un collectif un métier/une activité, une nouvelle manière d'entreprendre dans une période prédéfinie.

Deux coopératives ont vu le jour jusqu'ici, chacune d'une durée de cinq mois : l'une culinaire, l'autre axée sur l'artisanat textile. Pendant cette durée, le Collectif apprend à structurer une offre collective, une marque commune, à tester les différentes phases entrepreneuriales *in situ*. À l'issue de l'expérimentation, un temps de capitalisation est mis en place en vue d'une évaluation de l'expérience qui permette d'en retirer le plus de leçons.

Une flashcoop textile d'une durée de 10 jours a été mise en place en octobre 2021 : elle permet d'expérimenter la commercialisation collective d'un produit textile en 10 jours. Le groupe a choisi de concevoir et de vendre des guirlandes de wax, sous l'appellation "Guirly Coop".

Quel est le rôle de la municipalité au sein du projet ?

La ville de Paris est un acteur très important dans le cadre du développement de ces coopératives éphémères, dans la mesure où trois de ses Départements le financent de façon structurelle, avec notamment pour objectif de favoriser le développement local des initiatives d'ESS de ce type. Les pôles de la ville impliqués dans le projet sont les suivants : la Direction ESS, le Pôle d'intégration des personnes migrantes et la Direction des quartiers populaires. La Ville n'hésite pas à jouer le jeu de la commande publique, ce qui permet de garantir des débouchés économiques aux activités de Migracoop. Dans le cadre d'autres projets, la municipalité favorise également l'accès à des locaux, en partenariat avec l'association Plateau Urbain.

Un modèle de partenariat pour une inclusion effective et respectueuse des personnes migrantes !

Cf. http://www.meltingcoop.fr/?page_id=2

Focus sur le Food Truck École "Des saveurs et des ailes" de l'association Entrepreneurs du Monde à Lyon (France) :

Lié à au projet ICI-Incubation, Création, Inclusion, l'association Entrepreneurs du Monde donne la possibilité à des réfugiés de tester une activité professionnelle durant 6 mois, avec une formation à la fois théorique et pratique. Le projet s'est focalisé sur la restauration, en tant que domaine d'activité « vendeur et positif ».

L'idée est de mettre à disposition de réfugiés un cadre sécurisé d'expérimentation d'une activité culinaire, pour leur permettre de se lancer comme indépendants ou renforcer leurs compétences. À savoir :

- Une formation de 2 mois en cuisine (la "compétence métier" étant primordiale), et en entreprenariat : étude de marché, recherche financements, élaboration d'un business plan, communication soignée, recherche de fournisseurs, fixation des prix, distribution d'une offre, etc. De nombreux intervenants professionnels dispensent ces modules, dans le but de créer rapidement le lien avec le monde de l'entreprise ;
- Des lieux de test : un laboratoire de cuisine, un Food Truck (dont les activités sont officialisées grâce à une couveuse d'entreprise), un véhicule de livraison pour les buffets ;
- Un prêt de matériel, dont des ordinateurs ;

- Des leviers pour lever les freins à l'emploi : des facilités pour passer le permis de conduire, pour la garde des enfants, pour trouver un logement, grâce à l'intervention d'un assistant social issu d'une structure partenaire ;
- La "compétence métier" est travaillée dans un restaurant de formation, qui accueille ainsi les réfugiés dans son équipe, afin de favoriser la mixité sociale ;
- Une évaluation pour envisager un parcours d'entrepreneuriat ou poursuivre la formation grâce à un partenariat avec une école de cuisine ;
- Pour les participants qui choisissent l'entrepreneuriat, le projet propose un suivi post-crédation d'entreprise durant encore 6 mois. Pour celles et ceux qui s'orientent vers le salariat ou qui poursuivent vers une formation classique, le passage par le projet est néanmoins un succès, en termes de confiance en soi et de renforcement des compétences.

"C'est à la fois l'idée de faire une mise en situation en conditions réelles, de donner la possibilité de tester une activité, d'apprendre au contact de clients, d'acquérir de l'expérience, etc. C'est aussi un moyen de se faire connaître et un outil de gestion. L'idée est vraiment de permettre aux bénéficiaires de se rémunérer, de gérer leur activité comme un auto-entrepreneur, tout en prenant vraiment en compte la dimension saisonnière et les contraintes de l'outil. Le souhait est qu'ils puissent être autonomes, sachant qu'ils ont le suivi de l'équipe ICI tout au long des 6 mois, et un parrain ou une marraine bénévole qui les accompagne en proximité."

Quel est le rôle de la municipalité de Lyon dans le projet ?

La ville de Lyon a financé à hauteur de 10 000€ le lancement du projet. Ce financement a été complété par des financements privés, d'entreprises en recherche de projets sociaux de ce type. Dans le cadre d'un appel à projets, c'est actuellement l'institution publique de l'emploi (Pôle Emploi) qui finance majoritairement le projet.

En avril 2021, la ville de Villeurbanne a invité des entrepreneurs dans le cadre d'un "événement éphémère pour valoriser le savoir-faire et la diversité de chefs-entrepreneurs du monde entier", durant lequel 6 cuisiniers réfugiés du Foodtruck "Des saveurs et des ailes" ont servi près de 800 clients.

Cf. <https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/des-nouvelles-de-notre-programme-ici-a-lyon/>

La formule transitoire que proposent les initiatives en ESS présente ainsi de nombreux atouts : constituer un lieu de socialisation et de formalisation, de mutualisation des savoirs, des compétences et des outils de travail, de tremplin vers un cursus de formation professionnalisante ou directement vers l'emploi, et plus généralement de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Plus encore, elle adresse les questions d'acquisition et de stabilisation d'un statut de séjour (cf. Bonne pratique 8 pour en apprendre davantage).

Nota bene : Les initiatives informelles en ESS, bien que pas toujours aisées à identifier, ne doivent pas être négligées, en ce qu'elles s'inscrivent déjà dans l'écosystème tel que décrit ci-dessous : elles participent discrètement au rétablissement d'un tissu social et sont des leviers de lutte contre l'exclusion. Bon nombre d'initiatives en ESS portées par des personnes migrantes sont nées d'une initiative citoyenne spontanée, puis se sont structurées juridiquement dans un second temps, parfois sous l'impulsion des municipalités. Le rôle des villes en faveur de l'existence formelle de tels projets formatifs et d'emploi est donc capital, même au moment où ces activités n'ont pas encore d'existence légale.

2.8.2. L'ESS et la formation des travailleurs migrants : de l'ESS vers l'entrepreneuriat ou le co-entrepreneuriat

Les membres du réseau REVES relaient fréquemment une inadéquation entre les services d'accompagnement à la création d'entreprise et les besoins des personnes migrantes. La mise en place de partenariats dans le secteur de l'économie sociale et solidaire de contourner cet obstacle.

Dans son rapport-enquête "Entrepreneuriat des migrants" du 10 mars 2022, l'OCDE pointe précisément les étapes indispensables pour "*ouvrir les portes de l'entrepreneuriat*" : "*favoriser une culture entrepreneuriale inclusive, renforcer la conception et l'exécution des aides à l'entrepreneuriat des migrants, établir un environnement réglementaire favorable à l'entrepreneuriat des migrants, renforcer les compétences et les aptitudes entrepreneuriales des entrepreneurs migrants, faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs migrants*". Ces impératifs résultent d'une action proactive des politiques locales, régionales et fédérales, mais peuvent également provenir de l'initiative d'organisations et d'associations.

Quelques exemples de projets en ESS destinés à renforcer l'entrepreneuriat des travailleurs migrants :

- Le projet européen ELYME propose un programme de soutien à l'entrepreneuriat destiné aux migrants qui résident dans l'Union Européenne. Le programme a produit un programme de formation à l'entrepreneuriat destiné à être utilisé par les migrants résidant de manière permanente dans l'UE. Les partenaires d'ELYME ont développé des ateliers entrepreneuriaux, ainsi que des réseaux de mentorat. Les ateliers proposés visent à améliorer les compétences entrepreneuriales. Les cours sont accessibles en ligne en anglais et en français.
- **Sirius Hub** (Liège, Belgique) a pour objectif principal de soutenir l'acquisition de compétences en codage par les personnes migrantes, demandeuses d'emploi, personnes en reconversion professionnelle et jeunes en décrochage (NEETS). Après avoir participé à la formation, une opportunité d'inclusion socioprofessionnelle est proposée via Sirius Coop aux stagiaires qui le souhaitent et qui développent une sensibilité à l'économie sociale. Le projet est actuellement financé par le Digital Belgium Fund Skills (Service public fédéral belge "Stratégie et appui" <https://dt.bosa.be/fr/dbsf2021>).
- **Interra**, qui s'est constitué en 2019 avec pour objectif de favoriser les rencontres entre migrants et Liégeois, a mis en place en 2020 **l'Interlab**, premier incubateur pour entrepreneuses et entrepreneurs issus de l'immigration, avec l'appui financier de la Région Wallonne.
- À Montreuil (Paris), la ville a mis en place un incubateur pour réfugiés appelé **La Ruche** afin d'offrir « un espace de travail collaboratif », « des ateliers et formations collectives », pour intégrer les réfugiés via l'emploi. Ce programme d'accompagnement de 9 mois associe formations collectives, coaching personnalisé et accompagnement individuel en économie sociale.
- **Microstart** à Bruxelles propose un accompagnement à la création d'entreprise avec le microcrédit et travaille avec de nombreuses organisations et communes. La structure ne s'adresse pas spécifiquement aux personnes migrantes, mais dans les faits, elle en accueille une majorité.
- À Naples (Italie), la coopérative sociale **LESS** propose un accompagnement à la demande pour les personnes d'origine étrangère qui souhaitent créer leur entreprise. À côté d'un soutien administratif et juridique, les compétences suivantes sont notamment travaillées : gestion d'entreprise, tutorat en vue de la création d'une coopérative, conseils dans la recherche de fonds, etc.

- La Ville de Paris a lancé l'appel à projets "**Positive ton projet textile**", en partenariat avec Positive Planet. Positive Planet "promeut l'économie positive en luttant contre la pauvreté et toutes formes d'exclusion en utilisant l'entrepreneuriat positif comme un moyen d'émancipation et d'insertion sociale, professionnelle et économique durable." L'appel à projet débouchera sur 6 mois d'accompagnement proposé à chaque projet, la mise en contact avec des conseillers en entrepreneuriat, des ateliers thématiques et événements, ainsi qu'un "tremplin final" de présentation de chaque projet devant des experts.
- GRDR/Initiative ACME : à **Lille métropole**, dans le cadre du **projet ACME**, un recalibrage des services est opéré pour repenser les services d'accompagnement à l'entrepreneuriat, notamment dans le domaine de l'ESS, pour les rendre accessibles aux personnes migrantes.
- L'association Entrepreneurs du Monde à Lyon (France) coordonne depuis 2018 le projet **ICI-Incubation, Création Inclusion** : le projet impulse des petites entreprises dans le secteur de la restauration, des entreprises portées par des personnes migrantes auxquelles est proposé un cursus complet de formation et d'accompagnement individuel.
- Östersund, Académie de l'inclusion : à Östersund en Suède, une coopérative a mis en place une Académie de l'inclusion en lien avec l'ESS afin d'accompagner à la création d'entreprises par des personnes migrantes.
- L'ESS peut également constituer un débouché économique pour des activités portées par des personnes migrantes : c'est ce qui a suscité la création de la **coopérative Barikama près de Rome** il y a 13 ans. Le collectif a été lancé par des migrants sans papiers, exploités dans des coopératives agricoles de la région, qui ont réalisé que leurs produits culinaires pouvaient plaire, et même se vendre lors d'un événement organisé par un centre social. Au démarrage, le centre social a prêté au collectif des frigos pour stocker les productions. Les bénéfices ont été progressivement réinvestis. Grâce à un notaire solidaire, le groupe s'est constitué en association pour vendre des yaourts et des légumes bio. Aujourd'hui, c'est la vente des produits de la coopérative qui assure à chaque coopérateur migrant des rentrées financières. Barikama loue des terrains agricoles près de Rome, et est composé d'une équipe de 7 travailleurs, dont 2 autistes Asperger. C'est la qualité des produits qui assure des débouchés, mais surtout un investissement individuel important. L'activité ne rémunère pas encore tous ses membres. Deux participants ont été régularisés via leur participation aux activités de Barikama. Parmi les clients réguliers de Barikama se trouve Scup, centre social autogéré dans un tiers-lieu, qui promeut la culture auprès d'un public précarisé.

2.8.3. Le rôle fondamental des agences conseils

L'objet social principal des agences-conseils est le conseil à la création et à l'accompagnement d'entreprises coopératives ou d'économie sociale, marchandes ou non-marchandes.

Les agences-conseils ont chacune des affinités et des positionnements différents mais toutes sont spécialisées en "création et développement", en "expertise et consultance", afin d'accompagner des entrepreneurs en phase de projet, des "porteurs de projet", qui y mettent une dimension collective et des finalités sociales et/ou environnementales. Elles peuvent également accompagner des entrepreneurs déjà actifs dans l'économie sociale, qu'ils soient en phase de développement ou confrontés à une problématique spécifique. Actuellement, les agences-conseils accompagnent aussi des initiatives "citoyennes", des projets coopératifs non délocalisables ou qui relocalisent des activités, notamment dans l'économie bas carbone (circuit-court, énergie, etc.).

Les agences-conseils sont des acteurs fondamentaux en économie sociale car elles permettent d'assurer un accompagnement professionnel et parfois gratuit aux projets collectifs et citoyens souhaitant développer et créer des activités économiques et solidaires,

mais qui n'ont pas forcément au départ toutes les clefs pour les entreprendre correctement. Elles accompagnent les porteurs de projet à la fois dans le montage du projet, dans l'élaboration du modèle économique, et dans la rédaction des statuts.

2.9. Bonne pratique 9 : Combiner une approche inclusive par filière intégrant l'apprentissage de la langue à la formation professionnelle

Alors que l'apprentissage de la langue nationale constituait jusqu'ici un prérequis dans le parcours d'intégration des personnes migrantes, de nombreux projets et de nombreuses formations proposent depuis quelques années d'intégrer l'apprentissage de la langue à la formation professionnelle, voire même directement à l'emploi. Il est en effet possible de sortir de cette chronologie pour une approche sectorielle (par filières) systémique qui combine compétences linguistiques et professionnelles. Tout en étant à l'emploi, les participant(e)s apprennent en immersion tant le vocabulaire relatif au métier que les contenus.

Quelques exemples d'initiatives en ESS contenant une approche intégrant l'apprentissage de la langue et d'un métier :

- Au sein du **Refugee Food Festival** à Paris, différentes formations sont proposées, directement en milieu professionnel, et notamment pour travailler dans les métiers de la restauration collective.
- À la **Fabrique Nomade**, toujours à Paris, on propose une formation certifiante des migrants disposant de savoir-faire artisanaux. L'idée de la Fabrique Nomade est d'accéder à une reconnaissance professionnelle par l'objet, plutôt que par le diplôme. Ce dispositif vient répondre aux difficultés pour les personnes migrantes de faire reconnaître leurs qualifications.
- Le projet textile **Sartoria Sociale** (tailleur social) mené en 2019 à Chieri (Italie) avec le **CPIA et le Musée du textile** local accueillait de futurs couturiers demandeurs de protection internationale, qui bénéficiaient de l'expérience des personnes aujourd'hui retraitées de l'industrie textile qui s'est éteinte dans la Région du Turin. Depuis, un autre **Sartoria Sociale** s'est installé à Turin. Il s'agit ici de monter en compétence tout en apprenant l'italien appliqué à la couture. Ce projet est original, en ce qu'il s'inscrit dans une urgence de réhabilitation/transformation des activités économiques de la région, comme d'un besoin de créer du lien social entre les populations.
- L'**Hôtel Magdas de Vienne** forme des réfugiés aux métiers de l'hôtellerie, et les engage au sein de l'établissement, tout en leur proposant un accompagnement social adapté. Douze personnes issues de l'immigration sont formées dans différents secteurs de l'hôtellerie, et accueillent les clients dans cette entreprise sociale depuis 2017. Et ce grâce au soutien du Ministère Fédéral de l'Économie. La structure bénéficie directement de leurs compétences, notamment en langues.
- À Liège (Belgique), on trouve **SiriusCoop**, une coopérative numérique qui non seulement forme des développeurs web, mais associe formation et débouchés professionnels dans un même espace.
- L'approche intégrée d'un apprentissage de la langue simultanément à celui d'un métier se retrouve également chez **Sandwiches Brothers et Sorbet Sisters** à Oslo (cf. focus ci-dessus : Bonne pratique 4).

Parmi les compétences travaillées dans cette approche intégrée, on trouve celles-ci :

- Compétences langagières : savoir écouter, parler, lire et écrire ;

- Compétences linguistiques : développer des aptitudes pour communiquer et formuler des phrases structurées ;
- Compétences communicatives et fonctionnelles : développer son savoir-faire ;
- Compétences socio-culturelles : interagir avec autrui ;
- Analyser et résoudre une situation ;
- Améliorer sa présentation ;
- Améliorer sa communication verbale et non verbale ;
- Développer sa capacité d'adaptation ;
- Connaître ses limites ;
- Développer la capacité à intégrer le monde professionnel ;
- Etc.

2.10. Bonne pratique 10 : Articuler l'implication dans des initiatives en ESS à la reconnaissance d'un titre de séjour légal

Les procédures d'obtention du titre de séjour et d'un permis de travail influencent le projet professionnel et la disponibilité sur le marché du travail des personnes migrantes, qui ne trouvent souvent pas le temps, les ressources ou l'énergie, - du fait de leur statut administratif -, pour mettre en route leur propre projet professionnel. La prédisposition au travail est un autre élément important à prendre en compte. Tous les primo-arrivants ne sont pas prêts à entrer effectivement sur le marché du travail : le parcours migratoire est semé d'embûches et de facteurs de traumatisme qu'il faut pouvoir considérer dans l'accompagnement des personnes. Il faut pouvoir mesurer les impacts sur la santé (physique ou mentale), les sentiments d'impuissance ou de mal-être face au nouveau pays d'accueil, couplés aux nombreuses barrières administratives existantes. Les besoins en termes de sécurité et de logement priment forcément sur la recherche d'emploi. Et bien sûr, sortir de la clandestinité constitue une priorité avant de s'engager dans un projet professionnel durable.

Néanmoins, de nombreuses initiatives en économie sociale et solidaire émergent de Collectifs de personnes migrantes sans titre de séjour, comme réponse à un besoin économique et de socialisation urgent. Mais plus encore que de répondre à ces besoins, puis de favoriser un accès au marché de l'emploi plus classique, l'ESS peut aussi potentiellement participer à l'obtention et à la stabilisation du titre de séjour des personnes qui prennent part au projet.

2.10.1. Survie des personnes sans titre de séjour et régularisation via des initiatives en ESS

Les personnes d'origine étrangère ont toutes les peines du monde à faire reconnaître leurs compétences professionnelles, et souffrent de déqualification voire de disqualification sociale : discrimination à l'embauche, non-équivalence des diplômes, barrière de langue, etc. Pour les personnes sans-papiers s'ajoutent les difficultés liées à leur statut administratif. De nombreuses dynamiques en ESS se veulent une alternative au marché du travail « classique » pour l'inclusion des personnes migrantes, et une opportunité de lutter collectivement en faveur d'une société solidaire.

Les projets en économie sociale et solidaire **Atemos** (confection textile, Liège - Belgique), **Diomcoop** (services à la ville, Barcelone - Espagne), les **Mamas de Grigny** (prestation culinaires, Grigny - France), **Barikama** (yaourts et maraîchage, Rome - Italie), ou encore **Collect'actif** (lutte contre le gaspillage alimentaire, récupération et transformation de palettes, etc. Bruxelles - Belgique), ont cette particularité d'avoir été initiés par des personnes sans titre de séjour.

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut être source d'innovation et moteur de développement économique et social pour les personnes sans-papiers, dans la mesure où l'ESS mène une réflexion sur le statut de ces travailleurs sans papiers, sur le modèle économique qui sous-tend leurs actions, sur l'organisation syndicale et la lutte menée pour une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux.

Un renforcement des initiatives d'économie sociale actuellement portées par les travailleurs sans-papiers permet de compléter des actions telles que les occupations, les grèves de la faim, les pétitions, les manifestations et les cartes blanches, par un soutien par rapport à la situation vécue par des personnes sans-papiers placées dans un contexte informel : celles de travailleurs contraints de travailler au noir pour assurer leur subsistance. Travail non-déclaré dont on sait qu'il porte son lot d'exploitation, de pénibilité, d'absence de protection en cas d'accident, de salaire de misère, etc. Les projets d'économie sociale et solidaire sont de ce point de vue des **outils de lutte** à part entière.

Le projet **bière 100PAP** (Belgique) démontre par exemple comment les personnes sans papiers peuvent apparaître actrices de leur développement : née à Bruxelles, la **bière 100PAP** est vendue à Bruxelles et à Liège auprès d'opérateurs socioculturels qui en assurent la distribution au sein de leurs activités. Comme l'indique le Ciré, « *ce projet d'économie sociale et solidaire a un double objectif : dégager des bénéfices pour financer de façon durable l'accès au logement pour les personnes sans papiers et sensibiliser un public large à la cause des sans-papiers grâce à la vidange de la bière qui en explique le concept* ». Initié à Bruxelles, ce projet contribue à financer les frais liés aux occupations temporaires de sans-papiers ; à Liège, il participe au financement des frais de procédures de régularisation de ces personnes.

La ville de Grigny est une commune au sud de Paris, qui fut un temps l'une des villes les plus inégalitaires de France, avec une forte proportion d'habitants d'origine étrangère. La municipalité a sollicité GRDR pour solutionner la vente illégale de brochettes par des femmes sans-papiers sur le parvis de la gare. Ce volontarisme municipal a été indispensable pour faire sortir ces femmes d'une activité à la fois dangereuse et peu rémunératrice, et ce en créant une dynamique autour d'un restaurant solidaire. Pour stabiliser les prestations culinaires du Collectif des **Mamas de Grigny**, ainsi constitué, la Mairie s'est engagée à leur passer régulièrement des commandes pour ses événements. Cette dimension est capitale dans la survie d'un projet de ce type : d'un côté, une structure en ESS suffisamment solide pour fournir des prestations de qualité ; de l'autre, une municipalité cliente qui s'implique dans le projet. À la suite de cette phase, la Mairie a financé partiellement le projet, afin de lui donner un élan suffisant pour son autonomisation financière progressive.

Le conseil d'une des Mamas : *“Demande à la Mairie : que puis-je faire pour m'en sortir ?”*.
Cf. Vidéo : <https://fb.watch/8Ox3segwJy/>

Une dynamique comparable se développe à Aubervilliers et Saint-Denis (France), avec le projet **Cuisine de rue**, dans lequel l'association **Appui** accompagne des projets alimentaires et d'insertion. *“L'équipe leur propose un accompagnement complet et adapté : elle les aide à tester leur projet, améliorer leur carte, choisir leur statut juridique, acquérir de nouvelles techniques culinaires, trouver de nouveaux canaux de distribution, fixer leur tarification... En plus de son expertise, elle met à leur disposition une cuisine professionnelle et un triporteur partagé pour se lancer plus facilement”*. Cette initiative a également démarré via des vendeuses ambulantes du quartier. La formalisation de ce collectif sous forme de coopérative ne résout néanmoins pas totalement les problèmes de rémunération des participantes. D'un point de vue financier, la structuration en modèle coopératif ne permet pas forcément de générer un revenu suffisant pour répondre aux besoins de chacun des participants. De même, la facturation de ces activités menées par des personnes sans titre de séjour pose problème, de même que la redistribution des bénéfices : notamment, les personnes sans-papiers n'ont pas souvent accès aux services bancaires, et la facturation de prestations assurées par des

personnes sans permis de travail est compliquée. Des alternatives ingénieuses doivent être pensées : la constitution d'un modèle juridique et financier original, permettant une rémunération juste des travailleurs exclus de tout. Car si ces initiatives en ESS contribuent à redonner une dignité aux participants, elle doit aussi répondre à des impératifs économiques, tant pour leur propre pérennité que pour la survie de leurs membres.

Des projets similaires pourraient voir le jour en lien avec les nombreuses compétences que les personnes migrantes ont acquises dans leur pays d'origine comme depuis leur parcours d'exil, comme par exemple, dans le domaine de la mécanique ou des secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Les projets européens donnent justement l'opportunité d'expérimenter des projets d'innovation sociale inclusifs.

2.10.2. Le rôle des municipalités dans la stabilisation des statuts de séjour via l'ESS : l'ouverture d'une régularisation de séjour via l'ESS ? L'inspiration française et catalane

Le caractère indispensable de l'inclusion des personnes sans-papiers dans l'écosystème local est démontré par les nombreuses études et expériences des villes européennes accueillantes. L'ESS pourrait faciliter cette inclusion, voire même constituer le chaînon manquant vers la régularisation du séjour. Le rôle des municipalités à ce titre dépend bien évidemment de la répartition des pouvoirs, l'accès au séjour relevant rarement de la compétence des pouvoirs locaux. Néanmoins, les municipalités peuvent faciliter et plaider en faveur d'une reconnaissance d'un titre de séjour en lien avec l'implication des personnes sans-papiers dans une activité en ESS. Le cas de la municipalité de Barcelone et du projet Diomcoop (cf. Focus : Bonne pratique 1) est emblématique de cette vivacité. Celui d'Emmaüs en France, va plus loin encore, en liant directement la régularisation à l'implication de sans-papiers dans une communauté Emmaüs. Cette mesure inspirante pourrait être répliquée et étendue dans d'autres réalités européennes.

Focus sur l'amendement Emmaüs et le statut OACAS (France)

En France, la *Circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière*, communément appelée *Circulaire Valls*, permet au Préfet de prendre en compte la situation de l'étranger qui atteste d'une durée de présence qui ne peut être qu'exceptionnellement inférieure à cinq ans et qui participe depuis au moins 3 ans aux activités d'économie solidaire portées par un organisme Emmaüs agréé au niveau national par l'État.

Si l'étranger remplissant ces conditions présente un contrat de travail ou une promesse d'embauche répondant aux conditions exposées plus haut, le préfet peut lui délivrer une carte de séjour temporaire. L'article L313-14-1 du CESEDA, introduit par la loi du 10 septembre 2018, prévoit la possibilité d'octroyer le séjour à une personne accueillie par un organisme de solidarité, justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein de ce dernier, du caractère réel et sérieux de cette activité et de ses perspectives d'intégration. Cet article est une version affaiblie d'un amendement, l'*amendement Emmaüs*, déposé par le député Les Républicains du Cantal Vincent Descoeur, qui prévoyait, lui, un accès de plein droit au séjour.

En France, il existe déjà depuis 2010 un statut spécial cadré par l'article 17 de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, créant une nouvelle entité juridique : les **OACAS, organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires**.

“Les OACAS visent à favoriser l’insertion sociale et professionnelle des personnes qu’ils accueillent. Ils permettent à des personnes éloignées de l’emploi de participer à des activités relevant de l’économie sociale et solidaire sans lien de subordination, à la seule condition de respecter les règles de vie communautaire. En retour, les personnes accueillies ont la garantie (1) d’un hébergement décent / (2) d’un soutien personnel et d’un accompagnement social adapté à leurs besoins / (3) d’un soutien financier assurant des conditions de vie digne”. On dénombre plus de 112 communautés Emmaüs OACAS en France actuellement.

Cet article a donné lieu à un accord entre l’État français et Emmaüs France, signé en 2010 et renouvelé en 2015, dans lequel figure la possibilité pour les étrangers *“qui attestent d’une présence en France d’au moins 5 ans et qui participent depuis au moins douze mois aux activités d’économie solidaire portées par un OACAS, s’ils peuvent faire valoir une promesse d’embauche, pourront se voir délivrer une carte de séjour temporaire salarié ou travailleur temporaire.”*

Cf. <https://www.emmaus72.fr/wp-content/uploads/2015/11/OACAS-d%C3%A9pliant-externe-nov2015.pdf>

Extrait du rapport “État des lieux de l’application des dispositions votées fin 2018 permettant la régularisation des compagnes et compagnons », années 2019 – 2020, Emmaüs France, branche communautaire :

“639 compagnes et compagnons ont déposé en 2019 ou 2020 un dossier de demande de titre de séjour fondé sur les dispositions de l’article L313-14-1 du CESEDA (devenu L435-2 depuis le 1er mai). La majorité des compagnes et compagnons ayant déposé un dossier ont obtenu une réponse positive.”

Le cas particulier de la communauté paysanne Emmaüs Roya de Cédric Herrou :

Dans la commune rurale de Breil sur Roya (France), proche de la frontière italienne, l’agriculteur Cédric Herrou a accueilli et protégé dans sa ferme des milliers personnes en exil, entre 2015 et 2017. Certaines souhaitent alors aider aux travaux agricoles, et même rester à la ferme. En 2019, il décide de fonder la Communauté Emmaüs, qui accueille de manière inconditionnelle des personnes en situation de détresse, en leur proposant d’œuvrer à un travail commun : *“pour que la tête aille bien, il faut que le corps aille bien”*. Cette structuration permet aux Compagnons de travailler légalement, même sans titre de séjour. D’ici fin 2022, certains sans-papiers auront passé 3 ans chez Emmaüs Roya, et pourront valoriser cette implication dans le cadre d’une demande de régularisation. Si l’autonomie financière de la structure est difficile à atteindre - elle fonctionne entièrement sur la base de ses propres activités, sans subside - la portée inclusive de cette première communauté Emmaüs agricole est incontestable. Cédric Herrou : *“On peut arriver à faire quelque chose avec des gens que tout le monde rejette”*.

Grâce au statut alternatif de “travailleurs solidaires”, ces travailleurs migrants reçoivent un accueil digne et peuvent travailler malgré leur situation administrative. Néanmoins, les résultats de la mesure semblent inégaux selon les départements, mais aussi selon les accompagnements possibles selon les communautés, puisque c’est le préfet qui délivre le titre de séjour. De plus, certaines communautés, du fait qu’elles accueillent des personnes sans-papiers, sont particulièrement surveillées par les autorités. C’est notamment le cas d’Emmaüs Roya, son responsable ayant fait l’objet de plusieurs poursuites judiciaires dans le cadre de son action de solidarité. La transition entre le travail dans la communauté et le marché de l’emploi classique n’est pas non plus évidente.

Source : <https://www.gisti.org/spip.php?article6502>

Quel rôle potentiel des municipalités pour permettre l'inclusion via les OACAS ?

Ce modèle innovant met en valeur le potentiel inclusif des communautés Emmaüs et des OACAS, pour les travailleurs migrants notamment, mais exige - pour être efficient - un soutien à différents niveaux de pouvoir. Au niveau local plus particulièrement : à charge pour les municipalités de reconnaître et de protéger ces communautés, ou à tout le moins de ne pas entraver leurs activités et l'accueil inconditionnel qu'elles offrent. Dans un second temps, il s'agit de faciliter l'accompagnement de ces personnes dans leurs démarches administratives d'obtention d'un titre de séjour, puis de travailler à la transition vers le marché du travail classique.

Ce type de disposition existe également au niveau local à Barcelone, où le projet **Diomcoop** a été conçu comme un « entonnoir » vers la régularisation, grâce à diverses activités en économie sociale et solidaire. Le dispositif a été impulsé par la ville de Barcelone en réponse à la précarité des personnes sans-papiers présentes sur le territoire. Il s'inscrit dans un contexte politique qui permet la régularisation par le travail, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays européens. Ainsi, les dispositifs d'insertion des travailleurs migrants barcelonais s'articulent autour de cette opportunité, en proposant des activités en économie sociale qui augmentent l'employabilité des personnes - et donc leurs chances de trouver un emploi - ou qui les recrutent en interne, dans le cadre d'un "itinéraire formatif".

D'autres structures comparables à Diomcoop existent à Barcelone : **Top Manta** et **Dona Kolors** sont des coopératives de créations textiles qui ont été soutenues par la ville de Barcelone, et qui permettent l'inclusion des travailleurs migrants et la régularisation de séjour des sans-papiers. Dona Kolors, en particulier, a créé une marque de vêtements féminins durables, dans le but d'offrir un emploi et une opportunité économique aux femmes en situation d'exclusion sociale en fabriquant tous les produits dans un atelier situé à Barcelone. Il s'agit d'une initiative d'El LLoc de la Dona (Oblatas Barcelona) : ce centre d'accueil pour femmes en situation de prostitution propose des soins et des formations. L'entreprise sociale **Mescladis** dispose d'un restaurant-école et d'un service traiteur destiné à l'inclusion des travailleurs migrants.

Focus sur Diomcoop, Barcelone (Espagne)

La spécificité de Diomcoop est d'être née d'une rencontre entre la révolte des *Maltemos* (des vendeurs ambulants sans titre de séjour) et une réponse de la municipalité barcelonaise, face à l'extrême précarité économique et de séjour d'un groupe de migrants sur le territoire.

Ces activités dans l'économie informelle sont presque incontournables pour la survie des personnes sans-papiers qui arrivent en Espagne. À l'origine, les vendeurs ambulants revendaient des produits achetés à bas prix sur le marché : des portefeuilles, des sacs, etc. Un groupe de personnes migrantes s'est structuré, et a présenté un projet de coopérative à la Mairie de Barcelone. Après une période transitoire, le groupe a réalisé un état des lieux des compétences en présence, pour créer deux activités principales : un outil de sensibilisation aux enjeux de la migration, présenté par les migrants eux-mêmes ; une série de services en économie sociale.

Parmi ceux-ci : la logistique liée aux festivals (montage et démontage de scènes), le gardiennage (notamment d'abris de nuit), un atelier textile (avec la création de la marque Diamba, qui conçoit des vêtements avec des touches de wax), un service traiteur, un service de livraison, un service de déménagement, etc. Durant la crise sanitaire, Diomcoop a cousu des masques et confectionné du matériel pour les soignants ; des équipes ont assuré le nettoyage et le gardiennage dans des hôpitaux et des centres d'accueil pour démunis.

Le groupe est actuellement constitué de 17 participants, ayant pour socle commun la lutte pour la régularisation de séjour. L'objectif est de faciliter la régularisation grâce aux activités en économie sociale, en se mettant au service de la communauté barcelonaise. **Le succès de la formule a transformé l'expérimentation en véritable instrument de régularisation et de stabilisation.** Le passage par Diomcoop a déjà montré ses effets, puisque la plupart des participants ayant lancé la coopérative ont reçu une régularisation de séjour grâce à leurs activités en économie sociale.

Alors que la Mairie de Barcelone finançait au départ 95% de l'activité, elle n'en finançait plus que 40% trois ans plus tard, l'objectif étant d'atteindre l'autonomie financière en mars 2022. La coopérative fonctionne en autogestion et parvient à nouer des partenariats avec des entreprises, qui sont reconduits d'année en année.

Au-delà du tremplin vers la régularisation, Diomcoop constitue un lieu de formation et d'émancipation, en proposant un suivi adapté qui prépare – dans un milieu « sécurisé » - les futurs employés d'entreprises, avec une visée tout à la fois sociale et durable. Cet aspect est capital, pour augmenter l'employabilité des personnes, -et donc leurs chances tant de régularisation que de stabilisation de leur situation par l'accès à un emploi de qualité-, ainsi que pour sortir de schémas humanitaires plaçant les migrants en situation de « devoir être aidés », sans leur donner l'occasion de s'émanciper.

De même, Diomcoop contribue à son niveau à l'aide au développement : en commandant les tissus de Diamba (qui signifie « courageux ») directement chez des producteurs sénégalais, ghanéens et togolais, la coopérative souhaite participer au maintien d'une économie locale durable.

Néanmoins, le succès de Diomcoop doit se lire à travers la législation locale en matière migratoire : la régularisation économique est possible dans cette région de l'Espagne, contrairement à de nombreux autres pays européens. Les enseignements de Diomcoop ne sont donc pas transférables tels quels, et impliquent qu'une promesse d'embauche, un contrat de travail, ou une expérience professionnelle puissent être valorisés pour obtenir une régularisation du séjour.

Quel est le rôle de la municipalité au sein du projet ?

L'implication concrète de la ville de Barcelone est multiple : Barcelona Activa (l'Agence de Développement Local de la Ville) a porté le développement de Diomcoop. Cette agence propose des formations professionnelles et un accompagnement pour développer des projets d'entrepreneuriat dans l'Économie Sociale et Solidaire. Un apport financier d'environ 25 000€ versé par la municipalité a permis de lancer la coopérative Diomcoop. Depuis sa création, la Mairie fournit également des travailleurs pour renforcer l'équipe. Elle facilite l'accès à des marchés, en mettant Diomcoop en contact avec des clients. En matière de régularisation enfin, Diomcoop est un véritable levier pour l'octroi d'un titre de séjour : en s'impliquant dans la coopérative, les personnes démontrent leurs compétences et leur ancrage local, et obtiennent *in fine* une régularisation de séjour.

Marie Faye, coordinatrice Diomcoop : « *Diomcoop n'est pas une pyramide mais une chaîne. On fait des choses différentes mais chacun apporte quelque chose pour que cette chaîne puisse continuer.* ».

<http://diomcoop.org>

L'adoption d'une telle disposition exige un travail politique fort et déterminé, qui doit être porté conjointement par les partis politiques et les acteurs sociaux. De la part des municipalités, un

travail de plaidoyer et de lobbying est indispensable, pour favoriser l'existence et le déploiement de ces initiatives. La question qui se pose en filigrane est bien celle du travail non déclaré et des sanctions que risquent tant les personnes sans-papiers qui mettent à profit leur force de travail, que les structures qui leur permettent de travailler. C'est ici également que s'opère l'hypocrisie du système économique européen, dont l'équilibre repose aussi sur le travail au noir. La redistribution des bénéfices des ventes de ce type de collectifs menés par des personnes sans titre de séjour pose des difficultés en termes de comptabilité. La reconnaissance de leurs activités permettrait qu'ils utilisent ces bénéfices dans des solutions pérennes qui les sécuriseraient : financer des solutions de logement ou rémunérer directement les membres du collectif par exemple. En réalité, les personnes sans-papiers doivent rester discrets et risquent des arrestations, dans la majorité des Etats Européens, quel que soit leur engagement sociétal. Des associations telles que SAAMO (à Bruxelles), explorent des voies alternatives pour la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants, notamment par l'opportunité d'un statut dérogatoire temporaire, qui leur permettrait d'obtenir un permis de travail.

Focus : La régularisation des travailleurs migrants dans la ville de Prato en Italie, avec des acteurs de l'ESS

Prato est une ville de 200 000 habitants, située près de Florence en Italie. Caractérisée par une grande diversité culturelle, elle concentre un grand pourcentage de personnes migrantes au sein de sa population, et cela depuis toujours. Des personnes migrantes d'abord issues de l'Italie du Sud dans les années 1970, et durant les dernières décennies, essentiellement issues d'Afrique et d'Asie, mais surtout de Chine. Ainsi, aujourd'hui, à Prato, plus d'un tiers des enfants scolarisés sont chinois ou naturalisés italiens et d'origine chinoise.

Malheureusement, à côté de ce bel exemple d'inclusion et de diversité, on assiste aussi à un phénomène important d'exploitation des travailleurs migrants chinois dans des entreprises tenues par des patrons chinois, au sein desquelles la mafia tant chinoise qu'italienne organise l'exploitation d'une main d'œuvre immigrée directement venue des campagnes chinoises. Parmi les victimes d'exploitation, se trouvent aussi des travailleurs immigrés venus de pays africains ou d'autres pays asiatiques. En 2015, un incendie nocturne dans une entreprise provoque plusieurs décès. Toutes les victimes y travaillaient et y habitaient, dans des conditions de vie et de travail déplorables. Suite à ce drame, la Commune de Prato enclenche un processus de veille et de contrôle de ces types d'entreprises illégales, officialisant sur la durée un « protocole ».

Ce protocole consiste en une collaboration avec le syndicat CGIL et la magistrature de Prato, et avec l'intervention d'un troisième acteur, au service de la Commune de Prato : les coopératives sociales. En Italie, ces sociétés remplissent largement tout un pan de ce qu'on pourrait comparer par rapport à la Belgique, au secteur associatif non-marchand d'aide aux personnes les plus fragiles et démunies dans nos sociétés (personnes précaires, ex-détenus, toxicomanes, ou personnes avec handicap). Cette aide à l'inclusion et à l'intégration des personnes se traduit également par leur mise à l'emploi, très souvent dans ces mêmes coopératives sociales.

L'objectif du **Protocole de Prato**, est de permettre aux personnes migrantes exploitées de pouvoir **dénoncer leur situation d'exploitation, tout en étant protégées**. Pour ce faire, elles peuvent s'adresser directement à la commune, sans devoir passer par la Police et par les procédures administratives classiques. Le fait de pouvoir éluder le passage par la Police a constitué un élément central qui a popularisé cette procédure spéciale. Cela a permis qu'un climat de confiance puisse peu à peu s'instaurer avec les institutions. Enfin, ce dispositif a été favorisé par la collaboration efficiente des syndicats de travailleurs.

Comment et quand est-ce que les coopératives interviennent dans ce protocole ?

Tout d'abord, elles exercent leurs activités à travers des conventions bien précises avec la Commune de Prato, à travers des appels d'offre réguliers de marchés publics. Et ce avec une sorte d'externalisation du service public et communal, comme dans un schéma de partenariat public-privé (PPP), mais avec un acteur privé fondamentalement différent, car s'inscrivant dans les valeurs coopératives. Ces coopératives sociales font le travail de « sentinelle » pour la Commune, et mettent donc à disposition leurs médiateurs culturels, qui accompagnent les travailleurs migrants victimes d'exploitation vers une meilleure intégration par le travail. Il s'agit très souvent de coopératives sociales spécialisées dans l'aide et l'accompagnement des personnes migrantes ; et qui sont composées d'éducateurs formés en la matière, organisant des cours de langues etc.

On constate donc avec cette expérience italienne dans la ville de Prato, qu'il est tout à fait possible d'impliquer une commune, à un échelon institutionnel très local, par rapport à des politiques d'envergure plus nationales, dans une dynamique d'action et d'intégration à la fois municipale, syndicale et coopérative.

De manière complémentaire à la mobilisation des municipalités pour favoriser l'accès des sans-papiers à un titre de séjour, le niveau local est incontournable pour sécuriser le quotidien des personnes sans titre de séjour qui seraient actives dans l'économie sociale : en garantissant la protection contre des contrôles de Police en l'absence de délit ; en mettant en place des cartes d'identité communales et des guichets de Police identifiés pour enregistrer les plaintes de victimes sans-papiers ; en facilitant l'accès à des espaces de coordination pour l'émergence et le maintien d'activités économiques notamment. À défaut d'une mobilisation proactive des municipalités en faveur de ces activités émancipatrices - même si elles sont sur le fil de la légalité - le simple fait de ne pas les entraver est déjà capital.



3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL DES INITIATIVES EN ESS

Les développements qui suivent sont tirés de la publication suivante : *“Evaluation de l'Impact social en ESS. Conception de CAIPS dans le cadre des Bourses de la Région wallonne. Concepts, méthode et question évaluative”*, CAIPS, 2021.

Les deux citations suivantes peuvent permettre de situer la démarche propre à la mesure de l'impact social d'une initiative en économie sociale et solidaire :

(...) L'innovation sociale peut être une démarche pertinente si elle permet de réactiver une vision de long terme par la construction et la réalisation d'aspirations sociales porteuses de changement. Dans cette optique, l'évaluation peut être considérée comme un outil qui tisse un lien permanent entre une aspiration sociale et la réalisation la plus cohérente possible pour parvenir à cet objectif. »

« En partant du terrain, de leur vécu et des problèmes partagés, les acteurs se construisent contre-factuellement une situation idéale qui provoquera et nécessitera des transformations dans les rapports sociaux, les normes, etc. pour advenir causalement. (...) C'est là toute la pertinence d'un processus évaluatif : suivre dans le temps la plus ou moins grande correspondance entre ce qui a été imaginé et ce qui se réalise. Dans cette perspective, l'aspiration sociale construite et objectivée par les acteurs peut constituer un contrefactuel pertinent en vue d'évaluer la transformation suscitée par des innovations sociales. » (Besançon & Chochoy, 2019, 42-57).

3.1. La notion d'impact social (IS)

Différents éléments se dégagent du projet Interreg VISES (Valoriser l'Impact Social de l'Économie Sociale : cf. <https://www.caips.be/actions/vises/>) et de travaux évaluatifs menés dans le champ de la recherche en économie sociale pour appréhender la notion :

- L'IS doit être appréhendé au regard des missions/objectifs de l'entreprise sociale mais ne doit pas être confondu avec ses activités, ses réalisations ni même les résultats de celle-ci, qui sont de l'ordre de la mise en œuvre de l'action et se situent en amont du périmètre à observer ;
- L'IS correspond quant à lui aux **changements observables en aval de l'action et induits (notamment) par celle-ci**, pouvant être intentionnels ou non, durables ou non ;
- L'IS, c'est l'effet produit par une action sur ses usagers, d'autres personnes ou la collectivité - effets directs ou indirects, ou encore externalités positives (ex : satisfaction d'un besoin social non comblé) ou négatives (ex : concurrence déloyale) ;
- Il touche potentiellement aux dimensions sociale, économique, culturelle, démocratique, ou environnementale et correspond, par exemple, à des transformations opérées au plan de l'insertion, du bien-être, de la dynamique locale, de l'environnement, du développement territorial, etc. ;
- Il peut être appréhendé par des indicateurs à portée quantitative et surtout à portée qualitative ;
- Évaluer l'IS se fait compte tenu des réalités de l'écosystème local, ce qui invite à prendre en considération l'influence de **variables contextuelles** (médiatrices, modératrices des effets).

3.2. Les différentes approches de l'évaluation d'impact social (IS)

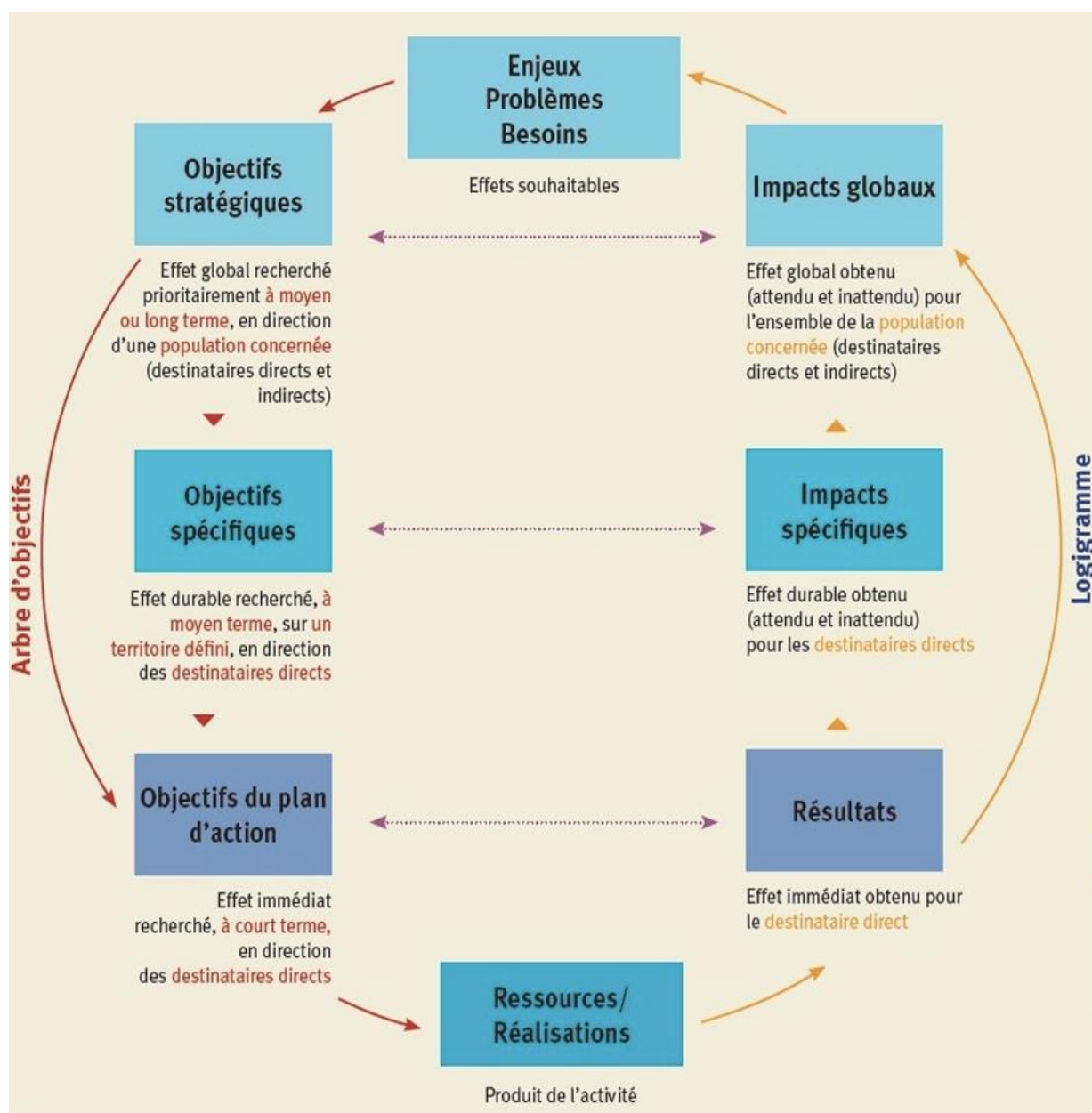
Il existe 4 grandes familles de méthode d'évaluation de l'IS :

- Les méthodes d'explicitation du changement (enjeu de pertinence) : compréhension des attentes, expériences et perceptions des parties prenantes, objectif d'appréciation de la capacité de l'action à répondre de manière adaptée à un besoin social (bien appréhendé) et à générer des impacts positifs ;
- Les méthodes par indicateurs (enjeu d'efficacité) : logique comparative (effets observés au regard d'objectifs, dans le temps, entre projets, entre groupes cibles, etc.) ; indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, subjectifs ou objectifs, simples ou agrégés, imposés ou construits par les acteurs ; objectif d'appréciation des ambitions du projet et de ses résultats ;
- Les méthodes de monétarisation (enjeu d'efficience) : analyse coûts-bénéfices ; recours à la monnaie comme unité de mesure commune pour comparer/agréger ; diverses techniques possibles pour évaluer les bénéfices et nuisances ; objectif d'analyse de l'efficience économique et sociale ;
- Les méthodes avec groupes de comparaison (enjeu d'impact net) : cerner l'effet direct d'une intervention indépendamment de ce qui se serait produit sans celle-ci ; recours à un groupe contrôle ; approches comme les études randomisées ; l'appariement ; la comparaison à des statistiques publiques ; les déclaratifs des bénéficiaires attribuant des changements à l'intervention.

3.3. La démarche d'autoévaluation d'impact social en économie sociale

Une autoévaluation d'impact social en ESS gagne à présenter les caractéristiques suivantes :

- L'approche d'évaluation se situe à un niveau résolument "micro", à l'échelle d'un opérateur, à hauteur de vue de ses propres parties prenantes ;
- L'approche de type *bottom up* est plutôt inductive (pratiques et réalités de terrain comme point de départ), ce qui ne dispense pas de s'appuyer sur des référentiels utiles pour formuler le questionnement et mener à bien des observations et analyses pertinentes ;
- Identifier un impact peut impliquer d'établir un lien de causalité entre l'action et les transformations observées (pour les lui imputer). Sans avoir la capacité d'étudier un groupe contrôle à proprement parler, il s'agit de concevoir un dispositif offrant des points de comparaison indicatifs ;
- Des échanges avec d'autres opérateurs qui évaluent leur IS sont pertinents si la structure le souhaite : échanges d'expérience, mise en commun d'indicateurs, transversalité sectorielle, valorisation conjointe de résultats, etc. ;
- Comme il requiert l'émergence d'enjeux et indicateurs jugés pertinents par les parties prenantes internes et externes, le travail évaluatif est potentiellement porteur non seulement de résultats en termes de connaissance de l'objet étudié, mais aussi de changement dans l'attitude des acteurs impliqués.



Source : *Guide d'autoévaluation des Maisons de l'Emploi*, Alliance Villes Emploi, France, 2007, p. 24.

4. FOCUS SUR LES DYNAMIQUES DE GROUPES CONSTITUÉS DE PERSONNES MIGRANTES: LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE DES COLLECTIFS ET DES TIERS-LIEUX

À l'occasion de la présentation du concept de "tiers-lieu", il a déjà été indiqué que pour qu'un tel outil constitue réellement une plus-value en vue de l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes, il convient dès le départ de s'accorder sur certains points, et notamment celui de sa **gouvernance et de l'instauration de mécanismes de régulation démocratique du pouvoir décisionnel**.

La question de base est la suivante : comment l'espace se construit à partir des affinités et des spécialisations de ses concepteurs. En effet, des coworkers fondateurs peuvent induire un certain entre-soi professionnel en ayant peu d'ouverture sur les réseaux des autres travailleurs ou peu d'intérêt à développer des projets en dehors de leur cercle (peur de l'espionnage, etc.). Avec pour conséquence que le tiers-lieu n'atteint pas, dans ce cas, un des objectifs d'interactions et de transformation du territoire où il se trouve. Les facteurs sociologiques qui déterminent les fondateurs/acteurs qui initient un tiers-lieu sont donc fondamentaux à prendre en compte si l'on veut comprendre les processus qui ont œuvré à la création du tiers-lieu.

Conjointement à l'impulsion des fondateurs du tiers-lieu, la **création d'une communauté** semble une condition sine qua non pour assurer le dynamisme du projet. Ceci peut être particulièrement complexe si certains des fondateurs ont un statut de séjour précaire. L'attachement au territoire, et l'idée d'agir pour sa ville, est une source de motivation claire. Par ailleurs, un des atouts majeurs réside aussi dans la capacité des fondateurs à fédérer autour d'eux des « *milieux hétérogènes* », à être un lieu « *d'intermédialités multiples* », une interface, une passerelle. Ce qui pose la question de la pérennité du projet si les fondateurs s'en éloignent. Les tiers-lieux sont extrêmement dépendants de leurs fondateurs et des aptitudes de ceux-ci (prise de risque, réseau professionnel à disposition, profil d'entrepreneur etc.), ce qui pose aussi la question de la forme juridique de ces tiers-lieux (coopérative, ASBL, etc.) et de leur modèle économique.

Une dimension importante de la gouvernance des tiers-lieux réside également dans leur capacité à soutenir un « *urbanisme décroissant* » qui intègre les habitants et les utilisateurs de la ville et non plus seulement des experts (ingénieur, etc.). Il s'agit de considérer comment ces lieux peuvent aussi attirer des publics moins diplômés qui peuvent, par internet et les nouveaux moyens de communication, redessiner des projets locaux qui leur correspondent (coworking, fablabs, "repair café", recyclerie, jardins partagés, etc.). Et de voir comment les initiatives citoyennes peuvent influencer les politiques publiques dans le soutien des tiers-lieux ? Voir comment ces politiques peuvent se positionner ; dans l'administration ou dans l'expérimentation conjointe ?

À Liège, l'approche autogestionnaire qui est promue dans le projet d'économie sociale **Univerbal** interroge différentes manières de penser et de vivre l'émancipation socioéconomique de chacun. Il s'agit pour cela de percevoir les situations insatisfaisantes (discrimination, oppression, etc.) et d'adopter une manière « horizontale » de les gérer. Il est important pour le groupe d'arriver à s'accorder sur des termes ou concepts philosophiques/politiques pour identifier progressivement quelle stratégie ils souhaitent mener en toute connaissance de causes. Autrement dit, se pose ici la question de savoir si une éducation au politique précéderait-elle à une éducation à l'économique ?

Différentes perspectives sont envisagées dans ce projet précis, qui peuvent s'appliquer à des projets comparables :

- Perspective 1 : Identifier la manière dont les participants se sentent capables de changer les choses ;
- Perspective 2 : Interroger les conditions requises à la construction d'un collectif qui tend à une émancipation de ses participants ;
- Perspective 3 : Penser la circulation du pouvoir, l'appropriation du projet et l'émancipation de la figure de l'autorité ;
- Perspective 4 : Travailler un cadre émancipateur autoportant ;
- Perspective 5 : Développer une recherche-action participative ;
- Perspective 6 : A partir des histoires migratoires singulières de chacun qui a un passé migratoire, travailler un projet de vie en Belgique.



5. ZOOM SUR DEUX INITIATIVES EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, INCLUSIVES DES PERSONNES MIGRANTES

Ce focus a été réalisé par Anne De Acetis.

5.1. Présentation des initiatives

Green Cantine, Bruxelles (Belgique)

La Green Cantine a été créée en 2018 par des femmes en attente d'un logement, inscrites sur la liste du Community Land Trust Bruxelles (CLTB). Dans le cadre de l'action Co-create (Innoviris), plusieurs partenaires dont le CLTB se sont unis afin de travailler sur une recherche-action participative : « **Citizen Dev** ». En son sein, le CLTB a accompagné des femmes passionnées de cuisine et heureuses de pouvoir partager leurs savoirs culinaires vers une constitution en Collectif. Le Collectif étant aujourd'hui constitué en ASBL et ayant acquis les codes et la connaissance du réseau, ses membres tendent à une certaine forme d'autonomie. Les objectifs du projet sont multiples : métissage des cultures à travers l'alimentation, revalorisation de l'alimentation de qualité et des invendus alimentaires, création de lien social, aide à la régularisation du séjour et surtout la mise à l'emploi après celle-ci.

Les Mamas de Grigny, Grigny (France)

La Mairie de Grigny a lancé un appel à projets dans le cadre de la réorganisation de son espace urbain. Le GRDR, organisation engagée pour la promotion sociale, culturelle et économique des migrants subsahariens en France, a répondu à l'appel en faveur de femmes vendant des brochettes "à la sauvette" sur le parvis de la gare. Il les a accompagnées dans leur processus constitution en Collectif, de développement de leurs activités et de création de l'association, et encore aujourd'hui, dans le cadre de l'ouverture de leur restaurant. Ceci a permis à la Mairie, d'une part, de trouver une solution à la vente à la sauvette, et aux participantes, d'autre part, de retrouver de la légitimité dans l'espace public et à l'intérieur des services sociaux. L'objectif de ce projet vise à long terme à ce que ce lieu d'impulsion leur permette de réaliser leurs projets professionnels, et ce, dès l'obtention de leurs documents de séjour.

5.2. Quelle collaboration des municipalités avec les migrants et quelles pratiques ?

Les deux initiatives ont pris naissance dans le cadre de recherches-actions participatives.

Initiative 1 : Green Cantine

Green cantine a vu le jour grâce à la motivation et au savoir-faire culinaire de ses membres ainsi qu'à l'accompagnement du CLTB. L'initiative n'aurait peut-être pas vu le jour si la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre d'Innoviris, n'avait pas lancé l'appel à projets Co-create, et sans la collaboration de trois associations (le BRAL, EVA et le CLTB) et deux centres de recherche (Sasha – ULB ; Cesir – USL-B) au projet Citizendev Brussels. Aujourd'hui, l'association ne bénéficie pas du soutien de la municipalité mais bien de la Région dans le cadre de la stratégie Good Food (Bruxelles environnement). Les membres disposaient au départ de locaux de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), pour



ensuite occuper ceux d'une autre association. La Région offrait donc un soutien également sous la forme de mise à disposition de locaux.

Initiative 2 : Les Mamas de Grigny

Le projet des Mamas a vu le jour grâce à l'initiative de la ville de Grigny, qui souhaitait résoudre une problématique urbaine. Dans ce cadre, avec l'influence permanente du GRDR, la mairie a soutenu le développement du projet de différentes manières : commande de repas pour son personnel, mise à disposition d'un local, apports financiers au GRDR, fourniture de plats-traiteurs aux bénéficiaires du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) notamment. Différents paradoxes subsistent néanmoins : la Police intervient encore en chassant les vendeuses qui continuent à vendre sur le parvis, l'association ne leur permettant pas encore de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Elles ne peuvent en outre pas prétendre à avoir accès aux repas auxquels ont accès les bénéficiaires du CCAS, ni à l'épicerie sociale en tant que personnes physiques, alors qu'elles peuvent y collecter la nourriture en tant qu'association.

5.3. Que retirer de ces expériences ?

Les projets ont bénéficié d'un accompagnement visant à atteindre une autonomie grâce à l'apprentissage des codes et des procédures. Ce soutien a aussi permis aux initiatives de rencontrer des acteurs dans le secteur alimentaire, et ainsi se créer du réseau. La constitution en Collectif a permis aux femmes de créer du lien, de partager leurs savoirs culinaires et d'envisager l'avenir.

La problématique de la rémunération se pose au sein des deux projets. À Grigny, la question est de savoir sous quelle façon rémunérer les membres si les revenus dégagés s'avèrent suffisants ; et dans les Marolles (Bruxelles), il s'agit de viser la création d'emplois salariés.

La question du temps se pose également, et est liée à la précédente : quel temps disponible peut être consacré à cette activité bénévole, ce temps précieux qui ne peut dès lors pas être utilisé pour subvenir aux besoins de sa famille ? Les membres de Green Cantine, par exemple, cherchent à développer leurs activités (tables d'hôtes, ateliers cuisine, traiteur), notamment grâce au service solidaire d'achats groupés, etc. Mais cette volonté, qui impliquerait l'augmentation de l'offre de services et par conséquent de leur investissement personnel dans l'association, est mise à l'épreuve de la difficulté de devoir répondre à leurs besoins et à ceux de leurs familles, dans la mesure où le temps d'attente est long avant de pouvoir être rémunéré légalement via leur activité.

Pour les deux initiatives, l'un des enjeux est de favoriser la régularisation de séjour des femmes qui y prennent part. Certains mandataires politiques soutiennent d'ailleurs ouvertement ces projets.

5.4. Analyses SWOT et PESTEL

Tant l'analyse SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) que l'analyse PESTEL (Politique, Économique, Sociologique, Technologique, Environnemental, Légal) visent à préciser les objectifs des projets et identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à leur réalisation. Elles permettent de resituer ces initiatives dans le contexte qui leur est propre.

Initiative 1 : Green Cantine

Lieu : Bruxelles (Belgique)

La Green Cantine est née de la rencontre provoquée de femmes en attente d'un logement, inscrites sur la liste du CLTB. Dans le cadre de l'action co-create (Innoviris), plusieurs partenaires dont le CLTB se sont unis afin de travailler sur une recherche-action participative : « Citizen Dev »¹. En son sein, le CLTB a accompagné des femmes passionnées de cuisine et heureuses de pouvoir partager leurs savoirs culinaires vers une mise en collectif et une formalisation de leur passion. Aujourd'hui constituées en asbl et ayant acquis les codes et la connaissance du réseau, les membres tendent vers une certaine forme d'autonomie.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
/Accompagnement par le CLTB² (constitution des statuts asbl, appels à projets, etc.) ; autonomie. /Expérience collective : partage des savoirs et expériences culinaires. /Stabilité de l'équipe et forte cohésion entre les membres ; /Élaboration d'une cuisine savoureuse et de qualité mariant les cultures belge et africaines (lien entre pays d'origine et terre d'accueil). /Personnes qualifiées en cuisine ; /Motivation, intégration et valorisation des membres ; /Accès aux invendus alimentaires (valorisation des invendus, lutte contre le gaspillage, promotion de la santé ; permet de diminuer le coût de revient, le prix de vente et/ou la marge de bénéfice). /Soutien de la Région wallonne : -Locaux du SLRB mis à disposition -Accompagnement du CLTB (dans le cadre de la recherche-action Citizen-Dev financée par	/Manque de financements, de subsides/ Les membres ne sont pas rémunérées ; /Leur statut (recherche d'emploi) rend le développement des activités de Green Cantine compliqué (moins de temps à lui consacrer) ; /Freinées par la législation Horeca stricte et complexe. /Cuisine à rénover et rendre plus fonctionnelle ; /Arrêt des activités pendant la crise sanitaire. /Non porté par une municipalité (CLTB moins efficace car ce n'est pas leur travail d'accompagner les personnes dans ces projets-là).	/Développer leurs activités via le service solidaire d'achats groupés (démarches à entreprendre) afin de dégager plus de rentrées ; /Professionnalisation du projet via des efforts de travail supplémentaires et de la patience avant d'être rémunérées ; /Le projet est inscrit dans une démarche de développement durable qui est d'actualité (politique publique). /Candidature à l'appel à projets <i>Trempline</i> de la Fondation Roi Baudouin⁵	/Certains membres n'ont pas de revenus et doivent se « débrouiller » donc pour vivre, risque de privilégier des projets rémunérés si l'activité ne génère pas de revenus rapidement). /Le covid a ralenti le développement de l'asbl qui s'est constituée juste avant le 1^{er} confinement. Elles ont dû stopper leurs activités, excepté certaines commandes spécifiques. / Risques futurs liés au Covid ; /Concurrence forte car de nombreuses initiatives de ce type sont mises en place sur Bruxelles ; /Fluctuation des appels à projets ;

¹ <https://www.citizendev.be>

² Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) participe au projet CitizenDev avec l'objectif de faire vivre sa communauté de membres et de partenaires au-delà des projets de logement.

⁵ https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls/2021/2021_05_12

Innoviris dans le cadre de l'action co-create ³ . /constituée en asbl (appel à projet, subsides, etc.) ; /Subside de 3000 euros dans le cadre de la stratégie Good Food ⁴ (Bruxelles environnement) ; /Ne sont plus seules et savent quels acteurs solliciter en fonction des besoins.			
---	--	--	--

Environnement	PESTEL
Politique	/En Belgique, le développement durable est une préoccupation de l'État fédéral, des régions, des communautés et des communes. /L' état social actif promeut l'activation des individus ⁶ . /Stratégie Good Food 2022-2026 (seconde édition) – dans le cadre de la politique publique ⁷ de la Région de Bruxelles-capitale (l'accès à l'alimentation pour tous + outils économique – à renforcer suite au rapport final de 2020).
Économique	Concurrence des initiatives de restauration en région de Bruxelles-capitale. Accès aux invendus alimentaires et aux achats groupés. Appels à projets publiques ou privés (aide financière, aide matérielle, etc.).
Social	Nombreuses personnes issues de l'immigration dans la région de Bruxelles-Capitale, d'origine africaine (Congo, Sénégal, etc.). La Green Cantine accueille des membres de toutes origines. Il s'agit de femmes
Technologique	Le secteur de l'alimentation est de plus en plus tributaire des technologies (médias sociaux, plateformes de livraison, etc.).
Écologique	/En Belgique, le développement durable est une préoccupation de l'État fédéral, des régions, des communautés et des communes. La Green Cantine rencontre ces préoccupations.
Législatif	/Normes Afsca. /Loi sur le volontariat (montant maximum prévu pour le défraiement). /Loi sur les asbl.

Sources utilisées :

Interview de Caroline Soulier, membre fondatrice de Green Cantine réalisé le 5 mars 2021.

Contact avec Chloé Mercernier (chercheuse au CLTB) le 10 mai 2021.

Entretien avec Albert Lemaistre, chargé de mission au CLTB réalisé le vendredi 21 mai 2021.

<https://bral.brussels/fr/artikel/faire-collectif-bruxelles-l-initiative-citoyenne-et-l-exp-rience-citizendev-la-green-cantine>

<https://www.citizendev.be>

<https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>

https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/20210222-EventGoodFood2.0_coconstruction.pdf

³ Co-create a pour objectif de résoudre des défis propres à la Région bruxelloise par un rapprochement entre les entreprises, les universités, les associations et les citoyens. À ce jour, Innoviris soutient 16 projets Co-create dont le but est d'explorer, développer et tester des solutions innovantes pour rendre Bruxelles plus résiliente face aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels. Les domaines couverts sont nombreux – l'alimentation, le logement, la mobilité, l'énergie et les services liés, la gestion de l'eau, la santé, l'innovation sociale et organisationnelle, l'enseignement, la culture, l'économie, etc. – mais l'objectif est leur amélioration pour les rendre plus durables et résilients.

⁴ L'objectif final de la stratégie régionale de Bruxelles-capitale est de permettre un basculement tangible du système alimentaire vers plus de durabilité.

⁶ Les inégalités ont changé de nature, elles se sont individualisées. (Dubet, 2014). L'individu aurait cette capacité d'action face aux inégalités. Il serait devenu autonome, et porterait donc la responsabilité de sa condition. Le passage de l'État-providence à l'État social actif remplacerait le concept d'intégration considérant la société comme un système intégré, par celui de cohésion sociale. La justice sociale incarnerait l'égalité des chances et non plus les inégalités de classe (Dubet, 2014).

⁷ Déclaration de politique régionale.

Initiative 2 : Les Mamas de Grigny

Lieu : Grigny (France)

La Mairie de Grigny a lancé un appel à projet dans le cadre du redessin de l'espace urbain. D'une part, la Mairie souhaitait trouver une solution à la présence des dames vendant des brochettes à la sauvette sur le parvis de la gare et d'autre part, ces dernières souhaitaient retrouver de la légitimité dans l'espace public et à l'intérieur des services sociaux. Le GRDR⁸ a répondu à l'appel et les accompagnées dans leur processus de mise en collectif, de développement de leurs activités, de création de l'association, et encore aujourd'hui à l'aube de l'ouverture de leur restaurant. L'objectif sur le long terme est que ce projet, ce lieu d'impulsion, leur permette de réaliser leurs projets professionnels, et ce, dès l'obtention de leurs papiers.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
/Solidarité et convivialité ; /Apporte un complément de revenus ; /Leur permet de se perfectionner dans leur capacité à dialoguer avec la clientèle ; /Renforcement du lien social entre les membres et les autres habitants de la ville. Retrouve la légitimité dans l'espace public ; /Partenariat entre le GRDR et la Mairie de Grigny ; / Soutien de la Mairie et du CCAS ⁹ : commandes publiques de la Mairie (personnel et événements), commande pour 40 personnes précaires bénéficiaires du CCAS, disposent des locaux de l'épicerie sociale de la ville de Grigny 2X semaine. Achètent les denrées à l'épicerie sociale (paiement à hauteur de 10% du panier). Appel à projet à l'initiative de la Mairie dans le cadre du redessin de l'espace urbain ;	/Ne parlent pas français (ne savent pas passer les commandes) ; /La taille de la cuisine limite le nombre de repas ; /L'accès aux locaux est limité à 2 jours/semaine ; /Covid : l'arrêt des activités en présentiel ont entraîné leur endettement (elles doivent travailler 3X plus pour rembourser leurs dettes). /Covid : ils ont dû diviser le groupe en deux, ce qui casse la dynamique de groupe. /Majorité de familles monoparentales, situations sociales des membres compliquées ; /Situation locative compliquée (beaucoup sont dans des squats ou des logements divisés) ; / Le grdr n'a pas encore trouvé le bon format de rémunération (les membres sont rémunérés via une autre association qui fait écran « Réveil » ; elles sont bénévoles (maximum 200 eur/mois de défraiement) ;	/Idée du CCAS de déplacer l'épicerie sociale dans un autre endroit : les Mamas devraient récupérer tout l'espace de l'épicerie et pouvoir y faire un restaurant. /Projet d'ouverture d'un restaurant solidaire ; Il manque des services culinaires de proximité - il n'y a aucun resto qui fait de la cuisine africaine alors que 70% de la population est africaine subsaharienne ; /Opportunité de couvrir des événements organisés par la Mairie ; /Financements de la ville afin de faire des travaux de professionnalisation de la cuisine. /Proposer le service traiteur à plus de bénéficiaires du CCAS : le projet est de recenser ce type de population et pouvoir leur livrer un repas qui sera payé par la Mairie. /Impulsion à la réalisation de leurs projets professionnels ;	/Les prochaines élections peuvent influencer sur l'avenir du projet ; /Covid : elles ne peuvent plus quitter le parvis car elles doivent travailler 3X plus pour rembourser leurs dettes. /Le GRDR ne trouve pas comment changer les statuts associatifs pour les rémunérer. Si le restaurant fonctionne il faudra répartir les revenus, comment faire ? ; / Elles sont payées à travers l'association « Réveil » qui est en retard sur les paiements (ils permettaient de facturer avant même d'avoir créé l'association). /La formalisation a un coût. Si on formalise, ce sera moins intéressant financièrement pour les vendeuses ; / Il est nécessaire de trouver des matières premières à bas prix car quand ils auront le resto, les services sociaux pourront réorienter des bénéficiaires, et les travailleurs publics ne

⁸ Organisation de solidarité internationale à caractère associatif (loi 1901) et à but non lucratif, sans affiliation politique et religieuse. ... Le Grdr s'engage depuis 1969 pour la promotion sociale, culturelle et économique des migrants subsahariens en France et de leurs régions d'origine.

⁹ Centre communal d'action sociale ;

/Font des prix assez bas car la commune est précaire ; /Accompagnement social important du grdr (mise en collectif, négociation des ressources avec la Mairie, logistique, statuts, travail de rue pour identifier le public, etc.) ; /Association reconnue depuis décembre 2020 ;	/Les membres sp n'ont pas accès à l'épicerie sociale ; /Engagement contradictoire de la ville : elles sont chassées par la police quand elles sont sur le parvis de la gare ; /La fracture numérique, la méconnaissance des codes d'usage ; /Le passage d'un mode survie informel à un cadre plus légal est trop flou ; /On a moins de temps quand on est précaire.	/C'est une période de création de nouvelles formes juridiques ; ¹⁰ /Outil de formalisation des droits sociaux. /Notoriété (la venue des personnalités politique pourrait être utilisée comme levier) ;	paieront pas plus de 7 euros par repas.
--	---	---	---

Environnement	PESTEL
Politique	/Dans le cadre du redessin de l'espace Urbain ; /L' état social actif promeut l'activation des individus ¹¹ .
Économique	/Accès à l'épicerie sociale (CCAS) ; /Pas de forme juridique permettant la rémunération à hauteur de 400 euros (montant gagné à la sauvette) ; /Rémunération via une association écran ;
Social	/Majorité de familles monoparentales, situations sociales des membres compliquée ; /Situation locative compliquée (beaucoup sont dans des squats ou des logements divisés) ; /Ne parlent pas la langue ;
Technologique	Le secteur de l'alimentation est de plus en plus tributaire des technologies (médias sociaux, plateformes de livraison, etc.).
Écologique	/Politique de développement durable de la Ville ; la France s'engage à mettre en œuvre les politiques de développement durable sur le plan national et international (politique publique – agenda 2030) ;
Législatif	/Normes d'hygiène ; /Droit des bénévoles (montant maximum prévu pour le défraiement). /Droit français des associations.

Sources utilisées :

Interview avec Roberta Bocca réalisé le 11 mai 2021 via Teams

Entretien avec Martine Ndiaye le 26 mars 2021 via Zoom

<http://www.grdr.org/Grigny-des-femmes-actrices-du-changement>

<https://www.humanite.fr/solidarite-les-mamas-sortent-enfin-de-lombre-692266>

¹⁰ Exemple de nouvelle forme : LULU DANS MA Rue (EITI) ;

¹¹ Les inégalités ont changé de nature, elles se sont individualisées. (Dubet, 2014). L'individu aurait cette capacité d'action face aux inégalités. Il serait devenu autonome, et porterait donc la responsabilité de sa condition. Le passage de l'État-providence à l'État social actif remplacerait le concept d'intégration considérant la société comme un système intégré, par celui de cohésion sociale. La justice sociale incarnerait l'égalité des chances et non plus les inégalités de classe (Dubet, 2014).

6. CONCLUSION : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN EUROPE ET EN BELGIQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES

Depuis de nombreuses années, les formes industrielles classiques désertent les territoires européens ; l'automatisation, la robotisation et le développement de l'intelligence artificielle imposent certainement une réflexion innovante sur l'avenir du travail, pour tout travailleur. D'un autre côté, l'accroissement de figures telles que les auto-entrepreneurs, les faux indépendants, les jeunes exploités dans des plateformes comme Deliveroo ou Uber, aliène certains travailleurs de plus en plus placés dans une précarité grandissante. Parmi les employés et les candidats à l'emploi, les travailleurs d'origine étrangère sont confrontés à des formes intersectionnelles de discrimination à l'embauche, à une ethno-stratification du marché du travail. **Ces obstacles supplémentaires à un emploi de qualité nient les potentialités, les atouts et les compétences des personnes issues des migrations.** Ces questionnements s'accroissent depuis 2015, où près de 1,2 millions de réfugiés ont rejoint l'Union européenne pour fuir la guerre et la misère ; et demeurent d'actualité en 2022, avec l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Lors de la dernière crise boursière, les structures de l'ESS ont plutôt bien amorti le choc ; très peu furent déclarées en faillite. L'économie sociale et solidaire, c'est aujourd'hui 13,6 millions d'emplois en Europe. Et ces initiatives génèrent une croissance inclusive qui pourrait permettre à chacun de trouver un emploi décent. C'est à cette dynamique que les partenaires du projet **Union Migrant Net** souhaitent contribuer, en appelant à une **nouvelle alliance entre monde associatif, syndicats, entreprises classiques et initiatives de l'ESS.**

Les divers projets présentés dans le cadre de ce Guide sont enracinés dans une réalité locale ; ils proposent un espace qui fait passer l'objet social avant le profit et favorisent des échanges sociocratiques et coopératifs. Ils permettent dans les faits de surmonter de manière innovante les freins que rencontrent les travailleurs migrants pour accéder au marché de l'emploi via un dispositif classique d'insertion socioprofessionnelle qui ne tient pas forcément compte des spécificités de ce public. Ces projets constituent des réponses locales aux problèmes et aux violences structurelles dont font l'objet les personnes migrantes. Ils tendent aussi à répondre aux changements des modes d'organisation du travail par leur inscription dans un modèle coopératif.

L'économie sociale propose ainsi un modèle alternatif d'inclusion des travailleurs migrants sur le marché du travail, mais également des réponses en matière d'accès au logement, aux soins, aux services de base et même à un statut de séjour. Les projets de l'ESS favorisent de manière intelligente une croissance durable, intégrée au marché du travail avec des emplois de qualité.

L'économie sociale peut être un outil inclusif, mais il est nécessaire pour ce faire qu'il soit envisagé comme tel : à l'intersection entre politiques d'intégration, politiques de l'emploi et politiques de la ville. Ces projets demandent à être financés, mais également soutenus au niveau politique en développant des dispositifs qui permettent aux travailleurs migrants d'accéder à leurs droits. **Les politiques publiques ont véritablement un rôle à jouer dans cette approche spécifique qui s'adresse aux personnes migrantes mais plus largement encore, aux publics précarisés et éloignés de l'emploi.** Cette approche locale a besoin, pour devenir opérationnelle et pour perfectionner son modèle d'inclusion, de s'inspirer d'initiatives existantes et émergentes, de s'inscrire dans des réseaux européens, et de faire connaître des projets locaux en dehors des frontières.

Quelques bonnes pratiques tirées du présent Guide ? Au niveau du travailleur migrant, en tant que membre d'un Collectif en ESS :

- La participation à un Collectif en économie sociale permet de favoriser la mutualisation des compétences et des outils ;
- La coopération qui y est mise en œuvre permet d'augmenter les compétences de l'entreprise, d'apprendre à résister ensemble à la concurrence et d'assurer ainsi une viabilité économique au projet ;
- Il est à noter que dans plusieurs initiatives en ESS évoquées dans ce Guide, l'existence d'un « super utilisateur » au sein de la structure améliore véritablement les chances de succès de celle-ci : avoir un contact direct au sein de la municipalité, ou un carnet d'adresses bien rempli de potentiels clients, est indéniablement un atout. Ici encore, le fait pour les travailleurs migrants de devoir reconstruire un réseau professionnel dans leur pays d'accueil est un obstacle, raison pour laquelle des dispositifs de facilitation doivent être prévus ;
- Au niveau individuel, le passage, -transitoire ou à moyen/long terme-, par un projet en ESS peut participer à retrouver une dignité, face à un parcours migratoire difficile et au risque, qu'il engendre souvent, de déqualification ou disqualification sociale ;
- Il convient de surmonter les étapes classiques, chronophages et parfois démobilisatrices en matières d'apprentissage de la langue, puis de formation professionnelle, puis de recherche d'emploi. Et d'envisager une approche combinée d'apprentissage de compétences (linguistiques y compris) via l'emploi.
- Dans le même ordre d'idées, ce type d'initiatives permet un apprentissage par l'expérimentation, qui améliore l'employabilité en soutenant l'acquisition de compétences sociales et professionnelles. L'ESS est bien un outil d'orientation vers l'emploi, qui ouvre une première expérience professionnelle dans le pays d'accueil, forme les travailleurs migrants, et augmente leurs possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi ;
- Il est indispensable de coupler l'entrée en activité au sein d'une structure coopérative avec un accompagnement juridique et social individuel, du fait que la complexité administrative du monde du travail en général est souvent à l'origine de difficultés supplémentaires en terme d'insertion pour les personnes étrangères.

Au niveau des politiques publiques, différentes actions peuvent notamment être mises en œuvre :

- Coconstruire les politiques publiques d'accueil des personnes migrantes, en s'inscrivant dans des réseaux de villes accueillantes, en facilitant le réseautage entre entreprises privées et travailleurs migrants notamment ;
- Veiller à répondre aux besoins de base des nouveaux migrants, par l'amélioration de l'accès aux informations et aux services qui les concernent, et relatifs à l'accès au logement, à la santé, à l'emploi et à un titre de séjour durable. La carte d'identité citoyenne peut à cet égard améliorer ces aspects ;
- Favoriser la création de structures en économie sociale pour répondre aux besoins des personnes précarisées, dont font partie les personnes migrantes, mais également pour les faire participer à la citoyenneté et augmenter leur représentativité ;
- Plus largement, faire participer les personnes migrantes à la structuration des politiques qui les concernent, notamment par des consultations citoyennes et le dialogue entre villes, syndicats, entreprises et associations, pour décroiser les politiques publiques ;
- Créer un guichet unique municipal, qui regroupe les services et informations dédiées aux nouveaux arrivants sur le territoire, notamment concernant l'entrepreneuriat et



l'économie sociale et solidaire. Ces lieux doivent rendre accessibles les aides et le soutien aux travailleurs migrants, pour les orienter dans leur parcours professionnel, au-delà de la tendance à envoyer ces travailleurs vers des métiers en pénurie de main-d'œuvre ;

- Mettre en place des espaces pour favoriser les rencontres et les échanges entre entreprises coopératives et travailleurs migrants, notamment sur la base d'outils déployés par les réseaux européens en ESS ;
- Faire appel aux initiatives en économie sociale portées par des personnes précarisées, dans les marchés publics de la ville. Ces initiatives fragiles économiquement ont besoin de clients stables et fiables pour asseoir leur crédibilité et leur activité sur la durée ;
- Au niveau national, les législations permettant l'octroi d'un statut de séjour durable pour des motifs économiques liés à l'expérience professionnelle ou à l'employabilité dans le secteur de l'économie sociale, permettent d'offrir véritablement un débouché stable à des travailleurs vivant dans une grande précarité, tout en répondant à des besoins sociaux plus larges selon les secteurs d'activité. Une fois de plus, les législations française et catalane illustrent, sur ce point précis, une pratique qui démontre des résultats positifs pour l'ensemble de la société ;
- Intervenir concrètement dans l'émergence et la stabilité de structures coopératives portées par des personnes précarisées : de manière financière, logistique, en envoyant des ressources humaines, en faisant la promotion de ces activités auprès du public, ou encore en faisant directement appel aux prestations de ces services ;
- Favoriser et financer les projets de mentorat/parrainage qui accélèrent et améliorent l'inclusion des travailleurs migrants ;
- Adopter des mesures, notamment légales, pour développer une culture d'entreprise inclusive des personnes migrantes, via une "politique diversité", basée sur un plan d'action par exemple. Ceci implique pour les villes des efforts en matière de valorisation de l'interculturalité, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses villes européennes accueillantes.

Au niveau des syndicats, les axes suivants peuvent, parmi d'autres, être dégagés :

- Consolider les liens avec les villes, pour faciliter l'accès des migrants à la formation et à l'emploi ;
- Valoriser le travail de première ligne avec les travailleurs migrants pour identifier les besoins sociaux rencontrés au quotidien par ce public. Structurer et porter un plaidoyer issu de ces besoins, à travers des centrales de travailleurs migrants, avec et sans titre de séjour, notamment concernant la régularisation des travailleurs sans-papiers ;
- Augmenter la représentativité des travailleurs migrants au sein des structures syndicales, en désignant des mandataires syndicaux ayant connu un parcours migratoire ;
- Proposer un accompagnement syndical de structures émergentes en économie sociale, notamment portées par des personnes précarisées ;
- Diffuser et alimenter des outils coopératifs d'accompagnement syndical des travailleurs migrants, comme le portail Union Migrant Net, qui compile une série de dispositifs de soutien ;
- Etc.

Le recensement des quelques projets emblématiques dans ce Guide ne suffit pas à assurer leur transférabilité dans l'ensemble des pays européens. En effet, les réalités légales

constituent tantôt des obstacles, tantôt des leviers, pour leur implémentation : des législations qui facilitent l'accès à un titre de séjour, ou qui développent des politiques nationales en faveur de l'économie sociale, permettront d'accroître le succès du processus d'inclusion des travailleurs migrants. Dans l'expectative, le panel de projets repris dans ce Guide peut être inspirant, pour une expérimentation par l'innovation sociale, et pour s'approprier de nouvelles pratiques.

Des écueils persistent : la question de la gouvernance de ces initiatives est notamment à approfondir, pour créer de la participation et apprendre à co-construire ces projets. C'est l'un des défis à relever pour qu'ils puissent se pérenniser, et afin d'encourager les villes à soutenir de telles initiatives sociales, en vue de l'inclusion des personnes migrantes et en faveur du respect de leurs droits fondamentaux. L'ESS n'est pas une solution unique, mais un vecteur d'inclusion possible basé sur la collaboration productive, la mutualisation des ressources, au profit des citoyens comme des ressortissants de pays tiers.

Une piste d'action concrète, qui pourrait fédérer l'ensemble de ces impératifs, réside dans le **déploiement de tiers-lieux dédiés aux initiatives d'économie sociale des personnes éloignées de l'emploi**, comme espace d'expérimentation, d'innovation sociale, d'épanouissement pour l'entrepreneuriat social des travailleurs, et de renforcement des liens humains en faveur de l'inclusion de toutes et tous. **Dans un processus démocratique jamais achevé, l'économie doit être réaffirmée pour sa finalité essentielle : celle d'être au service des personnes, en ce compris les personnes exilées.**

SAW-B : "L'ESS ne peut être une roue de secours fonctionnelle d'un système qui dysfonctionne. Elle doit être transformatrice, viser à changer les règles du jeu..."

<https://www.arte.tv/fr/videos/100517-001-A/economie-sociale-et-solidaire-une-illusion-vox-pop/>



7. RECENSEMENT NON EXHAUSTIF DES PROJETS SUR LESQUELS LE GUIDE EST BASÉ

En Allemagne :

- Migrapreneur à Berlin : <https://migrapreneur.org/>
<https://www.youtube.com/watch?v=cEtK8bTLnMo>
- Migration Hub, Berlin : <https://www.migrationhub.co/>
- Stadtteilmütter : programme de médiation sociale par des femmes d'origine étrangère :
<https://www.berlin.de/sen/jugend/familie-und-kinder/familienfoerderung/stadtteilmuetter/>

En Autriche :

- Magdas Hôtel (Vienne) : hôtel cogéré par des réfugiés
<https://www.infomigrants.net/fr/post/13431/a-vienne-un-hotel-vintage-et-branche-pour-humaniser-l-image-des-refugies>

En Belgique :

- Atemos (Liège) : couturières sans-papiers, projet des masques solidaires
<https://www.facebook.com/Atemos-Li%C3%A8ge-107493164219333>
- Bière 100PAP' (Bruxelles et Liège) : bière solidaire au profit du logement des personnes précarisées <http://100pap.be/>
- Collectactif (Bruxelles) : récupération et revalorisation d'objets de seconde main
<https://www.facebook.com/CollectActif>
- Community Land Trust Bruxelles : organisme visant à favoriser l'accès au logement
<https://www.cltb.be/fr/>
- Communa : occupation temporaire de locaux
<https://communa.be/>
- De Nomade (Leuven) : accueil de réfugiés via un guichet unique
<https://www.leuven.be/contact/de-nomade>
- Duo For a Job : programme de mentorat pour jeunes issus de l'immigration avec citoyens issus du même secteur professionnel
<https://www.duoforajob.be/fr/accueil/>
- Green Cantine van Brussel (Bruxelles) : service de catering
 - o <https://www.facebook.com/greencant/>
 - o <https://bral.brussels/fr/artikel/faire-collectif-bruxelles-l-initiative-citoyenne-et-l-exp-rience-citizendev-la-green-cantine>
 - o <https://www.citizendev.be>
 - o <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>
 - o https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/20210222-EventGoodFood2.0_coconstruction.pdf
- Interra (Liège) : association de rencontre entre migrants et citoyens et incubateur pour entrepreneurs issus de l'immigration
<https://vivre-ensemble.be/interra>
- Kologa (Bruxelles) : accès au logement pour personnes réfugiées
<http://www.kologa.org/>
- Live in Color (Liège) : programme d'ISP à destination de personnes migrantes
<https://www.liveincolorassociation.com/job-diversity>
- Microstart : accompagnement à la création d'entreprises via des microcrédits

- <https://microstart.be/fr>
- Singa : accès au logement pour personnes réfugiées
<https://www.singa-belgium.org/>
- Univerbal (Liège) : interprètes en milieu social : <https://univerbal.be>
- Sirius (Liège) : formation en développement web et agence numérique d'économie sociale
<https://siriushub.be/>

En Espagne :

- Diomcoop (Barcelone) : logistique et nettoyage, gastronomie, couture
<http://diomcoop.org/?lang=fr>
- Dona Kolors (Barcelone) : créations textiles <https://donakolors.cat/en/>
- ECOSOL (Girone) : entreprise d'insertion de Càritas Diocesana, montage de vélos et magasin de seconde main <https://www.caritasgirona.cat/ca/2010/ecosol-empresa-d-insercio.html>
- Fundacion Mescladis : école-restaurant et service traiteur
<https://www.mescladis.org/>
- Nausica : programme d'accueil et d'hébergement d'anciens demandeurs de protection internationale https://www.barcelona.cat/infobarcelona/en/the-nausica-refugee-reception-programme-is-presented-to-the-european-commission-2_463665.html
- Top Manta (Barcelone) : créations textiles [Tienda Online Top Manta](#)

En Finlande :

- Integra : programme d'insertion en ESS combinant apprentissage de la langue et formation professionnelle
<https://www.facebook.com/kokkotyo.integra>
- Startup Refugees : initiative de soutien au développement des compétences professionnelles en faveur des personnes migrants
<https://startuprefugees.com/>

En France :

- ACME (accompagnement à la création des migrants entrepreneurs)
- ANVITA : association nationale des villes et territoires accueillants
<https://www.anvita.fr/>
- Cannelle et Piment : restaurant et service traiteur
<http://www.cannelle-et-piment.fr/>
- Caracol : colocations solidaires et écologiques
<https://caracol-colocation.fr/>
- Cuisine de rue : accompagnement de projets alimentaires et d'insertion
<https://arcinnovation.fr/acteur/cuisine-de-rue>
- Fabrique Nomade : programme de montée en compétences d'artisans issus des migrations
<https://lafabriquenomade.com/>
- GRDR/Initiative ACME : service d'accompagnement à l'entrepreneuriat
<https://www.grdr.org/Accompagnement-a-la-creation-des-migrants-entrepreneurs>
- Emmaüs Roya (France) : coopérative agricole de fruits et légumes
<https://www.facebook.com/EmmausRoya>
- Entrepreneurs du Monde : test d'activités professionnelles en restauration pour réfugiés

<https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/>
<https://incubationcreationinclusion.fr/>

- Les Mamas de Grigny : collectif de femmes fournissant des prestations culinaires
<http://www.grdr.org/Grigny-des-femmes-actrices-du-changement>
<https://www.humanite.fr/solidarite-les-mamas-sortent-enfin-de-lombre-692266>
- Migracoop : expérimentation de coopératives portées par des personnes migrantes, projet culinaire http://www.meltingcoop.fr/?page_id=2
- Plateau Urbain : mise à disposition d'espaces pour acteurs en ESS
<https://www.plateau-urbain.com/>
- Sunucoop : coopérative associative culinaire d'entrepreneuses migrantes
<https://www.facebook.com/SUNUcoop-2324798931091787/>
- La Ruche : incubateur et espace de travail collaboratif en faveur de l'ISP de réfugiés
<https://la-ruche.net/blog/2020/11/18/incubateur-a-montreuil-on-vous-presente-la-troisieme-promotion/>
- Refugee Food Festival : formations en restauration
<https://refugee-food.org/>
- REGAL : projet cherchant à favoriser un meilleur équilibre entre vies professionnelle et privée pour femmes migrantes
<https://www.regalproject.eu/fr/accueil/>
- Réseau d'échanges et de restauration (R.E.R.)
https://medium.com/@laurentb_/a-sarcelles-en-r-e-r-le-r%C3%A9seau-dechanges-et-de-restauration-de-fatima-idhammou-3584b4183e77
https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/DPV_R.E.R.pdf

En Grèce :

- R2R call center : centre d'appel solidaire de réfugiés à réfugiés
<https://edgeryders.eu/t/r2r-call-center-a-cooperative-developed-from-refugees-to-refugees/759>
- Welcommon Hostel : service d'accueil pour les personnes précarisées
<https://welcommonhostel.gr/>

En Italie :

- Barikama (Rome) : yaourts et légumes bio
<https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/en-italie-la-cooperative-des-migrants>
<https://www.arte.tv/fr/videos/099451-000-A/italie-barikama-le-salut-par-la-terre/>
- ELYME : <https://www.elymeproject.eu/>
- LESS (Naples) : coopérative sociale d'accueil des personnes migrantes
<https://www.lessimpresasociale.it/servizi-di-supporto-allo-start-up-di-impresa/>
- Nemo ENAIP Piemonte (Turin, Italie) : atelier couture mené par des demandeurs d'asile / réfugiés
https://www.enaip.piemonte.it/mod/Notizie/page/archivio/dettaglioArchivio/Un-evento-bello-da-matti-2861_1.html
- Sartoria Sociale CPIA-Chieri (Italie) : atelier de confection textile avec apprentissage de la langue <https://www.facebook.com/watch/?v=790996687963620>
- Sartoria Sociale de Turin : <https://www.sartoriagelso.it/>
- Scup (Rome) : centre social autogéré
<https://www.facebook.com/scup.sportculturapopolare>

En Norvège :

- Sandwiches Brothers & Sorbet Sisters : vente de sorbets et crèmes glacées par des jeunes réfugiés



<https://sandwichbrothers.no/>

Aux Pays bas :

- OpenEmbassy : initiative d'intégration pour primo-arrivants avec des résidents néerlandais
<https://www.openembassy.nl/en/>
- Grenzeloos : programme d'insertion en restauration avec un aspect apprentissage de la langue
<https://grenzeloosmaastricht.nl/fr/ons-verhaal/>

En Roumanie :

- Ateliere Fără Frontiere : activités d'insertion à travers l'activité économique
<https://www.atelierefarafrontiere.ro/>

En Suède :

- Mamas Retro : promotion de l'entrepreneuriat de femmes éloignées de l'emploi
<https://www.mamasretro.se/>
- Östersund : accompagnement de personnes migrantes dans la création d'entreprises
<https://www.ostersund.se/>

En Suisse :

- Seebruecke : réseau de villes solidaires
<https://seebruecke.ch/fr/seebruecke-suisse/>



8. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Monographies

Boivin, P., Stonnink, D. (Ed.). (2016). *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe*. Pour la Solidarité. European Think and Do Tank. Consulté sur <https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-reseaux-ess-europe.pdf>.

CitizenDev. (2020). *Faire collectif à Bruxelles, l'initiative citoyenne et l'expérience « CitizenDev »*, 42-43. Consulté sur https://bral.brussels/sites/default/files/bijlagen/BRAL_Faire%20collectif%20%C3%A0%20Bruxelles_0.pdf0.

C-Mise. (2019). *Migrants en situation irrégulière en Europe : document d'orientation à l'usage des municipalités. Résumé*. Consulté sur <https://www.compas.ox.ac.uk/wp-content/uploads/CMISE-Executive-Summary-FR.pdf>.

Comité économique et social européen. (23 mai 2018). *Les entreprises de l'économie sociale, moteur d'intégration des migrants, Avis d'initiative (2018/C 283/01) du Comité Économique et Social Européen*. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017IE4769&from=FR>.

Comité économique et social européen. (28 mai 2019). *Vers un cadre juridique européen adopté pour les entreprises de l'économie sociale*. Consulté sur <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/towards-appropriate-european-legal-framework-social-economy-enterprises-own-initiative-opinion>.

Comité économique et social européen. (27 avril 2021). *Le rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux*. Consulté sur <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/role-social-economy-creation-jobs-and-implementation-european-pillar-social-rights/timeline>.

Conseil de l'Europe. (30 août 2018). *Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes : donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration*. Consulté sur <https://pace.coe.int/pdf/a4e6c6899d7a8e639448793bf93a42d4556583cb94c500229f3afe2452322ec/doc.%2014606.pdf>.

Conseil de l'Union européenne. (7 décembre 2015). *La promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe. Conclusions du Conseil*. Consulté sur <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15071-2015-INIT/fr/pdf>.

European Migration Network (2019). *Labour market integration of third-country nationals in EU member States*. Consulté sur <https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/Labour%20Market%20Integration%20of%20Third-Country%20Nationals%20in%20EU%20Member%20States.pdf>.

Fici, A. (2020). *Social enterprise laws in Europe after the 2011 "Social business initiative". A comparative analysis from the perspective of worker and social cooperatives*. Consulté sur <https://cecop.coop/uploads/file/bzuQI79nF5yrrwoDvUNUq47Ro7iaHA6wAxsV9yo.pdf>.

Gatugu, J. (2017). *Discrimination des Africains qualifiés sur le marché de l'emploi*. Liège : IRFAM-Harmoniques, Consulté sur <https://www.irfam.org/wp-content/uploads/etudes/etude2017.pdf>.

Good Food. (2021). *Organisation de la co-construction de la stratégie Good Food 2.0*. Consulté sur https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/20210222-EventGoodFood2.0_coconstruction.pdf.

Hersent, M. (2002). *Initiatives locales de femmes immigrées dans les zones sensibles urbaines. L'exemple de la création d'activité de proximité. Analyse des potentialités et des obstacles. Rapport final*. Paris : Agence pour le développement de l'économie locale.

Hersent, M. (2008). *Initiatives de femmes en migration dans l'économie sociale et solidaire*. Consulté sur https://base.socioeco.org/docs/madeleine_hersent.pdf.

Kalflèche, G. (2019). *Promoting social considerations into public procurement procedures for social economy enterprises. Matrice expliquant comment des considérations sociales ont été intégrées dans la loi française transposant la Directive 24/2014/UE*. European Commission. Consulté sur <https://www.aeidl.eu/docs/bsi/index.php/bsi-buying-for-social-impact/bsi-library/bsi-deliverable/29-analyse-juridique-du-droit-de-transposition-fr/file>.

Krauss, G., & Tremblay, D.-G. (Eds.). (2019). *Tiers-lieux ; travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...* Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

Le Monde des Possibles. (18 décembre 2018). *Actes du colloque « Mobilité des compétences des personnes migrantes : opportunités d'inclusion socioprofessionnelle en économie sociale et solidaire »*. Consulté sur <https://www.possibles.org/wp-content/uploads/2019/01/Actes-colloque-mobilit%C3%A9-comp%C3%A9tences-001.pdf>.

Le Monde des Possibles. (2020). *Univerbal, un projet d'interprétation en milieu social*. Consulté sur <https://www.possibles.org/wp-content/uploads/2021/06/Guide-Univerbal-2020-LIGHT.pdf>.

Marchand, A. (2014). *L'appel public à l'épargne, un outil de financement méconnu ?* Consulté sur https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/am_lappel_public_a_lepargne_un_outil_de_financement_meconnu_1.pdf.

Monzón, J. L., & Chaves, R. (Eds.). (2017). *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne*. CIRIEC Working papers. Consulté sur [PDF] [Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne | Semantic Scholar](#)

Myria- Centre Fédéral Migration. (2016). *La migration en chiffres et en droit 2016 : les cahiers du rapport annuel*, 55-87. Bruxelles. Consulté sur <https://www.myria.be/files/CHAP2-Populationetmouvements-FR-AS.pdf>.

Myria- Centre Fédéral Migration. (2020). *La migration en chiffres et en droit 2020 : les cahiers du rapport annuel. Population et mouvements*. Bruxelles. Consulté sur <https://www.myria.be/files/CHAP2-Populationetmouvements-FR-AS.pdf>.

Oldenburg, R. (1999). *The Great Good Place*. New York, NY : Marlowe.

Pironet, D. (2018). *L'intégration des demandeurs d'asile sur le marché du travail. Etat de la situation en 2017*. Consulté sur https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/2018_-_cepag_-_etude_integration_des_demandeurs_dasile.pdf.

Social Economy Charter. (2002). *A different model of enterprise and organisation, a different type of entrepreneurship*. Consulté sur <https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2020/04/2019-updated-Social-Economy-Charter.pdf>.

Stokkink, D., & Verdonck, D. (2010). *Le rôle des entreprises dans l'intégration des travailleurs migrants au sein de l'Union européenne*. Consulté sur https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/etude1_roleentreprisesintegrationtravailleursmigrantsue.pdf.

Ville de Liège. (2015). *Tableau de bord de la population liégeoise*. Consulté sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/administration/liege-en-chiffres/tableaux-de-bord-population/tableau-de-bord-population-2015.pdf>.

Unia & Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation social. (2019). *Monitoring socioéconomique 2019 : Marché du travail et origine*. Consulté sur https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Monitoring_FR_-_WEB-AS.pdf.

2. Chapitres d'ouvrages collectifs

Gatugu, J., & Manço, A. (2018). Dispositifs de valorisation des compétences des migrants : problèmes et pratiques. In A. Manço & J. Gatugu (Eds.), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, (pp. 161-181). Paris : L'Harmattan/IRFAM Harmoniques.

3. Articles de périodiques

Arendt, J.N. (2020). Labor market effects of a work-first policy for refugees. *Journal of Population Economics*, 35, 169-196. <https://doi.org/10.1007/s00148-020-00808-z>.

Besançon, E., & Chochoy, N. (2019). Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, 352, 42-57. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-2-page-42.htm>.

Danckaers, T. (18 novembre 2020). Comment Utrecht prend en charge les sans-abris sans titre de séjour. *Alter Échos*, 488. Consulté sur <https://www.alterechos.be/comment-utrecht-prend-en-charge-les-sans-abri-sans-titre-de-sejour/>.

Debelder, J., & Manço, A. (2020). Pandémie : mobilisations citoyennes et modes de gestion locale de la question migratoire. *Diversités et citoyennetés*, 55, 4-9. Consulté sur <https://www.irfam.org/2020-analyse-1/?msclkid=f5df9611ceb511ecac9eb38683e9d218>.

Hersent, M. (2004). Initiatives économiques de femmes : potentialités, freins et obstacles. *Ecologie & Politique*, 2004/1 (28), 105-113. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2004-1-page-105.htm>.

Jassogne, P. (16 décembre 2012). Quel avenir pour l'insertion socioprofessionnelle des migrants ? *Alter Échos*, 351. Consulté sur <https://www.alterechos.be/quel-avenir-pour-linsertion-socioprofessionnelle-des-migrants/>.

Orianne, J.-F., & Beuker, L. (2019). Bien agiter avec l'emploi. De l'activation des politiques d'emploi à l'agitation des chômeurs. *Social Science Information*, 58 (4), 568-586. <https://doi.org/10.1177/0539018419882547>.

4. Textes législatifs

Dir. (UE) n° 2014/24 du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, *J.O.U.E.*, L.94, 28 mars 2014, p. 65.

5. Pages web

Attias, E. (12 décembre 2020). *Comment Paris veut mettre l'économie sociale et solidaire au cœur de l'espace urbain*. Challenges. Consulté sur <https://www.challenges.fr/ile-de-france/paris-veut-mettre-l-ess-au-coeur-de-l-espace-urbain> 741671.

Bergé, J. (25 septembre 2021). *In Nadine Minampala We Trust, vers une culture entrepreneuriale plus inclusive*. RTBF-Les Grenades. Consulté sur <https://www.rtb.be/article/in-nadine-minampala-we-trust-vers-une-culture-entrepreneuriale-plus-inclusive-10848512?id=10848512>.

European Commission. (25 octobre 2011). *Social Business Initiative – Frequently Asked Questions*. Consulté sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/MEMO_11_735.

Good Food. (2020). *La stratégie Good Food*. Consulté sur <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>.

Le Monde des Possibles. *IBM-More – accompagnement des personnes d'origine étrangère dans l'entrepreneuriat : des nouvelles !* Consulté sur <https://www.possibles.org/ibm-more-accompagnement-des-personnes-dorigine-etrangere-dans-lentrepreneuriat-des-nouvelles/>.

Le volontariat. *Questions spécifiques*. Consulté sur <https://www.levolontariat.be/questions-specifiques>.

Morreale, C. (24 septembre 2020). *Relance et renfort inédits pour l'économie sociale : un secteur d'avenir générateur d'emplois durables*. Consulté sur <https://morreale.wallonie.be/home/presse--actualites/communiqués-de-presse/presses/relance-et-renfort-inédits-pour-leconomie-sociale--un-secteur-davenir-generateur-demplois-durables.html>.

Savariau, A., & El Gharib, S. (21 avril 2020). *L'intersectionnalité : outil politique pour une véritable justice sociale*. Consulté sur <http://www.lallab.org/lintersectionnalite-outil-politique-pour-une-veritable-justice-sociale-emilia-roig-au-lallab-day-2020/>.

Ville de Liège (27 novembre 2017). *Liège se déclare Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte*. Consulté sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>.